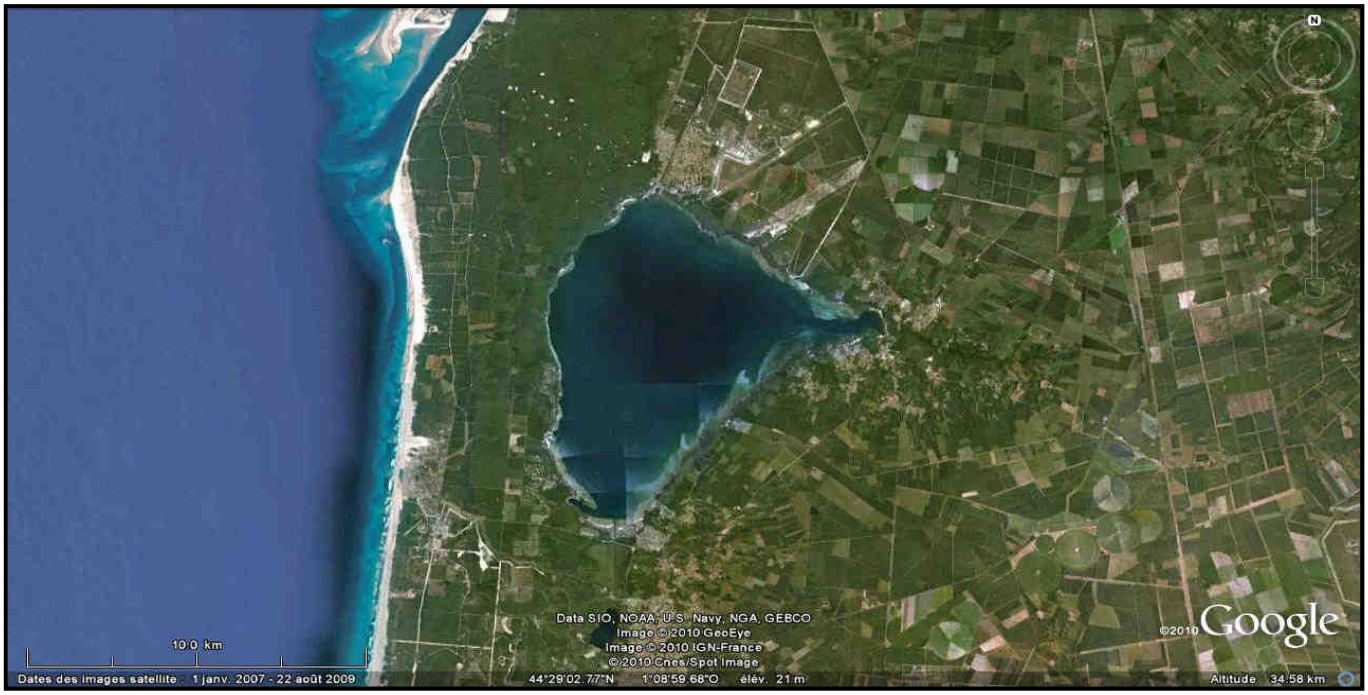
Profil de baignade

Plages de La Rive, En Mayotte et Ispes-Navarrosse, commune de Biscarrosse



● version du 29/08/2014

version précédente 08/06/2010

Présentation de la zone de baignade

Identification de la commune

Commune	BISCARROSSE
Département	LANDES
Région	AQUITAINE
Superficie de la commune	160,48 km2
Nombre d'habitants sur la commune	12 209 hab.
Densité de population	76 hab./km2
Latitude	44.394167
Longitude	-1,162778
Altitude	mini. 0 m — maxi. 78 m
Nom des plages	Ispes-Navarrosse, Mayotte et La Rive.
Personne responsable des eaux de baignade	M. DUDON, Maire
Date de création de la plage	

Le département des Landes

Géologiquement le département des Landes appartient au grand ensemble du Bassin Aquitain. Le substratum calcaire et molassique tertiaire y a été affecté par des mouvements tectoniques. À la fin du Miocène, la sédimentation d'origine détritique (apports pyrénéens) ou océanique atténuera ces différences tectoniques. Après le Miocène, plusieurs processus se succèdent pour constituer les formations appelées globalement « sables des Landes ».

Le département des Landes est partagé par le cours de l'Adour en deux grandes zones naturelles, le plateau landais au nord et la Chalosse au sud. Au nord, s'étend un vaste plateau, qui se prolonge en Gironde et en Lot-et-Garonne, faiblement incliné d'est en ouest et pratiquement plat sur la partie centrale. C'est le domaine des grandes forêts de pin maritime. Au sud, c'est un pays de collines bocagères, à dominante agricole, constituant un lien naturel entre le massif landais, le Pays Basque, le Béarn et l'Armagnac. A l'extrémité sud-est, dans le Tursan, le point culminant du département atteint 227 mètres.

Sur plus de 100 km d'un littoral très rectiligne, s'est édifié un cordon dunaire, barrant l'accès à l'océan des rivières venues des Landes et transformant leurs anciennes embouchures en étangs à la topographie dissymétrique : rectiligne nord-sud à l'ouest contre le front dunaire, allongés en triangle à l'est à l'arrivée des rivières landaises (les berles). Ces étangs communiquent par un système de canaux traversant des marais. La morphologie du cordon dunaire continu est la conséquence de la dynamique éolienne à dominance de vents d'ouest.

Par sa longue façade littorale et son altitude très faible, le département des Landes est entièrement et directement soumis aux influences océaniques qui lui procurent un climat doux et humide.

La commune de Biscarrosse

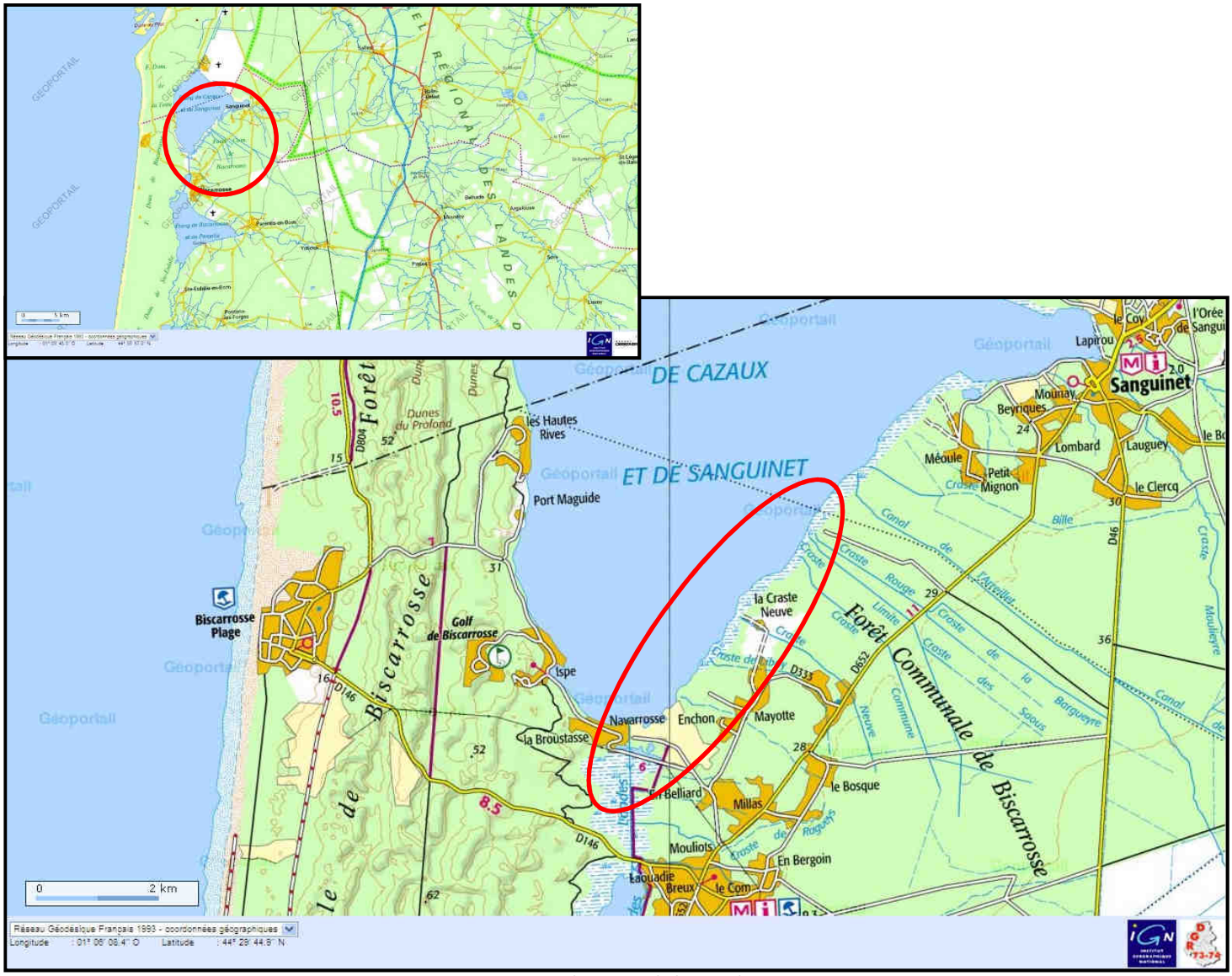
Biscarrosse, commune de près de 13000 habitants, accueille près de 100 000 résidents en été dans un cadre privilégié alliant océan, lacs et forêt. Trois pôles se distinguent:
- Biscarrosse Ville regroupe près de 10 000 personnes, centre administratif et commercial, au cœur du dynamisme de la commune.
- Biscarrosse Plage, à 9 km du centre ville est située au pied du cordon dunaire et compte environ 1500 habitants à l'année.
- Biscarrosse Lacs, (environ 1500 habitants) en bordure du lac nord, à 7 km du centre ville est constituée de hameaux résidentiels, abritant les ports de Maguide et Navarrosse, ainsi que le golf.

La commune de Biscarrosse se situe au nord-ouest du département des Landes, à quelques kilomètres du bassin d'Arcachon. Avec 19 308 hectares, la commune offre à ses habitants une qualité de vie extraordinaire avec notamment 13 000 hectares de forêts et 3 200 hectares de plans d'eau. L'eau est omniprésente dans le paysage et constitue un atout majeur.

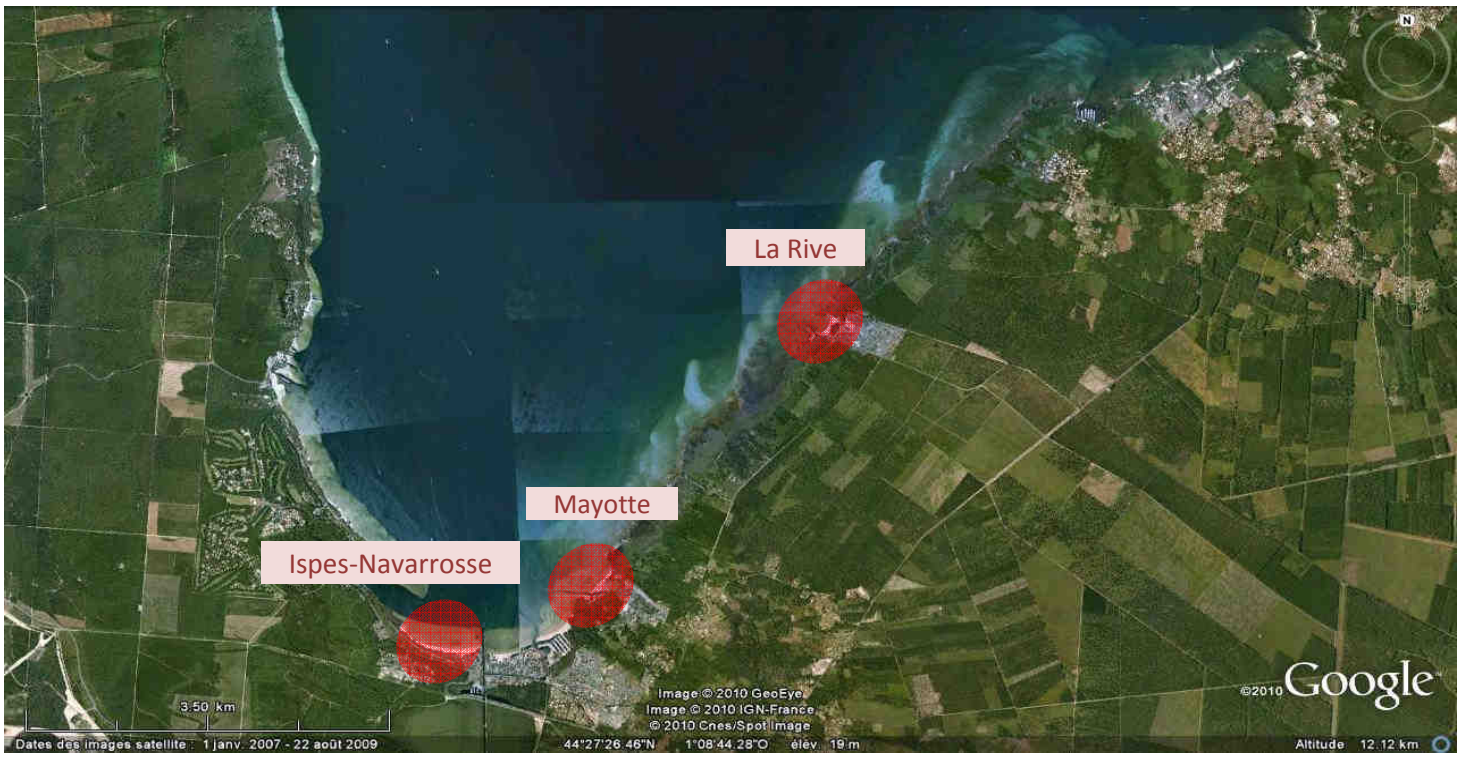
A l'image du phénomène d'attractivité que connaissent les villes situées autour du Bassin d'Arcachon, le développement de la population est actuellement extrêmement fort (+ 29,5 % de population supplémentaire entre les recensements de 1999 et de 2006). Avec près de 600 entreprises, tous secteurs d'activités confondus (commerces, services, industries et artisanat), Biscarrosse est un des principaux pôles économiques du Nord des Landes.

Situation des zones de baignade

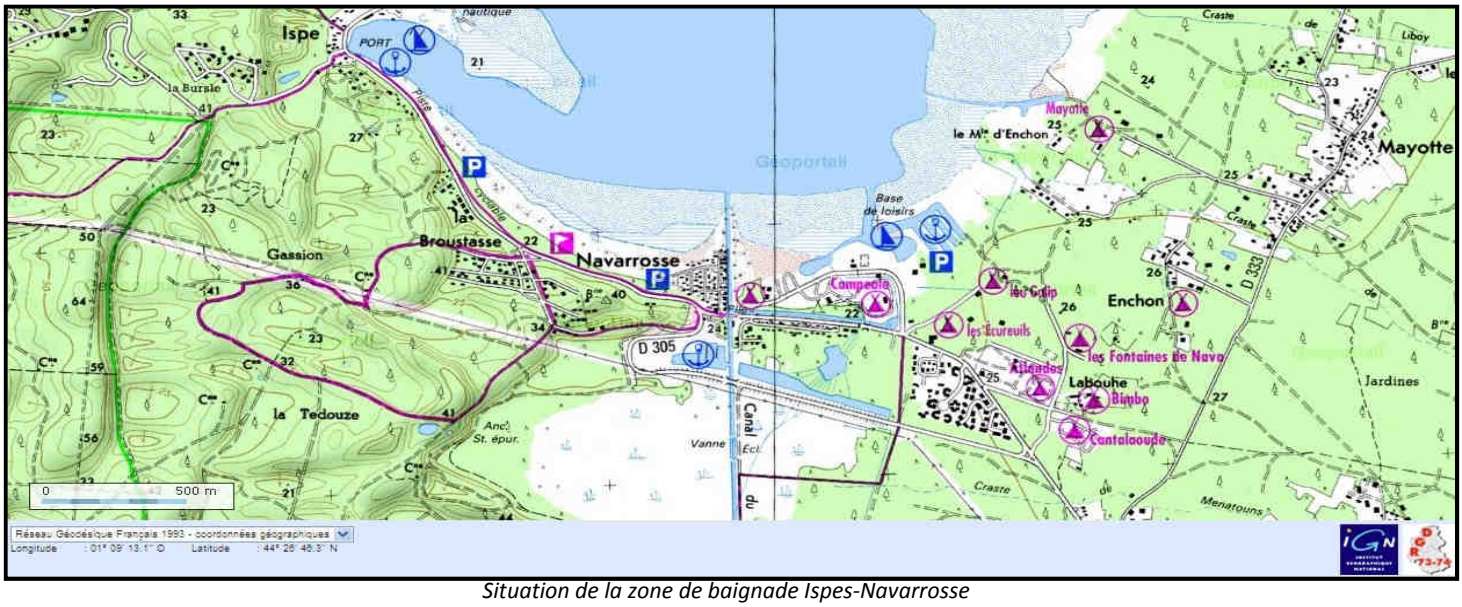
Les zones de baignade sont situées au Sud-est du Lac de Cazaux-Sanguinet.



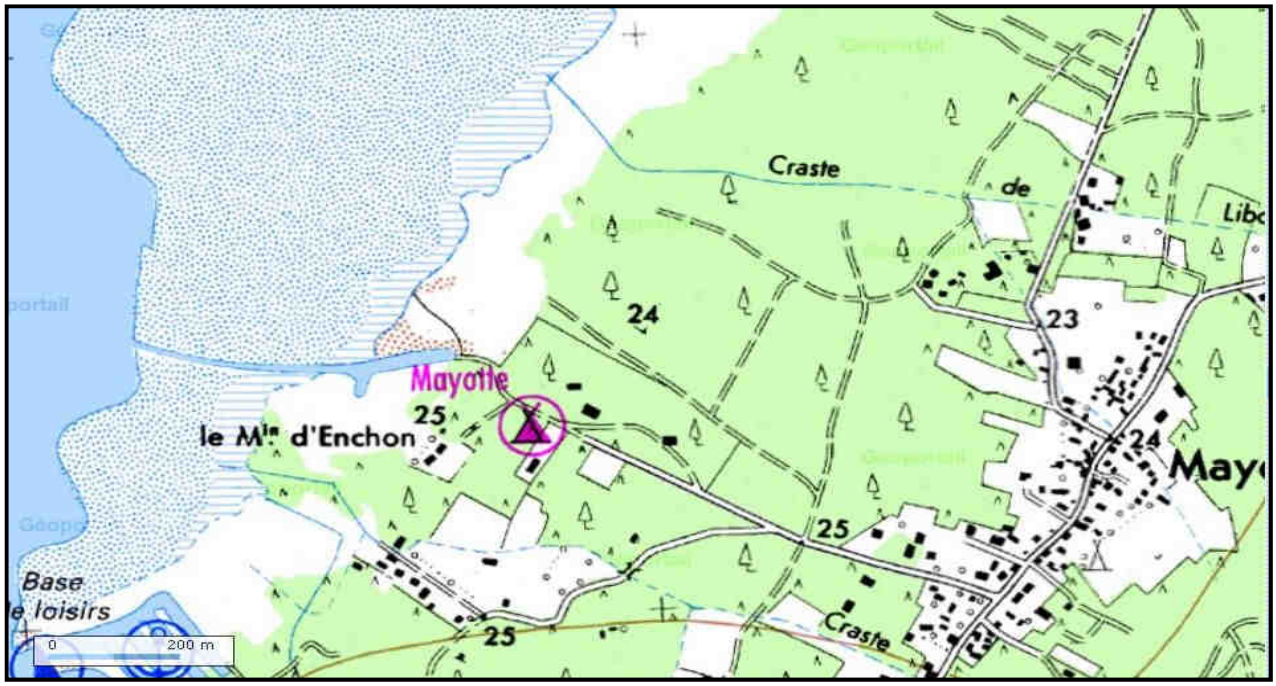
Situation des zones de baignade



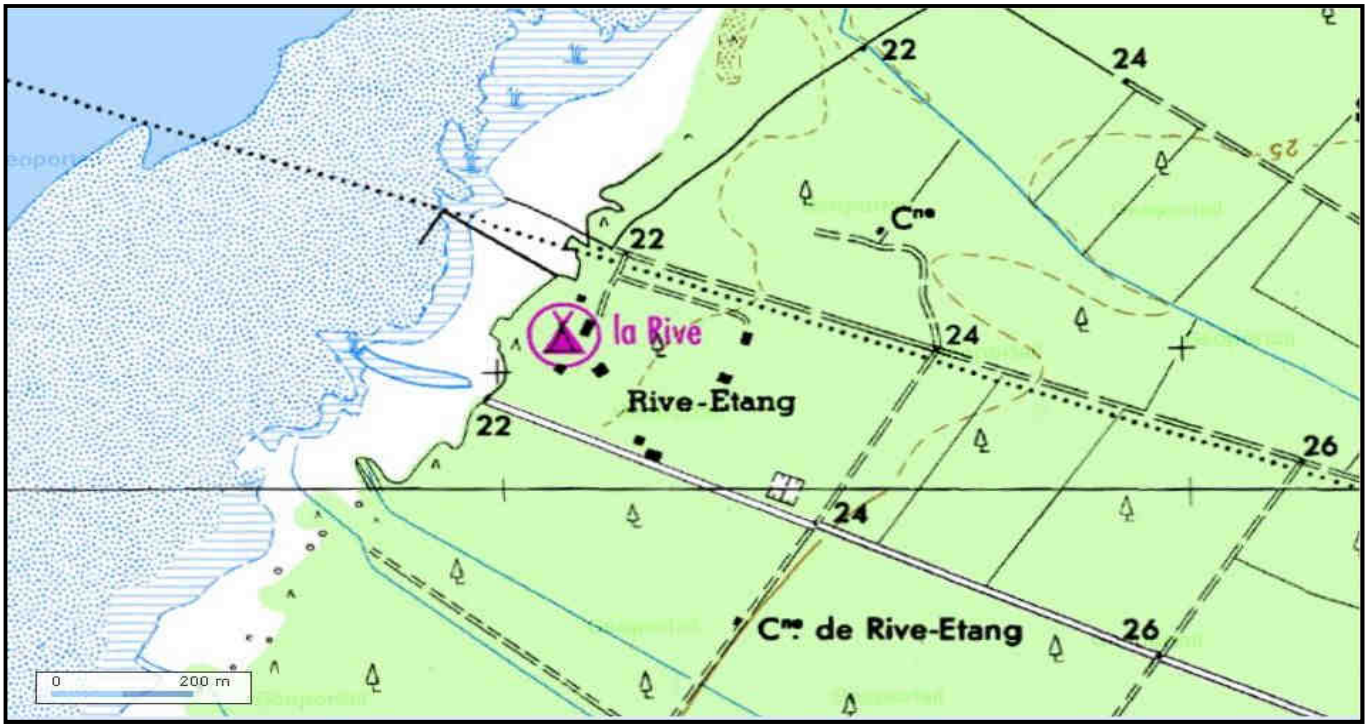
Vue aérienne des zones de baignade



Situation de la zone de baignade Ispes-Navarrosse



Situation de la zone de baignade de En Mayotte



Situation de la zone de baignade de la Rive

Contexte météorologique

Présentation du contexte météorologique

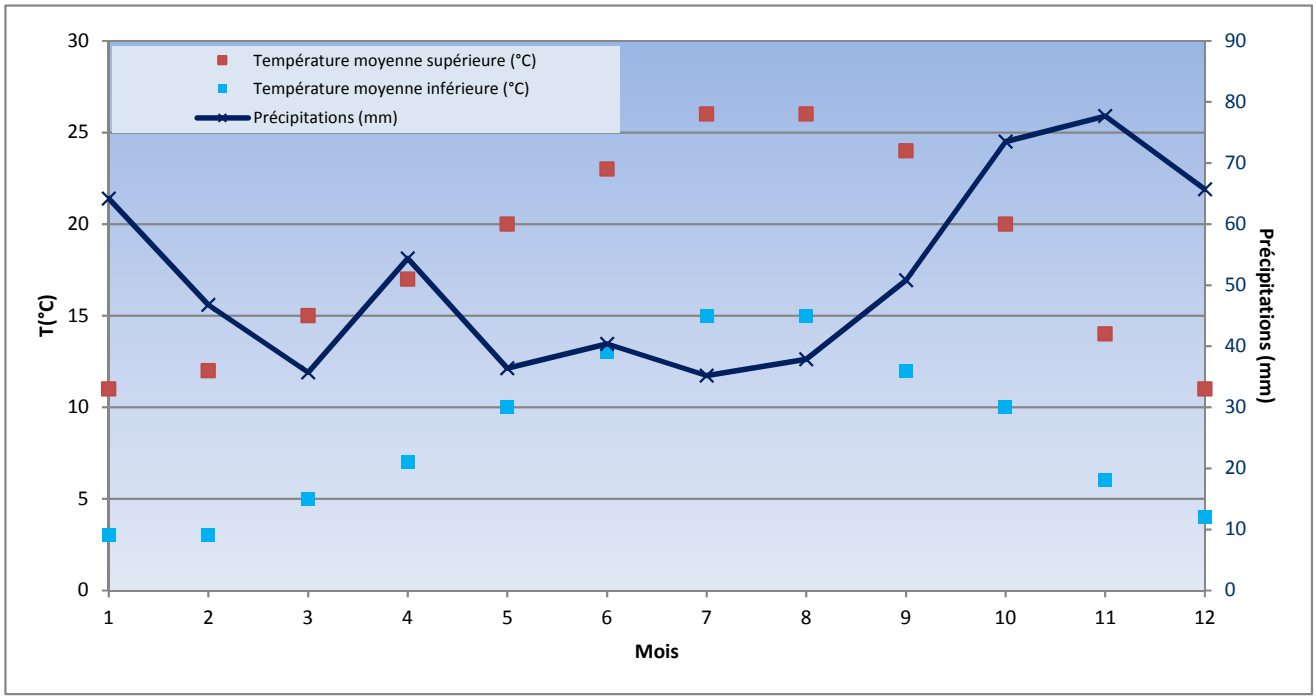
Par sa longue façade littorale et son altitude très faible, le département des Landes est entièrement et directement soumis aux influences océaniques qui lui procurent un climat doux et humide de type « tempéré océanique ». Il se caractérise ainsi globalement par des étés relativement frais et des hivers doux et humides. Les précipitations y sont modérées et se répartissent sur les quatre saisons. La hauteur moyenne interannuelle des précipitations est de l'ordre de 840 mm.

Le département est ventilé par des vents dominants de secteur ouest avec des forces qui s'atténuent en se déplaçant vers l'est. Les vents violents (>100km/h) soufflent 2 à 4 fois par an, généralement d'octobre à mars.

Le littoral est soumis, principalement en automne et hiver, aux fortes houles issues des dépressions véhiculées par le Gulf Stream générant des vagues puissantes, elles-mêmes responsables de la dynamique d'érosion du littoral.

Evolution des précipitations et des températures

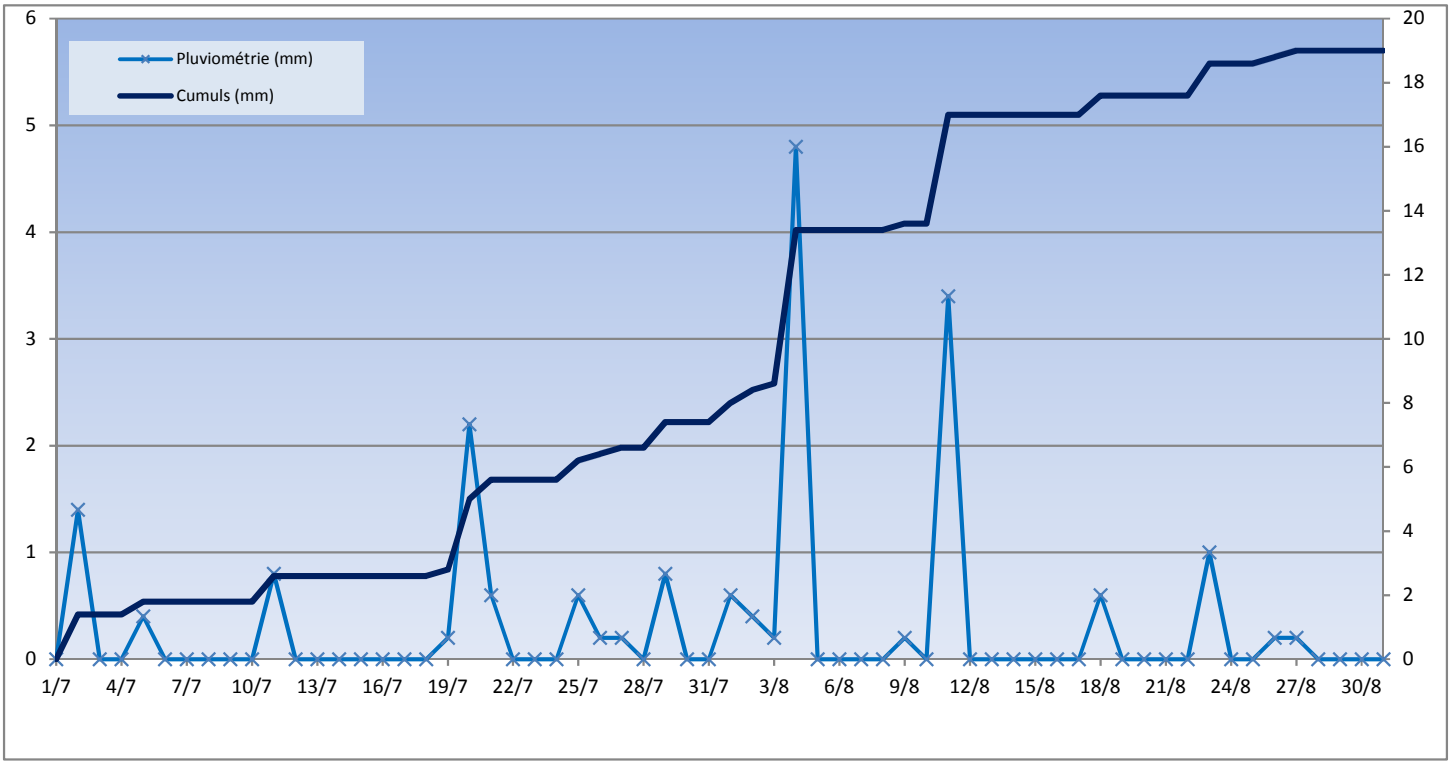
Le graphique, ci-après, présente l'évolution saisonnière moyenne, déterminée sur 10 ans, des précipitations et des températures sur Biscarrosse.



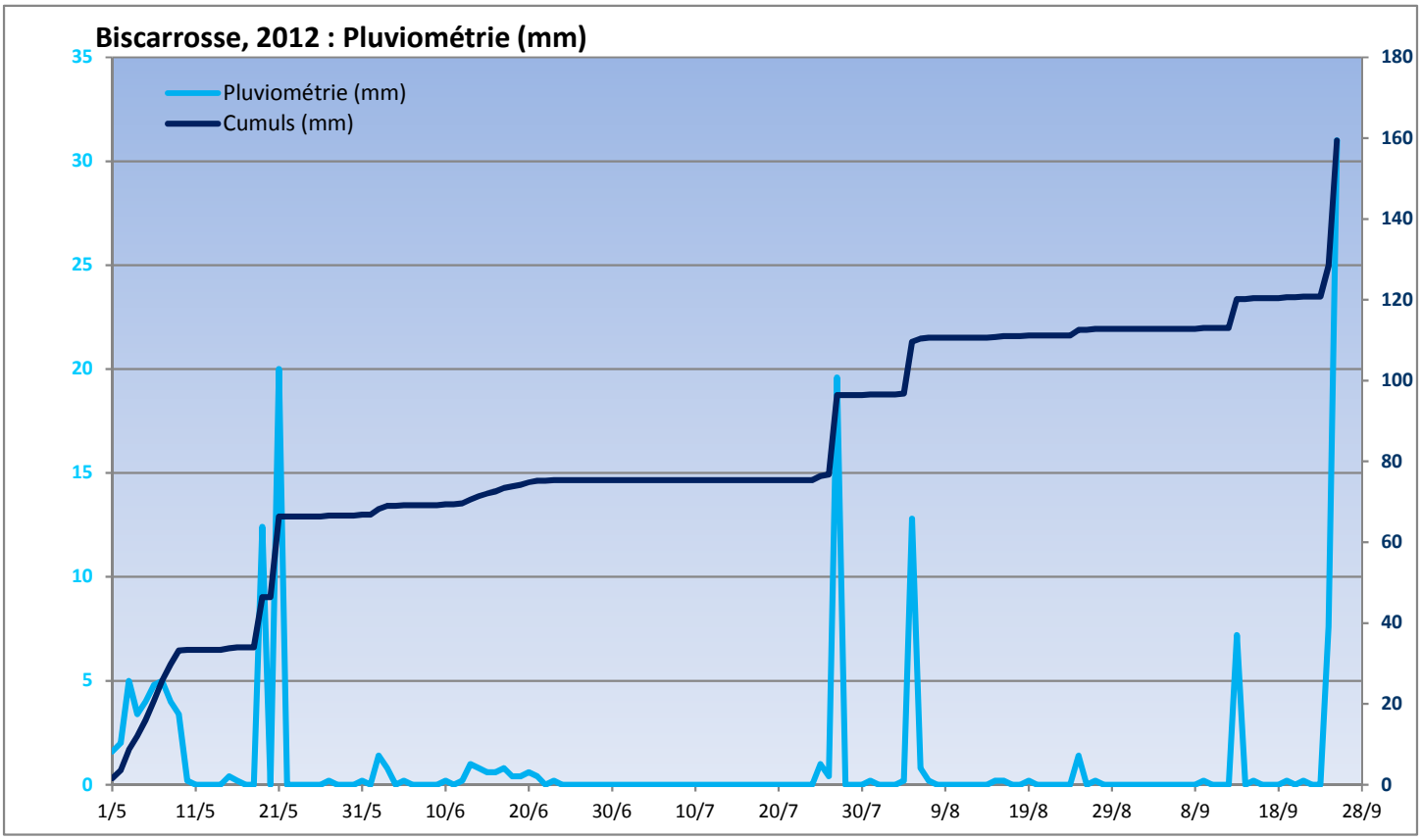
Données Météo France, 2010

Evolution journalière des précipitations durant la saison : Biscarrosse

Les graphiques, ci-dessous, présentent les relevés pluviométriques pour les saisons 2010 et 2012.



Données Météo France, 2010



Biscarrosse 2012 : Pluviométrie, Données CDCGL.

Sommaire

Identification
Zone de baignade
Bilan sanitaire Ispes-Navarrosse
Bilan sanitaire En Mayotte
Bilan sanitaire La Rive
Zone d'étude
Inventaire des sources potentielles de pollution
Diagnostic des sources potentielles de pollution
Mesures de gestion
Synthèse

Description de la zone de baignade et de son environnement : Plage d'Ispes-Navarosse

Description et aménagement de la zone de baignade

Périodes de la saison balnéaire	de début juin à mi-septembre
Fréquentation journalière moyenne de la baignade	

Longueur de la plage (m)	324 m
Largeur de la plage (m)	50 m
Superficie de la plage (m²)	145 843 m²
Pente moyenne et maximale (m)	Nul
Délimitation de la zone de baignade	50*50 m²
Profondeur moyenne et maximale (m)	Moy : 35 cm / Max : 60 cm

Nature de la plage (vaseuse, marécageuse, sableuse ou rocheuse)	Sableuse
Impact sur la transparence de l'eau	Le substratum et la flore qui s'y développe ont un impact.
Nature de la rive (naturelle ou modifiée)	Modifiée
Végétation émergée	Aucune
Espèce	
Densité	
Végétation immergée	Aucune
Espèce	
Densité	
Description des abords de la plage (occupation du sol)	L'arrière plage est constituée d'une zone boisée. On y trouve deux zones d'habitations. A l'Est, le canal du littoral des Landes jouxte la zone de baignade et mène à un port de plaisance.

Usage(s) de l'eau de baignade (baignade, pêche de loisir, activités nautiques…)	Baignade
Sens de circulation de l'eau	Nord-Sud

Localisation des points de prélèvements du contrôle sanitaire (ARS)	x = 320 387 *Lambert II* y = 1 943 031

Aménagements et équipements de la plage	Jeux, terrain de volley.
Equipements sanitaires	Oui
Collecte des ordures	Oui
Poste de secours	Oui

Voix d'accès et zones de stationnement (route, parking, chemin pédestre, bateau)	Route avec parking et chemins pédestres. Piste cyclable.
Problèmes d'accès à la baignade	Non
Accessibilité des animaux	Non

Zone d'affichage	Oui

Schématisation de l'aménagement de la zone de baignade

Poste de secours

Zone de surveillance

Point information

Parking

Plage
Lac
Végétation
Zone urbanisée



Schématisation de l'aménagement de la zone de baignade



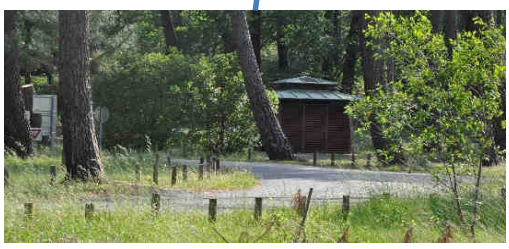



150 m
Image © 2012 GeoEye
Date des images satellite 12/4/2010 2007
44°25'56.08"N 1°10'48.68"O élev 23 m
Google earth
Altitude 687 m













Photographies de la zone de baignade

Description de la zone de baignade et de son environnement : Mayotte

Description et aménagement de la zone de baignade

Périodes de la saison balnéaire	de début juin à mi-septembre
Fréquentation journalière moyenne de la baignade	

Longueur de la plage (m)	310 m
Largeur de la plage (m)	30 m
Superficie de la plage (m²)	12540 m²
Pente moyenne et maximale (m)	Nul
Délimitation de la zone de baignade	Non
Profondeur moyenne et maximale (m)	Moy : 25 cm / Max : 45 cm

Nature de la plage (vaseuse, marécageuse, sableuse ou rocheuse)	Sableuse
Impact sur la transparence de l'eau	Le substratum et la flore qui s'y développe ont un impact
Nature de la rive (naturelle ou modifiée)	Modifiée
Végétation émergée	Non
Espèce	
Densité	
Végétation immergée	Non
Espèce	
Densité	
Description des abords de la plage (occupation du sol)	La zone de baignade jouxte un port privé et un camping aux installations diverses.

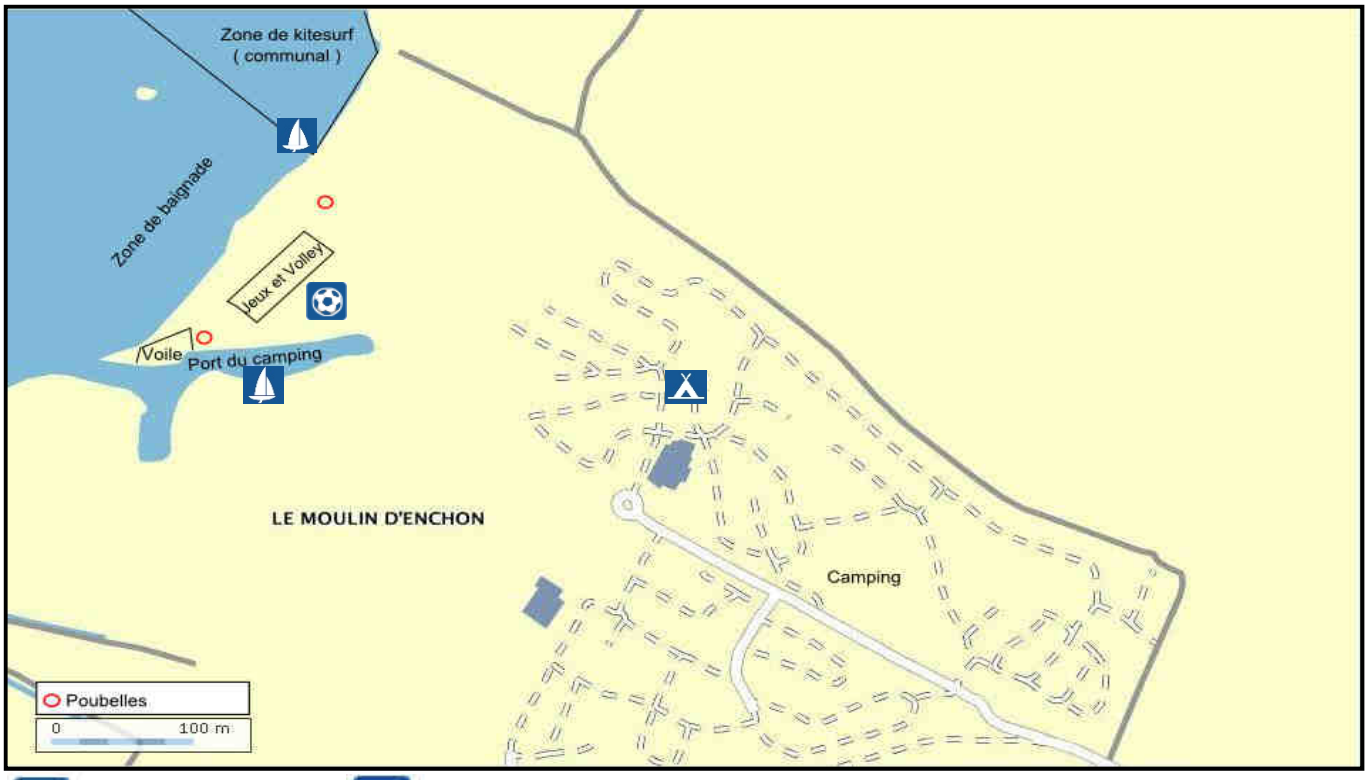
Usage(s) de l'eau de baignade (baignade, pêche de loisir, activités nautiques…)	Baignade, pêche, activités nautiques
Sens de circulation de l'eau	Nord-Sud

Localisation des points de prélèvements du contrôle sanitaire (ARS)	x = 321 536 *Lambert II* y = 1 943 662

Aménagements et équipements de la plage	Equipée de terrains de jeux, club de voile, poubelles
Equipements sanitaires	Non
Collecte des ordures	Oui
Poste de secours	Plage non surveillée

Voix d'accès et zones de stationnement (route, parking, chemin pédestre, bateau)	L'accès se fait par chemins pédestres ou par bateau.
Problèmes d'accès à la baignade	Non
Accessibilité des animaux	Non

Zone d'affichage	Oui



surveillance
poste de secours
douche
toilettes
zone d'affichage
parking
commerces ou restauration
accessibilité aux handicapés
accessibilité aux animaux
animations, activités sportives

Aménagements de la zone de baignade



Vue aérienne de la zone de baignade



Photographie de la zone de baignade

Description de la zone de baignade et de son environnement : Plage de La Rive

Description et aménagement de la zone de baignade

Périodes de la saison balnéaire	début juin à mi-septembre
Fréquentation journalière moyenne de la baignade	

Longueur de la plage (m)	242 m
Largeur de la plage (m)	35 m
Superficie de la plage (m²)	6070 m²
Pente moyenne et maximale (m)	Nul
Délimitation de la zone de baignade	Non
Profondeur moyenne et maximale (m)	Moy : 45 cm / Max : 65 cm

Nature de la plage (vaseuse, marécageuse, sableuse ou rocheuse)	Sableuse
Impact sur la transparence de l'eau	Le substratum et la flore qui s'y développe ont un impact
Nature de la rive (naturelle ou modifiée)	Modifiée
Végétation émergée	Oui
Espèce	Roselière + Carex
Densité	Quelques pieds
Végétation immergée	Oui
Espèce	Plantain d'eau / Joncs / Myriophille en épis / Potamot
Densité	Quelques pieds
Description des abords de la plage (occupation du sol)	Un camping avec port privé et installations nautiques donne sur la plage.

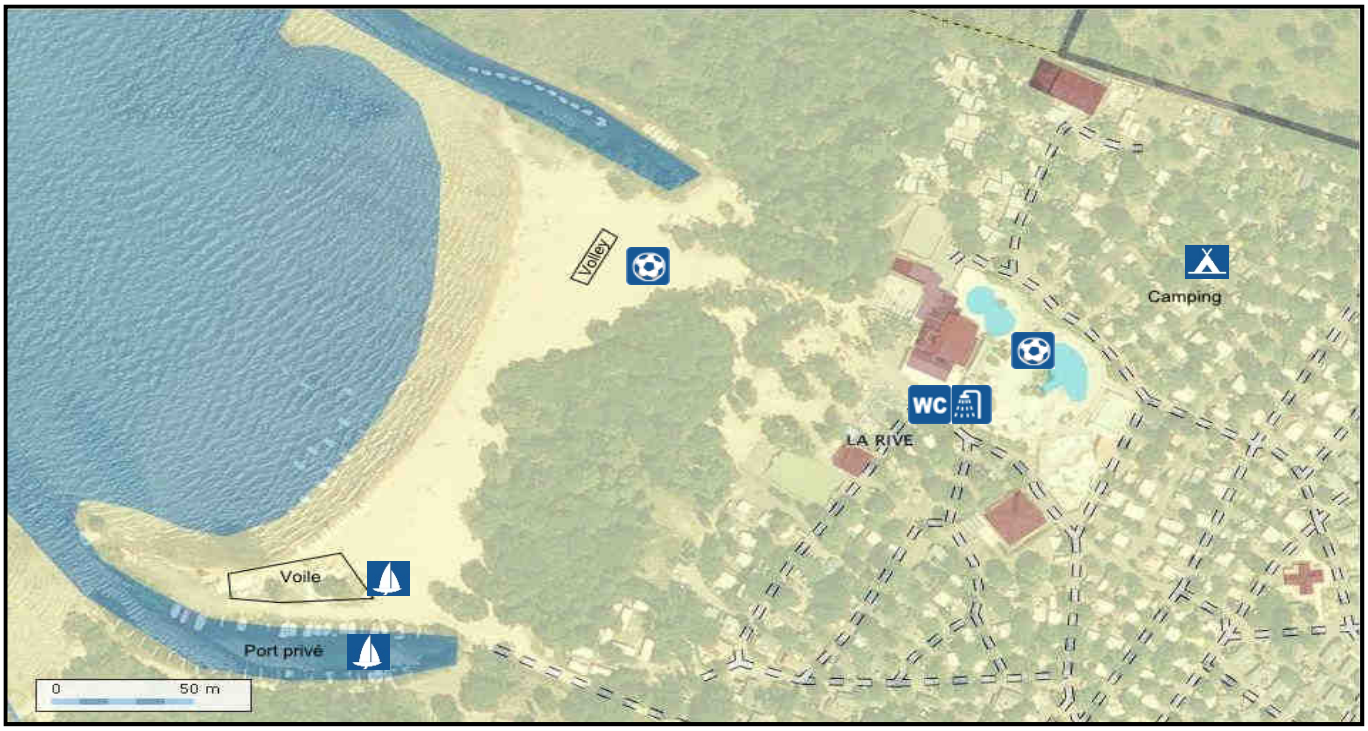
Usage(s) de l'eau de baignade (baignade, pêche de loisir, activités nautiques…)	Baignade, activités nautiques
Sens de circulation de l'eau	Nord-Sud

Localisation des points de prélèvements du contrôle sanitaire (ARS)	x = 323 863 y = 1 946 357 *Lambert II*

Aménagements et équipements de la plage	Club de voile, terrain de volley, jeux
Equipements sanitaires	Non
Collecte des ordures	Oui
Poste de secours	Baignade non surveillée

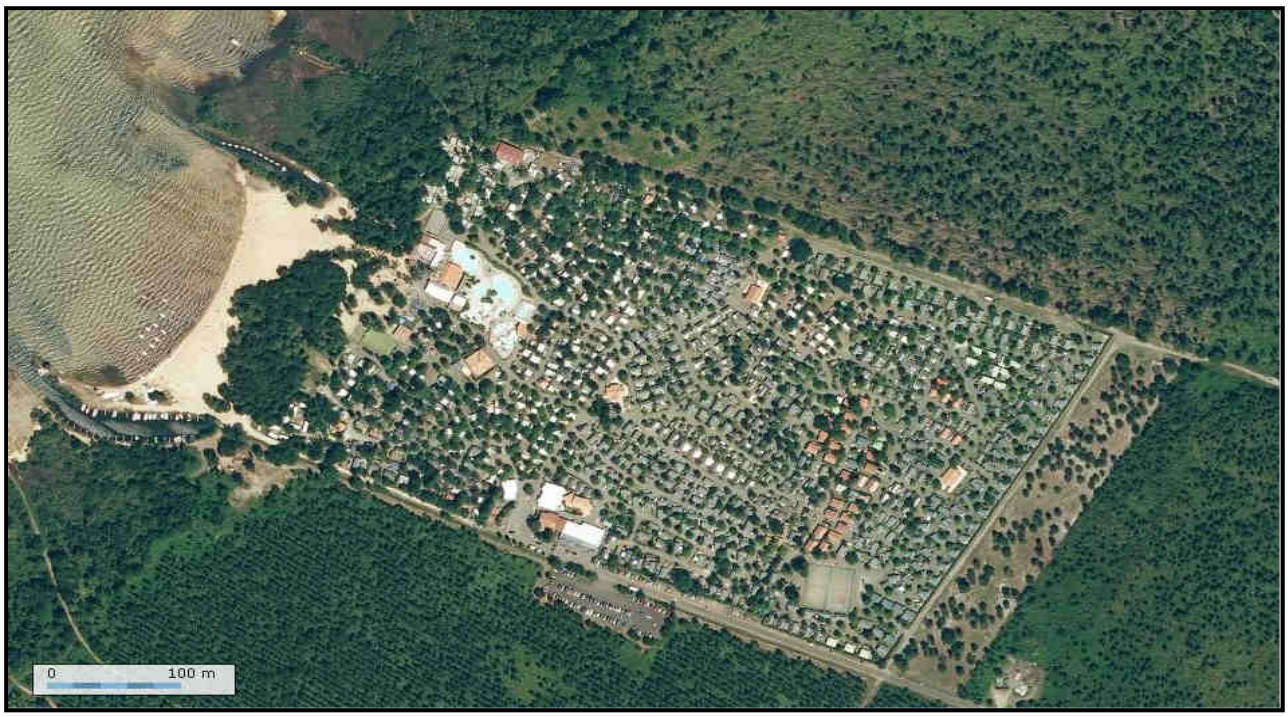
Voix d'accès et zones de stationnement (route, parking, chemin pédestre, bateau)	L'accès se fait par chemins pédestres ou par bateau.
Problèmes d'accès à la baignade	Non
Accessibilité des animaux	Non

Zone d'affichage	Oui



surveillance
poste de secours
douche
WC toilettes
zone d'affichage
parking
commerces ou restauration
accessibilité aux handicapés
accessibilité aux animaux
animations, activités sportives

Aménagements de la zone de baignade





Photographies de la zone de baignade

Données sur la qualité de l'eau : Ispes-Navarrosse

Les données sur la qualité de l'eau sont obtenues grâce :

aux résultats du contrôle sanitaire,
aux résultats de l'autocontrôle,
aux éléments notés dans le carnet sanitaire,
tout autre élément relatif à la qualité des eaux de baignade.

Contrôle sanitaire

Historique des classements issus du contrôle sanitaire

(D'après l'Agence Régionale de Santé et le site http://baignades.sante.gouv.fr rubrique "Qualité de l'eau")

Année	2008	2009	2010	2011	2012
Classement	A	B	A	A	A

A : Eau de bonne qualité - B : Eau de qualité moyenne - C : Eau pouvant être momentanément polluée - D : Eau de mauvaise qualité

Simulation selon la nouvelle Directive de 2006

Le classement selon la Directive de 2006 est applicable dès la saison 2013. Il est basé sur une analyse statistique des résultats des 4 dernières années. Avant l'année 2013, seule une simulation de classement peut être avancée à titre indicatif.

Classement Directive 2006 (à partir des données des 4 dernières années)			
QUALITE			
EXCELLENTE			

Historique du contrôle sanitaire

Le tableau, ci-dessous, reprend les valeurs les plus élevées rencontrées durant les campagnes du contrôle sanitaire des dernières années.

Date	EC	Date	EI
20/07/05	734	11/08/09	234
13/08/08	353	05/07/06	179
11/08/09	350	09/08/06	179
27/08/03	253	18/07/07	160
04/08/04	251	13/08/03	144
06/07/05	230	25/08/09	127
27/07/05	215	09/09/03	110
06/08/08	197	24/08/10	93
13/08/03	195		
24/08/10	179		
15/08/11	144		
02/07/03	141		
06/08/03	127		
25/08/09	127		
09/09/03	110		
19/07/06	110		
23/08/06	110		
19/07/06	110		
18/07/07	110		
11/07/11	94		

	Valeur guide	Valeur impérative
EC	100	2000
EI	100	-

Bilan 2012 du contrôle sanitaire

Nombre total de non conformités pour chaque paramètre		Nbre	%
		10	100
Valeur réglementaire : Directive de 1975 / 2006			
Nombre de résultats > Valeur Guide 100 UFC/100 ml	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	0	0,0
	Total	**0**	**0,0**
Nombre de résultats > Valeur impérative* 2000 UFC/100 ml	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	0	0,0
	Total	**0**	**0,0**
Valeurs indicatives : Seuils de l'AFSSET			
Nombre de résultats > Seuils AFSSET**	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	0	0,0
	Total	**0**	**0,0**

** la valeur n'est impérative uniquement pour les E. coli, elle est indicative pour les entérocoques intestinaux.*

*** eaux marines : E. coli 1000 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 370 UFC/100 ml*

*** eaux continentales : E. coli 1800 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 660 UFC/100 ml*

Bilan du contrôle sanitaire depuis 2000

Nombre total d'analyses pour chaque paramètre		Nbre	%
		130	100
Valeur réglementaire : Directive de 1975 / 2006			
Nombre de résultats > Valeur Guide 100 UFC/100 ml	E. coli	23	17,7
	Entérocoques	9	6,9
	Total	**32**	**12,3**
Nombre de résultats > Valeur impérative* 2000 UFC/100 ml	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	1	0,8
	Total	**1**	**0,4**
Valeurs indicatives : Seuils de l'AFSSET			
Nombre de résultats > Seuils AFSSET**	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	1	0,8
	Total	**1**	**0,4**

** la valeur n'est impérative uniquement pour les E. coli, elle est indicative pour les entérocoques intestinaux.*

*** eaux marines : E. coli 1000 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 370 UFC/100 ml*

*** eaux continentales : E. coli 1800 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 660 UFC/100 ml*

Autocontrôle de la qualité de l'eau

L'autocontrôle de la qualité des eaux de baignade est une démarche volontariste visant notamment à compléter la campagne réglementaire d'analyse. Il a été initié à partir de 2005, son organisation est mise en place par le SMGBL.

Episodes de contamination révélés lors des campagnes d'autocontrôle

Le tableau, ci-dessous, reprend les valeurs les plus élevées rencontrées durant les campagnes d'autocontrôle des dernières années.

Date	EC	Date	EI
11/08/08	1300	23/08/10	14136
04/07/08	1250	24/08/11	2247
15/08/12	984	11/08/08	823
10/08/12	744	21/08/09	350
27/07/09	657	20/07/09	213
24/08/11	520	04/08/10	203
23/08/10	410	27/07/09	199
18/08/10	209	10/08/12	148
27/08/10	197	04/07/08	145
24/08/10	187	11/07/12	132
10/07/09	158	09/07/10	109
21/08/09	144	09/08/10	98
21/07/10	122	27/08/10	97
24/08/09	121	18/08/10	75
16/07/10	110	24/08/09	72
06/08/08	109		
13/08/08	108		
20/07/09	98		

Seuils AFSSET		Seuils autocontrôle 2010	
EC (UFC/100 ml)	1000	EC (UFC/100 ml)	1000
EI (UFC/100 ml)	370	EI (UFC/100 ml)	2000

Bilan 2012 de l'autocontrôle

Nombre total d'analyses pour chaque paramètre		Nbre	%
		18	100
Valeur réglementaire : Directive de 1975 / 2006			
Nombre de résultats > Valeur Guide 100 UFC/100 ml	E. coli	2	11,1
	Entérocoques	2	11,1
	Total	4	11,1
Nombre de résultats > Valeur impérative* 2000 UFC/100 ml	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	0	0,0
	Total	0	0,0
Valeurs indicatives : Seuils de l'AFSSET			
Nombre de résultats > Seuils AFSSET**	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	0	0,0
	Total	0	0,0

** la valeur n'est impérative uniquement pour les E. coli, elle est indicative pour les entérocoques intestinaux.*

*** eaux marines : E. coli 1000 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 370 UFC/100 ml*

*** eaux continentales : E. coli 1800 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 660 UFC/100 ml*

Bilan de l'autocontrôle depuis 2008

Nombre total d'analyses pour chaque paramètre		Nbre	%
		108	100
Valeur réglementaire : Directive de 1975 / 2006			
Nombre de résultats > Valeur Guide 100 UFC/100 ml	E. coli	17	15,7
	Entérocoques	11	10,2
	Total	**28**	13,0
Nombre de résultats > Valeur impérative* 2000 UFC/100 ml	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	2	1,9
	Total	**2**	0,9
Valeurs indicatives : Seuils de l'AFSSET			
Nombre de résultats > Seuils AFSSET**	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	3	2,8
	Total	**3**	1,4

** la valeur n'est impérative uniquement pour les E. coli, elle est indicative pour les entérocoques intestinaux.*

*** eaux marines : E. coli 1000 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 370 UFC/100 ml*

*** eaux continentales : E. coli 1800 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 660 UFC/100 ml*

Bilan sanitaire

Pour la saison 2012

Contrôle sanitaire
Il n'y a eu aucun dépassement.

Autocontrôle
La valeur guide a été dépassée 4 fois.

Les résultats sanitaires de la saison 2012 sont satisfaisants.

Bilan sur les années antérieures

Contrôle sanitaire *(depuis 2008)*
La valeur guide a été elle dépassée 32 fois.
Il y a eu un dépassement de valeur impérative le 07/08/2002, avec une valeur en entérocoques de 9826 UFC/100 ml.
(la valeur de 2000 UFC/100 ml est désormais une valeur impérative uniquement pour les E. coli).

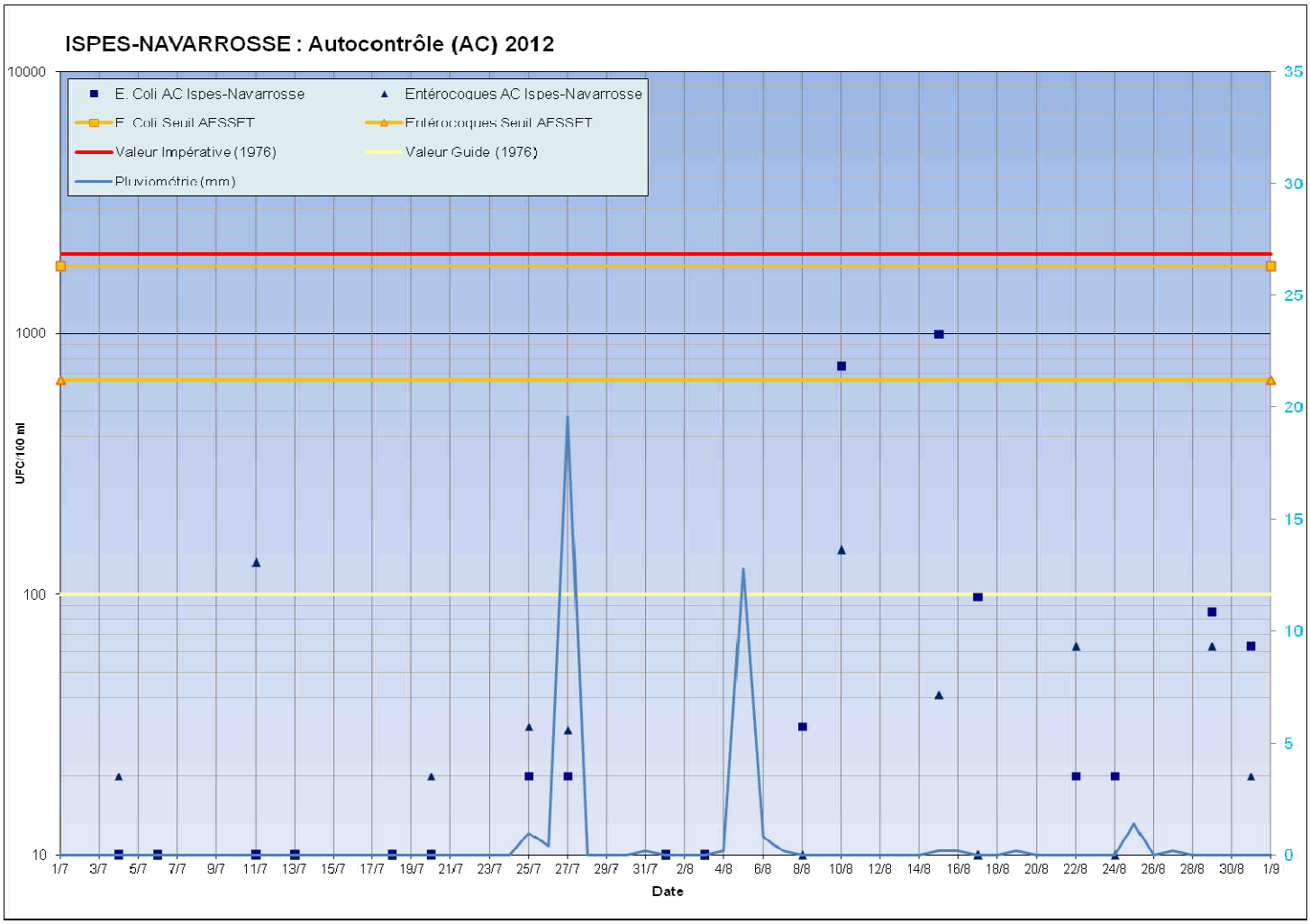
Autocontrôle *(depuis 2008)*
La valeur guide a été dépassée 28 fois.
La valeur indicative de 2000 UFC/100 ml en entérocoques a été dépassée 2 fois :

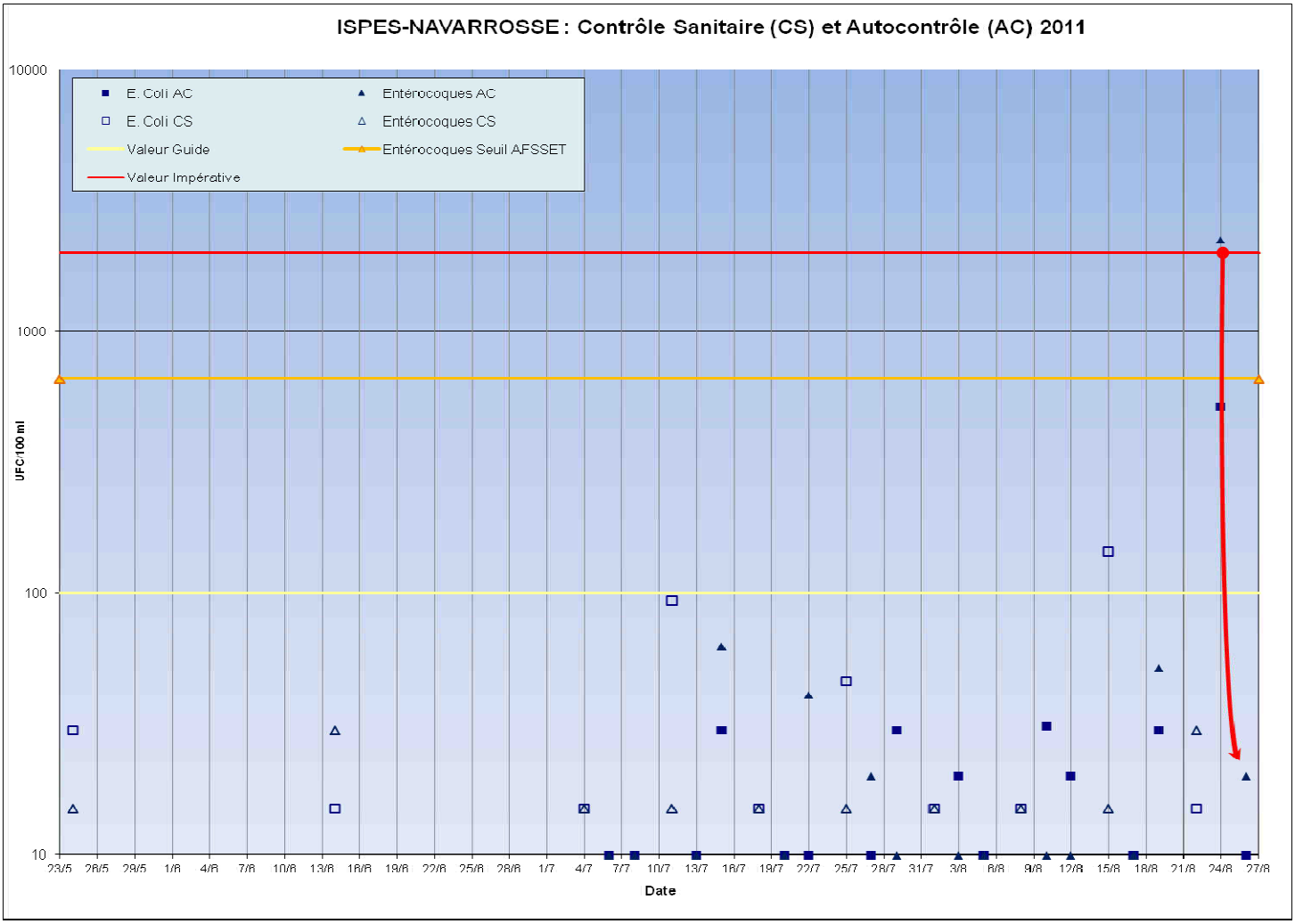
le 23/08/2010 : 14136 UFC/100 ml
le 24/08/2011 :2247 UFC/100 ml

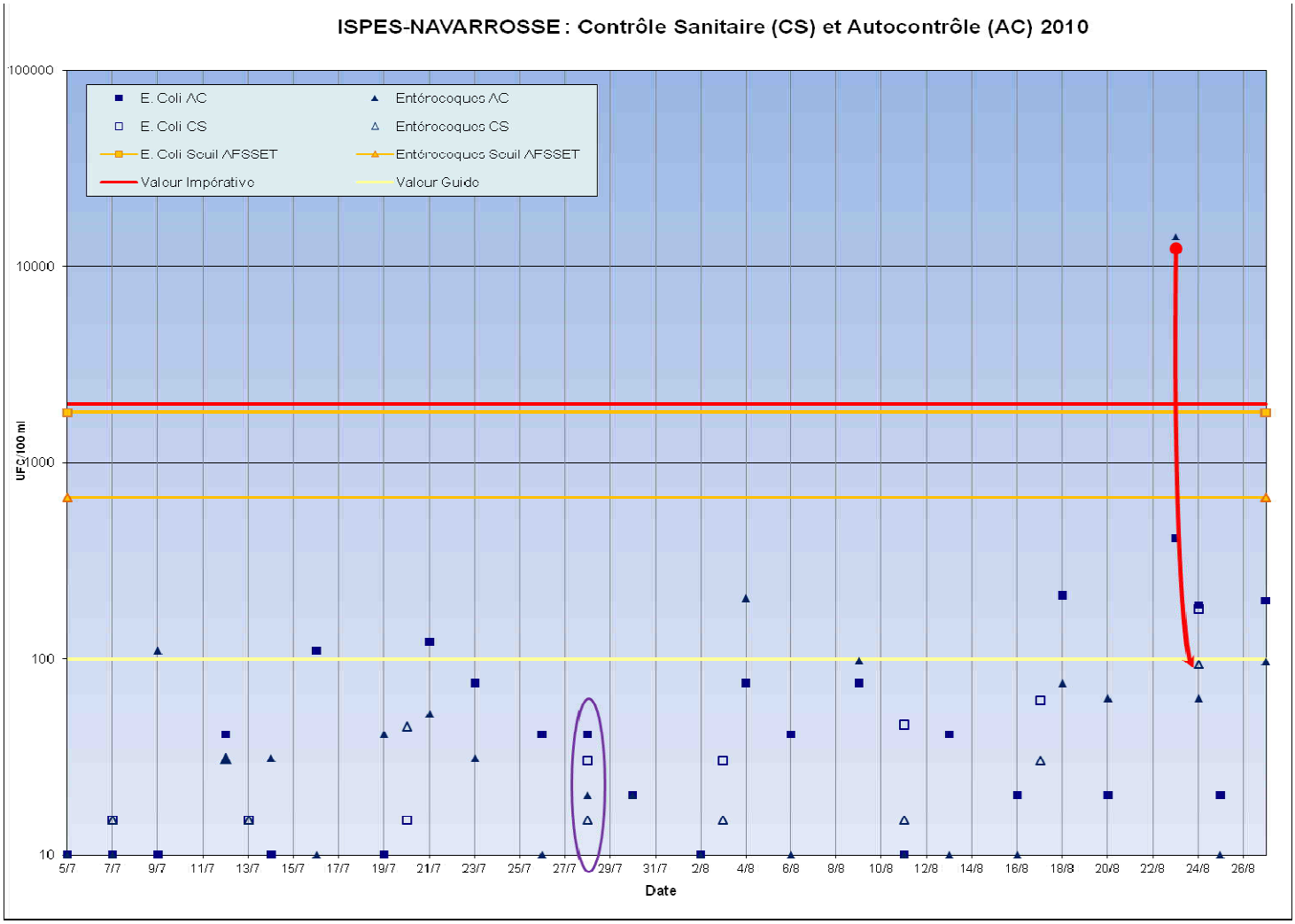
Dans les deux cas, dès le lendemain, les valeurs étaient inférieures à la valeur guide.
Ces valeurs, qui semblent accidentelles d'après les résultats de la saison, permettent néanmoins d'observer la rapide décroissance d'une valeur élevée (cf. graphes, ci-après).

Hormis ces 2 valeurs, les seuils de l'AFSSET ont été dépassés 3 fois depuis 2008 :
11/08/2008 : 1300 UFC/100 ml en E. coli et 823 UFC/100 ml en entérocoques.
04/07/2008 : 1250 UFC/100 ml en E. coli.

Si le bilan sanitaire n'est pas mauvais (la baignade n'a été classée qu'une seule fois en B en 2009), les quelques dépassements rencontrés font qu'une certaine vigilance doit être de mise.


ISPES-NAVARROSSE : Autocontrôle (AC) 2012
E. Coli AC Ispes-Navarrosse
Entérocoques AC Ispes-Navarrosse
E. Coli Seuil AFSSET
Entérocoques Seuil AFSSET
Valeur Impérative (1976)
Valeur Guide (1976)
Pluviométrie (mm)
UFC/100 ml
10000
1000
100
10
35
30
25
20
15
10
5
0
1/7 3/7 5/7 7/7 9/7 11/7 13/7 15/7 17/7 19/7 21/7 23/7 25/7 27/7 29/7 31/7 2/8 4/8 6/8 8/8 10/8 12/8 14/8 16/8 18/8 20/8 22/8 24/8 26/8 28/8 30/8 1/9
Date


ISPES-NAVARROSSE : Contrôle Sanitaire (CS) et Autocontrôle (AC) 2011
E. Coli AC
E. Coli CS
Valeur Guide
Valeur Impérative
Entérocoques AC
Entérocoques CS
Entérocoques Seuil AFSSET
10000
1000
100
10
UFC/100 ml
Date


ISPES-NAVARROSSE : Contrôle Sanitaire (CS) et Autocontrôle (AC) 2010
E. Coli AC
E. Coli CS
E. Coli Seuil AFSSET
Valeur Impérative
Entérocoques AC
Entérocoques CS
Entérocoques Seuil AFSSET
Valeur Guide
100000
10000
1000
100
10
UFC/100 ml
5/7
7/7
9/7
11/7
13/7
15/7
17/7
19/7
21/7
23/7
25/7
27/7
29/7
31/7
2/8
4/8
6/8
8/8
10/8
12/8
14/8
16/8
18/8
20/8
22/8
24/8
26/8
Date

Retour sur l'épisode du 7 août 2002

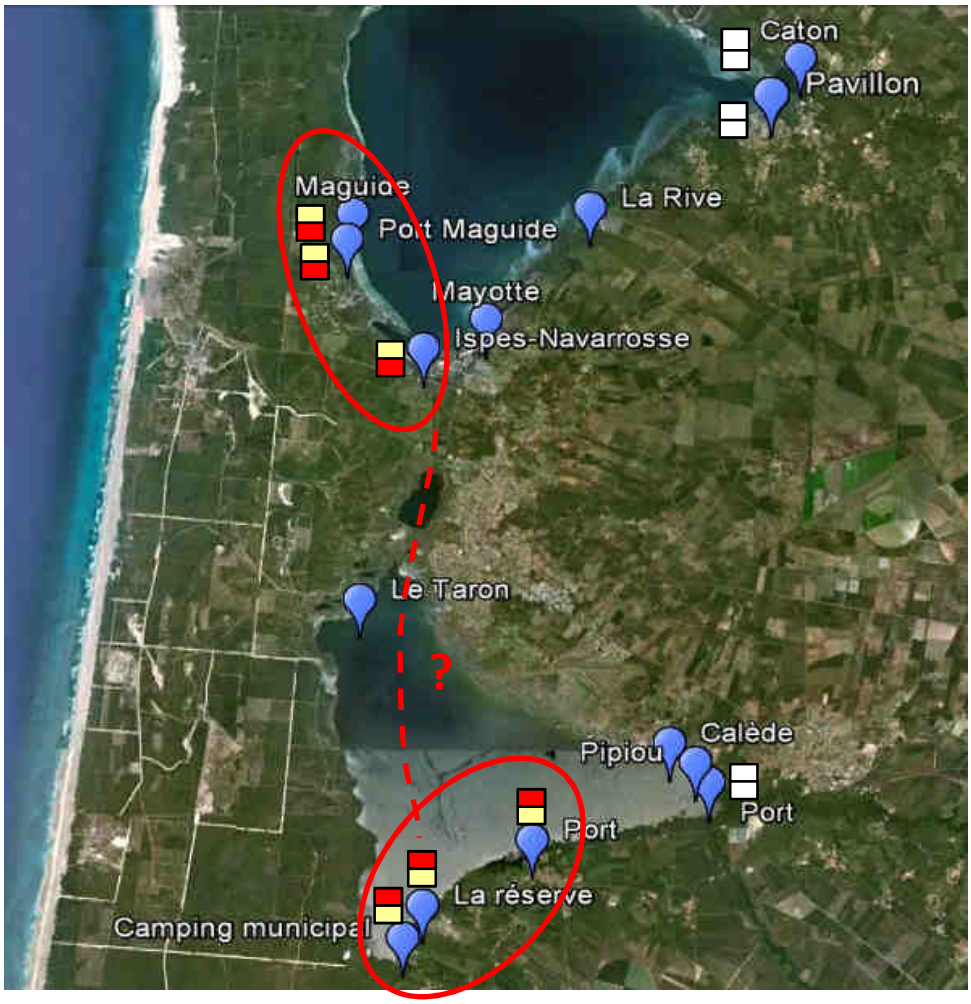
Le 07/08/2002 plusieurs mauvais résultats ont été décelés sur le secteur des Grands Lacs.

De forts dépassements en entérocoques à l'Ouest du Lac de Sanguinet, et des dépassements en E. Coli, élevés mais plus faibles, au Sud du Lac de Biscarrosse-Parentis.

Il est difficile d'affirmer avec certitude que les 6 mauvais résultats, répartis en deux groupes et sur deux lacs, connaissent la même origine. Cependant, le lien hydrologique entre les deux étangs laisse planer le doute sur un hypothétique transfert de pollution.

Quoiqu'il en soit, si l'on prend chaque lac, il apparait fort probable qu'à chaque "groupe" de mauvais résultats, on peut attribuer une même source de pollution. Les valeurs similaires au sein de chaque groupe, ne permettent pas de définir la localisation du "départ" de pollution.

A minima, cet exemple permet de montrer qu'il est important de raisonner à une échelle dépassant celle de la zone de baignade.



ECOLI
ENTEROCOQUES

Valeur impérative
Valeur guide

Cartographie des résultats du contrôle sanitaire du 07/08/2002

Commune	Lieu de prélèvement	Date	ECOLI	ENTEROCOQUES
GASTES	LA RESERVE	07/08/2002	2383	1681
STE-EULALIE-EN-BORN	CAMPING MUNICIPAL	07/08/2002	2305	1605
GASTES	PORT	07/08/2002	2140	1980
BISCARROSSE	PORT MAGUIDE	07/08/2002	461	9826
BISCARROSSE	ISPES-NAVARROSSE	07/08/2002	461	9826
BISCARROSSE	MAGUIDE	07/08/2002	371	10687
PARENTIS-EN-BORN	PORT	07/08/2002	77	30
PARENTIS-EN-BORN	LA GRAOUE	07/08/2002	30	15
BISCARROSSE	LATECOERE	07/08/2002	30	46
BISCARROSSE	CATON	07/08/2002	15	15
SANGUINET	PAVILLON	07/08/2002	15	15
SANGUINET	MOUTEOU-PIPIOU	07/08/2002	15	15
PARENTIS-EN-BORN	LA RIVE	07/08/2002	15	15
BISCARROSSE	EN MAYOTTE	07/08/2002	15	15

Résultats du contrôle sanitaire du 07/08/2002

Jour Août	Température max.	Température min.	Précipitations 24h
1	20.6 °c	14.2 °c	1 mm
2	22.3 °c	15.5 °c	0.8 mm
3	22.7 °c	18.1 °c	0.8 mm
4	23.0 °c	16.8 °c	1 mm
5	22.2 °c	16.3 °c	0.4 mm
6	22.1 °c	17.6 °c	0.6 mm
7	**22.8 °c**	**17.7 °c**	**0 mm**

Pluviométrie des 7 premiers jours du mois d'août 2002 (MétéoCiel)

Carnet Sanitaire

Depuis la saison 2010 a été initiée la mise en place d'un carnet sanitaire au poste de secours. Ce document évolutif permet d'assurer un suivi de l'ensemble des éléments de nature à affecter directement ou indirectement la qualité sanitaire de l'eau de baignade.

En fin de saison, il alimente le profil de baignade, notamment par une étude comparative de ces informations avec les résultats et relevés de terrain du contrôle sanitaire et de l'autocontrôle.

Aucune remarque de nature apporter des informations sur la qualité des eaux de baignade n'a été consignée.

Observations de terrain

Durant la campagne d'autocontrôle, plusieurs paramètres de terrain sont observés par les préleveurs. Ils peuvent être de bons indicateurs de suivi et d'alerte.

Date	Aspect de l'Eau	Aspect du rivage
29/08/12		Macro-déchets
15/07/11		Macro-déchets

Date	Observations	ECOLI IDEXX	ENTEROCOQUES IDEXX
06/07/09	Forte pluie	10	41
13/07/11	Orage la veille	10	10

Campagne « cyanobactéries »

La campagne de surveillance des cyanobactéries est mise en place dans le cadre du contrôle sanitaire.

Résultats du contrôle sanitaire "cyanobactéries" depuis 2007

Date	Cellules de cyanobactéries
23/07/2012	0
11/06/2012	0
25/07/2011	0
14/06/2011	1124
28/07/2010	48
14/06/2010	10
28/07/2009	20502
15/06/2009	2200
08/08/2007	0
11/07/2007	0

Bilan du contrôle sanitaire "cyanobactéries" depuis 2007

Le seuil d'alerte 1 a été atteint 1 fois.

	Nbre	%
Nombre total d'analyses pour chaque paramètre	10	100
Qualité satisfaisante	9	90,00
Seuil d'alerte 1	1	10,00
Seuil d'alerte 2a	0	0,00
Seuil d'alerte 2b	0	0,00
Seuil d'alerte 3*	0	0,00

Il n' y a pas eu de campagne de prélèvements en 2008

** le seuil d'alerte 3 étant visuel, le dernier seuil de classement dans ce tableau a été indicativement :*

> 100 000 cellules / ml

Microcystine LR > 50 µg / L

Nombre de cyanobactéries	Seuils	Recommandations
x < 20 000 cellules / ml	Qualité satisfaisante	Pas de recommandation particulière
20 000 < x < 100 000 cellules / ml	Seuil d'alerte 1	Information spécifique de la population par affichage sur site
100 000 cellules / ml **et** Microcystine LR < 25µg / L	Seuil d'alerte 2a	La baignade est limitée en dehors des zones de dépôts ou d'efflorescence. Information spécifique de la population par affichage sur site.
100 000 cellules / ml **et** Microcystine LR > 25µg / L	Seuil d'alerte 2b	La baignade est interdite .Les activités nautiques exercées dans des structures encadrées sont possibles sous certaines conditions. Information spécifique de la population par affichage sur site.
Forte coloration de l'eau et/ou couche mousseuse	Seuil d'alerte 3	La baignade et toutes les activités nautiques sont interdites. Information spécifique de la population par affichage sur site

Ces recommandations ont été adoptées par le Conseil supérieur d'hygiène publique de France (Cshpf) par un Avis du 6 mai 2003.

Observations de terrain : algues

Durant la campagne d'autocontrôle, l'aspect de l'eau et du rivage sont observés par les préleveurs, notamment la présence d'algues.

Date	Aspect de l'Eau	Aspect du rivage
31/08/2012		Algues
22/08/2012		Algues
27/07/2012		Algues
25/07/2012		Algues
04/07/2012		Algues
18/07/2008		Algues
21/07/2008		Algues
23/07/2008		Algues
25/07/2008		Algues
08/08/2008		Algues
11/08/2008	Algues	Algues
17/07/2009		Algues
10/08/2009		Algues
12/07/2010		Algues
28/07/2010		Algues
25/08/2010		Algues

Données sur la qualité de l'eau : En Mayotte

Les données sur la qualité de l'eau sont obtenues grâce :

aux résultats du contrôle sanitaire,
aux résultats de l'autocontrôle,
aux éléments notés dans le carnet sanitaire,
tout autre élément relatif à la qualité des eaux de baignade.

Contrôle sanitaire

Historique des classements issus du contrôle sanitaire

(D'après l'Agence Régionale de Santé et le site http://baignades.sante.gouv.fr rubrique "Qualité de l'eau")

Année	2008	2009	2010	2011	2012
Classement	A	A	A	A	En cours

A : Eau de bonne qualité - B : Eau de qualité moyenne - C : Eau pouvant être momentanément polluée - D : Eau de mauvaise qualité

Simulation selon la nouvelle Directive de 2006

Le classement selon la Directive de 2006 est applicable dès la saison 2013. Il est basé sur une analyse statistique des résultats des 4 dernières années. Avant l'année 2013, seule une simulation de classement peut être avancée à titre indicatif.

Classement Directive 2006 (à partir des données des 4 dernières années)			
QUALITE			
EXCELLENTE			

Historique du contrôle sanitaire

Le tableau, ci-dessous, reprend les valeurs les plus élevées rencontrées durant les campagnes du contrôle sanitaire des dernières années.

Date	EC	Date	EI
21/07/04	1605	21/07/04	4796
09/09/03	838	09/09/03	805
07/07/04	442	09/08/06	289
10/08/05	390	06/07/05	234
13/08/03	272	27/08/03	177
23/08/06	177	23/08/06	161
11/08/04	144	22/08/11	160
04/08/04	127	20/07/10	110
18/08/04	127	27/07/09	77
24/08/09	127	03/08/10	76
09/07/03	126		
05/07/06	109		
19/07/06	109		
23/07/08	109		
27/08/03	94		

	Valeur guide	Valeur impérative
EC	100	2000
EI	100	-

Bilan 2012 du contrôle sanitaire

Nombre total de non conformités pour chaque paramètre		Nbre	%
		10	100
Valeur réglementaire : Directive de 1975 / 2006			
Nombre de résultats > Valeur Guide 100 UFC/100 ml	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	0	0,0
	Total	**0**	**0,0**
Nombre de résultats > Valeur impérative* 2000 UFC/100 ml	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	0	0,0
	Total	**0**	**0,0**
Valeurs indicatives : Seuils de l'AFSSET			
Nombre de résultats > Seuils AFSSET**	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	0	0,0
	Total	**0**	**0,0**

** la valeur n'est impérative uniquement pour les E. coli, elle est indicative pour les entérocoques intestinaux.*

*** eaux marines : E. coli 1000 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 370 UFC/100 ml*

*** eaux continentales : E. coli 1800 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 660 UFC/100 ml*

Bilan du contrôle sanitaire depuis 2000

Nombre total d'analyses pour chaque paramètre		Nbre	%
		130	100
Valeur réglementaire : Directive de 1975 / 2006			
Nombre de résultats > Valeur Guide 100 UFC/100 ml	E. coli	17	13,1
	Entérocoques	10	7,7
	Total	**27**	**10,4**
Nombre de résultats > Valeur impérative* 2000 UFC/100 ml	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	1	0,8
	Total	**1**	**0,4**
Valeurs indicatives : Seuils de l'AFSSET			
Nombre de résultats > Seuils AFSSET**	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	2	1,5
	Total	**2**	**0,8**

** la valeur n'est impérative uniquement pour les E. coli, elle est indicative pour les entérocoques intestinaux.*

*** eaux marines : E. coli 1000 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 370 UFC/100 ml*

*** eaux continentales : E. coli 1800 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 660 UFC/100 ml*

Autocontrôle de la qualité de l'eau

L'autocontrôle de la qualité des eaux de baignade est une démarche volontariste visant notamment à compléter la campagne réglementaire d'analyse. Il a été initié à partir de 2005, son organisation est mise en place par le SMGBL.

Depuis 2010, la commune a décidé, pour des raisons financières et jugeant la campagne du contrôle sanitaire suffisante, de ne plus intégrer à la campagne d'autocontrôle la zone de baignade En Mayotte.

Episodes de contamination révélés lors des campagnes d'autocontrôle

Le tableau, ci-dessous, reprend les valeurs les plus élevées rencontrées durant les campagnes d'autocontrôle des dernières années.

Date	EC	Date	EI
11/08/08	480	11/08/08	359
07/07/08	134	22/07/09	156
17/08/09	120	19/08/09	146
26/08/09	75	22/08/08	121
25/07/08	41	28/08/09	98
25/07/08	41	10/08/09	84
25/07/08	41	18/08/08	52
01/08/08	31	18/08/08	52
01/08/08	31	18/08/08	52
01/08/08	31	29/07/09	41
Seuils AFSSET		**Seuils autocontrôle 2010**	
EC (UFC/100 ml)	1000	**EC (UFC/100 ml)**	1000
EI (UFC/100 ml)	370	**EI (UFC/100 ml)**	2000

Bilan de l'autocontrôle

Il est effectué sur la base des données des années 2008 et 2009.

Nombre total d'analyses pour chaque paramètre		Nbre	%
		49	100
Valeur réglementaire : Directive de 1975 / 2006			
Nombre de résultats > Valeur Guide 100 UFC/100 ml	E. coli	3	6,1
	Entérocoques	4	8,2
	Total	**7**	7,1
Nombre de résultats > Valeur impérative* 2000 UFC/100 ml	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	0	0,0
	Total	**0**	0,0
Valeurs indicatives : Seuils de l'AFSSET			
Nombre de résultats > Seuils AFSSET**	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	0	0,0
	Total	**0**	0,0

** la valeur n'est impérative uniquement pour les E. coli, elle est indicative pour les entérocoques intestinaux.*

*** eaux marines : E. coli 1000 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 370 UFC/100 ml*

*** eaux continentales : E. coli 1800 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 660 UFC/100 ml*

Bilan sanitaire

Pour la saison 2012

Contrôle sanitaire
Il n'y a eu aucun dépassement.

Les résultats sanitaires de la saison 2012 sont très satisfaisants.

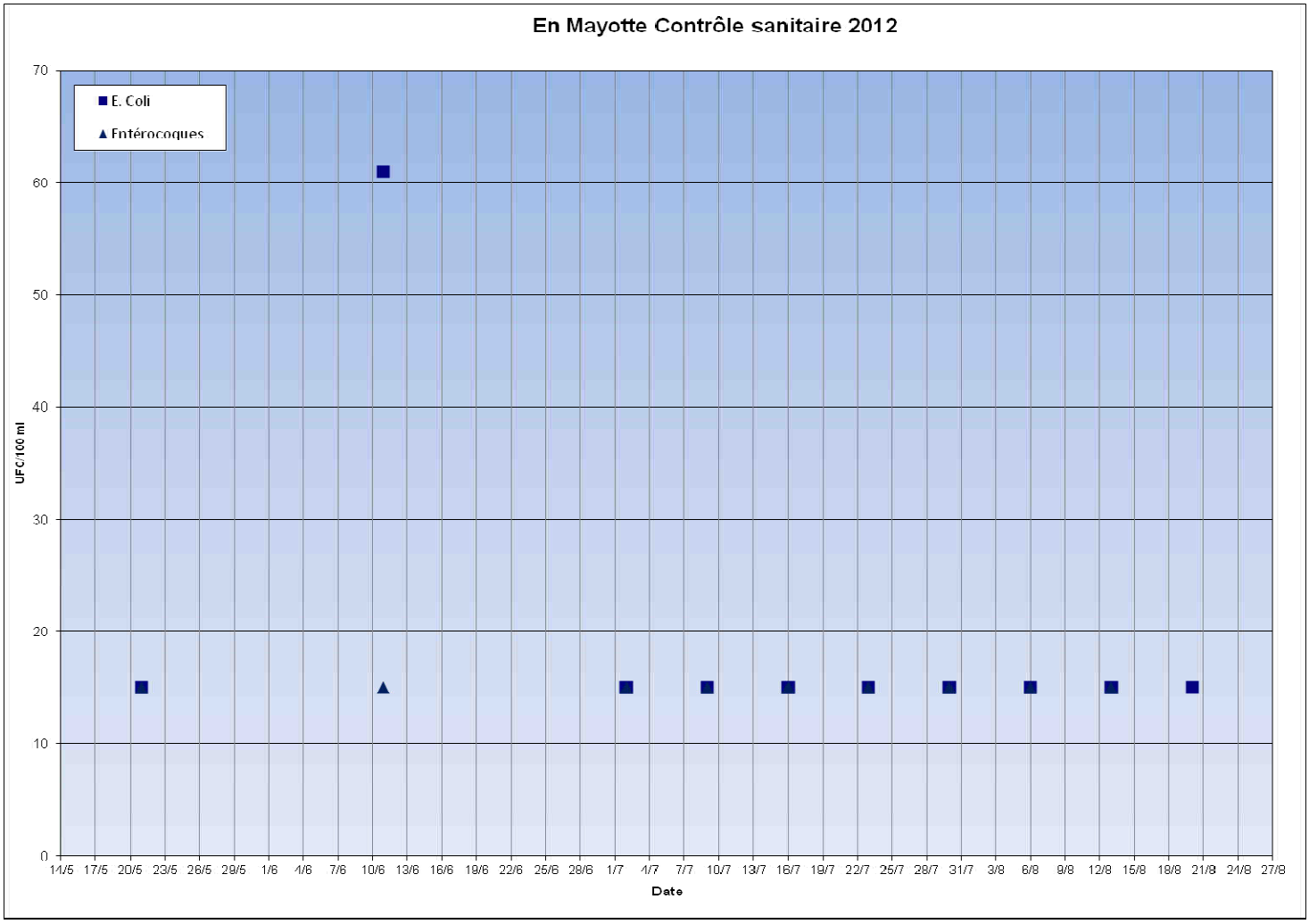
Bilan sur les années antérieures

Contrôle sanitaire *(depuis 2000)*
La valeur guide a été elle dépassée 27 fois.
Il y a eu un dépassement de valeur impérative le 21/07/2004 , avec une valeur en entérocoques de 4796 UFC/100 ml.
(la valeur de 2000 UFC/100 ml est désormais une valeur impérative uniquement pour les E. coli).

Les seuils de l'AFSSET ont été dépassé 1 fois en entérocoques, le 09/09/2005 avec une valeur de 805 UFC/100 ml.

Autocontrôle *(2008-2009)*
La valeur guide a été dépassée 7 fois.

Le bilan sanitaire est satisfaisant.


En Mayotte Contrôle sanitaire 2012
E. Coli
Entérocoques
UFC/100 ml
70
60
50
40
30
20
10
0
14/5 17/5 20/5 23/5 26/5 29/5 1/6 4/6 7/6 10/6 13/6 16/6 19/6 22/6 25/6 28/6 1/7 4/7 7/7 10/7 13/7 16/7 19/7 22/7 25/7 28/7 31/7 3/8 6/8 9/8 12/8 15/8 18/8 21/8 24/8 27/8
Date

Carnet Sanitaire

Depuis la saison 2010 a été initiée la mise en place d'un carnet sanitaire au poste de secours. Ce document évolutif permet d'assurer un suivi de l'ensemble des éléments de nature à affecter directement ou indirectement la qualité sanitaire de l'eau de baignade.

En fin de saison, il alimente le profil de baignade, notamment par une étude comparative de ces informations avec les résultats et relevés de terrain du contrôle sanitaire et de l'autocontrôle.

Aucune remarque de nature apporter des informations sur la qualité des eaux de baignade n'a été consignée.

Observations de terrain

Durant la campagne d'autocontrôle, plusieurs paramètres de terrain sont observés par les préleveurs. Ils peuvent être de bons indicateurs de suivi et d'alerte.

Date	Aspect de l'Eau	Aspect du rivage
04/07/08		Pneu
25/07/08		Mousses persistantes

Campagne « cyanobactéries »

La campagne de surveillance des cyanobactéries est mise en place dans le cadre du contrôle sanitaire.

Résultats du contrôle sanitaire "cyanobactéries" depuis 2007

Date	Cellules de cyanobactéries
23/07/2012	0
11/06/2012	0
25/07/2011	0
14/06/2011	1828
27/07/2010	42
14/06/2010	284
27/07/2009	664
15/06/2009	2024
08/08/2007	0
11/07/2007	0

Bilan du contrôle sanitaire "cyanobactéries" depuis 2007

Le seuil d'alerte 1 a été atteint 1 fois.

	Nbre	%
Nombre total d'analyses pour chaque paramètre	10	100
Qualité satisfaisante	10	100,00
Seuil d'alerte 1	0	0,00
Seuil d'alerte 2a	0	0,00
Seuil d'alerte 2b	0	0,00
Seuil d'alerte 3*	0	0,00

Il n' y a pas eu de campagne de prélèvements en 2008

** le seuil d'alerte 3 étant visuel, le dernier seuil de classement dans ce tableau a été indicativement :*

> 100 000 cellules / ml

Microcystine LR > 50 µg / L

Nombre de cyanobactéries	Seuils	Recommandations
x < 20 000 cellules / ml	Qualité satisfaisante	Pas de recommandation particulière
20 000 < x < 100 000 cellules / ml	Seuil d'alerte 1	Information spécifique de la population par affichage sur site
100 000 cellules / ml **et** Microcystine LR < 25µg / L	Seuil d'alerte 2a	La baignade est limitée en dehors des zones de dépôts ou d'efflorescence. Information spécifique de la population par affichage sur site.
100 000 cellules / ml **et** Microcystine LR > 25µg / L	Seuil d'alerte 2b	La baignade est interdite .Les activités nautiques exercées dans des structures encadrées sont possibles sous certaines conditions. Information spécifique de la population par affichage sur site.
Forte coloration de l'eau et/ou couche mousseuse	Seuil d'alerte 3	La baignade et toutes les activités nautiques sont interdites. Information spécifique de la population par affichage sur site

Ces recommandations ont été adoptées par le Conseil supérieur d'hygiène publique de France (Cshpf) par un Avis du 6 mai 2003.

Données sur la qualité de l'eau : La Rive

Les données sur la qualité de l'eau sont obtenues grâce :
- aux résultats du contrôle sanitaire,
- aux résultats de l'autocontrôle,
- aux éléments notés dans le carnet sanitaire,
- tout autre élément relatif à la qualité des eaux de baignade.

Contrôle sanitaire

Historique des classements issus du contrôle sanitaire

(D'après l'Agence Régionale de Santé et le site http://baignades.sante.gouv.fr rubrique "Qualité de l'eau")

Année	2008	2009	2010	2011	2012
Classement	A	B	A	A	En cours

A : Eau de bonne qualité - B : Eau de qualité moyenne - C : Eau pouvant être momentanément polluée - D : Eau de mauvaise qualité

Simulation selon la nouvelle Directive de 2006

Le classement selon la Directive de 2006 est applicable dès la saison 2013. Il est basé sur une analyse statistique des résultats des 4 dernières années. Avant l'année 2013, seule une simulation de classement peut être avancée à titre indicatif.

Classement Directive 2006 (à partir des données des 4 dernières années)			
QUALITE			
EXCELLENTE			

Historique du contrôle sanitaire

Le tableau, ci-dessous, reprend les valeurs les plus élevées rencontrées durant les campagnes du contrôle sanitaire des dernières années.

Date	EC	Date	EI
20/07/05	160	13/07/09	289
02/08/06	144	09/08/06	287
17/08/09	144	21/07/04	215
09/08/06	126	27/08/03	127
27/08/03	110	11/07/07	109
09/07/03	94	09/09/03	94
10/08/05	94	09/09/03	94
03/08/05	93	08/08/07	77
02/07/03	91	04/08/04	61
09/09/03	61	18/08/04	46

	Valeur guide	Valeur impérative
EC	100	2000
EI	100	-

Bilan 2012 du contrôle sanitaire

Nombre total de non conformités pour chaque paramètre		Nbre	%
		10	100
Valeur réglementaire : Directive de 1975 / 2006			
Nombre de résultats > Valeur Guide 100 UFC/100 ml	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	0	0,0
	Total	**0**	**0,0**
Nombre de résultats > Valeur impérative* 2000 UFC/100 ml	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	0	0,0
	Total	**0**	**0,0**
Valeurs indicatives : Seuils de l'AFSSET			
Nombre de résultats > Seuils AFSSET**	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	0	0,0
	Total	**0**	**0,0**

** la valeur n'est impérative uniquement pour les E. coli, elle est indicative pour les entérocoques intestinaux.*

*** eaux marines : E. coli 1000 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 370 UFC/100 ml*

*** eaux continentales : E. coli 1800 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 660 UFC/100 ml*

Bilan du contrôle sanitaire depuis 2000

Nombre total d'analyses pour chaque paramètre		Nbre	%
		130	100
Valeur réglementaire : Directive de 1975 / 2006			
Nombre de résultats > Valeur Guide 100 UFC/100 ml	E. coli	9	6,9
	Entérocoques	7	5,4
	Total	**16**	**6,2**
Nombre de résultats > Valeur impérative* 2000 UFC/100 ml	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	0	0,0
	Total	**0**	**0,0**
Valeurs indicatives : Seuils de l'AFSSET			
Nombre de résultats > Seuils AFSSET**	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	0	0,0
	Total	**0**	**0,0**

** la valeur n'est impérative uniquement pour les E. coli, elle est indicative pour les entérocoques intestinaux.*

*** eaux marines : E. coli 1000 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 370 UFC/100 ml*

*** eaux continentales : E. coli 1800 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 660 UFC/100 ml*

Autocontrôle de la qualité de l'eau

L'autocontrôle de la qualité des eaux de baignade est une démarche volontariste visant notamment à compléter la campagne réglementaire d'analyse. Il a été initié à partir de 2005, son organisation est mise en place par le SMGBL.

Depuis 2010, la commune a décidé, pour des raisons financières et jugeant la campagne du contrôle sanitaire suffisante, de ne plus intégrer à la campagne d'autocontrôle la zone de baignade La Rive.

Episodes de contamination révélés lors des campagnes d'autocontrôle

Le tableau, ci-dessous, reprend les valeurs les plus élevées rencontrées durant les campagnes d'autocontrôle des dernières années.

Date	EC	Date	EI
07/07/08	384	13/07/09	199
19/08/09	97	07/08/09	132
21/07/08	63	21/08/09	121
03/07/09	63	14/08/09	97
27/07/09	41	20/08/08	85
28/07/08	41	27/08/08	74
22/08/08	41	27/08/08	74
		06/07/09	63
Seuils AFSSET		**Seuils autocontrôle 2010**	
EC (UFC/100 ml)	1000	**EC (UFC/100 ml)**	1000
EI (UFC/100 ml)	370	**EI (UFC/100 ml)**	2000

Bilan de l'autocontrôle

Il est effectué sur la base des données des années 2008 et 2009.

Nombre total d'analyses pour chaque paramètre		Nbre	%
		47	100
Valeur réglementaire : Directive de 1975 / 2006			
Nombre de résultats > Valeur Guide 100 UFC/100 ml	E. coli	1	2,1
	Entérocoques	3	6,4
	Total	**4**	4,3
Nombre de résultats > Valeur impérative* 2000 UFC/100 ml	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	0	0,0
	Total	**0**	0,0
Valeurs indicatives : Seuils de l'AFSSET			
Nombre de résultats > Seuils AFSSET**	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	0	0,0
	Total	**0**	0,0

** la valeur n'est impérative uniquement pour les E. coli, elle est indicative pour les entérocoques intestinaux.*

*** eaux marines : E. coli 1000 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 370 UFC/100 ml*

*** eaux continentales : E. coli 1800 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 660 UFC/100 ml*

Bilan sanitaire

Pour la saison 2012

Contrôle sanitaire
Il n'y a eu aucun dépassement.

Les résultats sanitaires de la saison 2012 sont très satisfaisants.

Bilan sur les années antérieures

Contrôle sanitaire *(depuis 2000)*
La valeur guide a été elle dépassée 16 fois.

Il n'y a eu aucun dépassement de valeur impérative.

Autocontrôle *(2008-2009)*
La valeur guide a été dépassée 4 fois.

Le bilan sanitaire est très satisfaisant.

Carnet Sanitaire

Depuis la saison 2010 a été initiée la mise en place d'un carnet sanitaire au poste de secours. Ce document évolutif permet d'assurer un suivi de l'ensemble des éléments de nature à affecter directement ou indirectement la qualité sanitaire de l'eau de baignade.

En fin de saison, il alimente le profil de baignade, notamment par une étude comparative de ces informations avec les résultats et relevés de terrain du contrôle sanitaire et de l'autocontrôle.

Aucune remarque de nature apporter des informations sur la qualité des eaux de baignade n'a été consignée.

Observations de terrain

Durant la campagne d'autocontrôle, plusieurs paramètres de terrain sont observés par les préleveurs. Ils peuvent être de bons indicateurs de suivi et d'alerte.

Date	Aspect de l'Eau	Aspect du rivage
25/07/08	Rien à Signaler	Mousses persistantes, algues
06/07/09		Algues

Campagne « cyanobactéries »

La campagne de surveillance des cyanobactéries est mise en place dans le cadre du contrôle sanitaire.

Résultats du contrôle sanitaire "cyanobactéries" depuis 2007

Date	Cellules de cyanobactéries
23/07/2012	0
11/06/2012	0
25/07/2011	0
14/06/2011	168
27/07/2010	102
14/06/2010	29
27/07/2009	11240
15/06/2009	0
08/08/2007	0
11/07/2007	0

Bilan du contrôle sanitaire "cyanobactéries" depuis 2007

Aucun seuil d'alerte n'a été atteint.

	Nbre	%
Nombre total d'analyses pour chaque paramètre	10	100
Qualité satisfaisante	10	100,00
Seuil d'alerte 1	0	0,00
Seuil d'alerte 2a	0	0,00
Seuil d'alerte 2b	0	0,00
Seuil d'alerte 3*	0	0,00

Il n' y a pas eu de campagne de prélèvements en 2008

** le seuil d'alerte 3 étant visuel, le dernier seuil de classement dans ce tableau a été indicativement :*

> 100 000 cellules / ml

Microcystine LR > 50 µg / L

Nombre de cyanobactéries	Seuils	Recommandations
x < 20 000 cellules / ml	Qualité satisfaisante	Pas de recommandation particulière
20 000 < x < 100 000 cellules / ml	Seuil d'alerte 1	Information spécifique de la population par affichage sur site
100 000 cellules / ml **et** Microcystine LR < 25µg / L	Seuil d'alerte 2a	La baignade est limitée en dehors des zones de dépôts ou d'efflorescence. Information spécifique de la population par affichage sur site.
100 000 cellules / ml **et** Microcystine LR > 25µg / L	Seuil d'alerte 2b	La baignade est interdite .Les activités nautiques exercées dans des structures encadrées sont possibles sous certaines conditions. Information spécifique de la population par affichage sur site.
Forte coloration de l'eau et/ou couche mousseuse	Seuil d'alerte 3	La baignade et toutes les activités nautiques sont interdites. Information spécifique de la population par affichage sur site

Ces recommandations ont été adoptées par le Conseil supérieur d'hygiène publique de France (Cshpf) par un Avis du 6 mai 2003.

Zone d'étude pour l'identification des sources de pollution

Définition de la zone d'étude

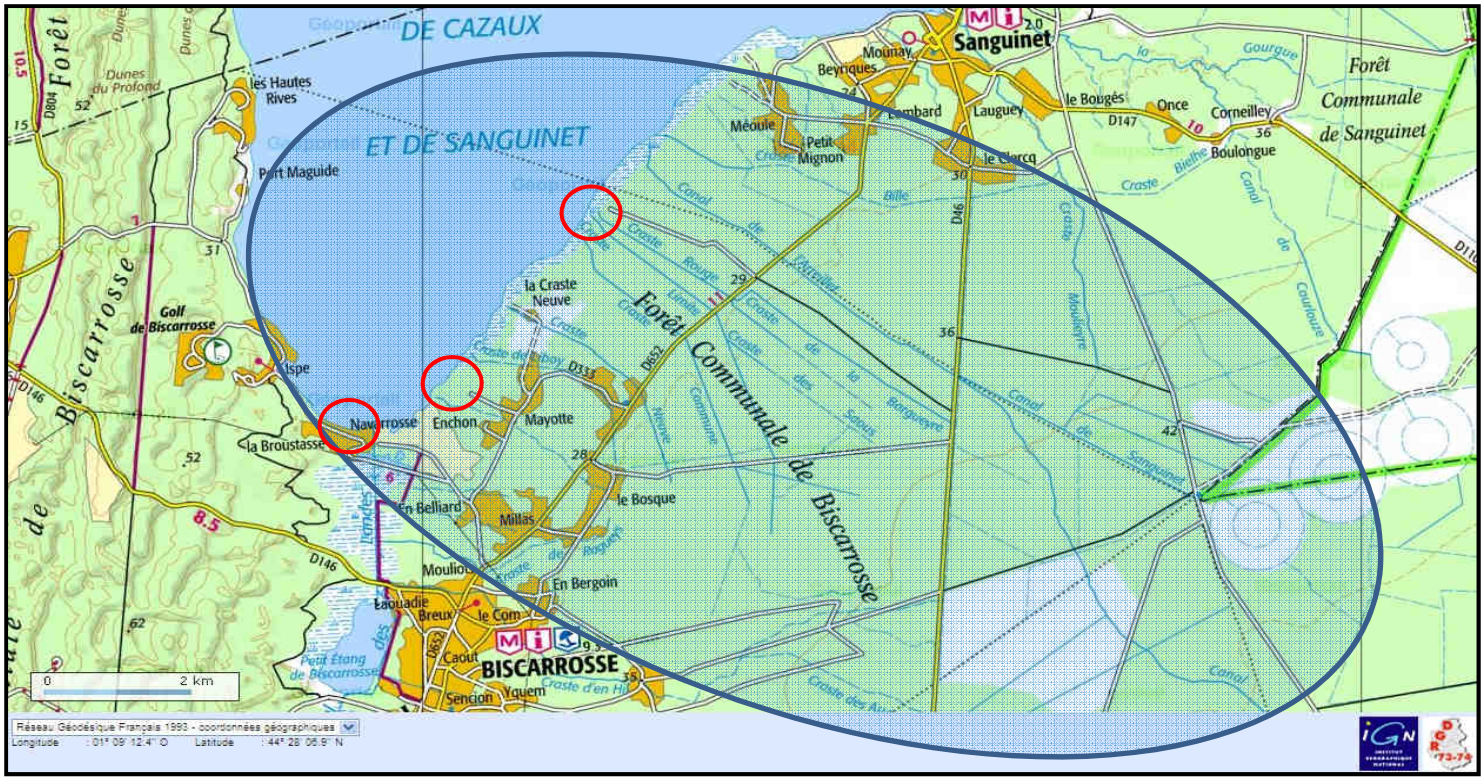
La zone d'étude se situe au sud (Ispes-Navarrosse) et au sud-est (Mayotte et la Rive) du lac de Cazaux-Sanguinet, entre les bourgs de Sanguinet (au Nord-est) et de Biscarrosse (au Sud). Elle est inscrite dans un secteur composé essentiellement de forêts et milieu semi-naturels.

La réglementation impose que l'étendue de la zone d'étude permette d'intégrer les sources ayant été à l'origine de pollutions lors des années précédentes. Aucune source n'a été à l'origine de pollution des zones de baignade.

Lorsque le bassin versant de la baignade est très vaste il est conseillé de prendre en compte les rejets, significatifs en termes d'impact, situés de telle manière que le temps de transfert jusqu'à la zone de baignade soit inférieur à 10 heures.
Sans donnée permettant de définir ces temps de transfert, la zone d'étude sera, par défaut, telle que présentée sur la carte ci-après. Elle permet de prendre en compte les nombreuses crastes qui alimentent le lac dans sa partie sud-est.

Ainsi, un des enjeux du profil est de déterminer les potentielles pollutions susceptibles d'altérer la qualité de l'eau de baignade,

Localisation de la zone d'étude



Représentation schématique de la zone d'étude

Caractérisation du réseau hydrographique

Les zones de baignade concernées par le profil sont situées au sud de l'étang de Cazaux-Sanguinet. Ce dernier fait partie du bassin versant des étangs littoraux Born et Buch pour lequel un SAGE a été élaboré en 2008.
D'une superficie de 1490 km², le périmètre du SAGE correspond aux bassins hydrographiques des plans d'eau de Cazaux-Sanguinet, du petit étang de Biscarrosse, Parentis-Biscarrosse, et d'Aureilhan.

Ces 4 plans d'eau sont reliés hydrographiquement par des canaux et des courants constituant une chaine hydraulique cohérente, gérée par 5 ouvrages. Le lac de Cazaux-Sanguinet est une zone de partage des eaux entre l'écoulement nord, vers le bassin d'Arcachon et l'écoulement sud, jusqu'à l'océan Atlantique (Cf. carte ci-après).

Les caractéristiques du Lac de Cazaux-Sanguinet sont les suivantes :

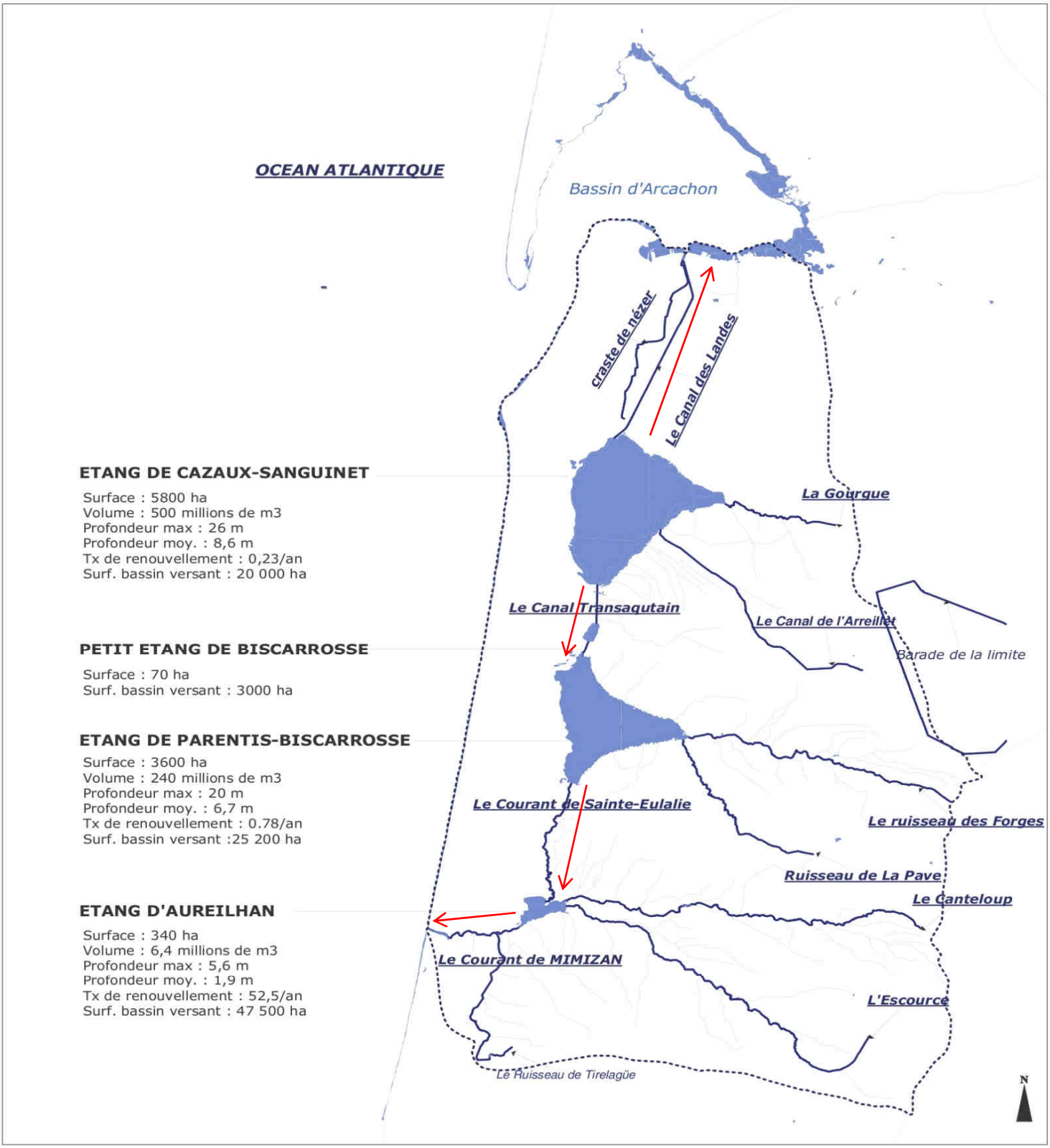
Surface du bassin versant	200 km²	
Superficie du plan d'eau	58 km²	
Profondeur maximale	24 m	le plus profond des 4 plans d'eau
Profondeur moyenne	8,6 m	
Volume moyen du plan d'eau	470 à 500 Mm^3	
Taux annuel de renouvellement	0,23	soit tous les 4 ans environ
Principaux tributaires	Rive nord : ensemble de crastes et de fossés (70 km) La Gourgue (16 km) et affluents : la Moulette, canal de Courlouze, craste de Moulieyre) Le ruisseau de Craste-Bille Le canal de l'Arreillet La Craste Commune La Craste Neuve	

Comme l'ensemble des plans d'eau du SAGE, le lac de Cazaux-Sanguinet présente une dissymétrie du fond :
° faible pente à l'Est avec marais et boisement humide en bordure,
° forte pente à l'Ouest avec des plages de sable fin en bordure surmontées de dunes anciennes plantées de pins.

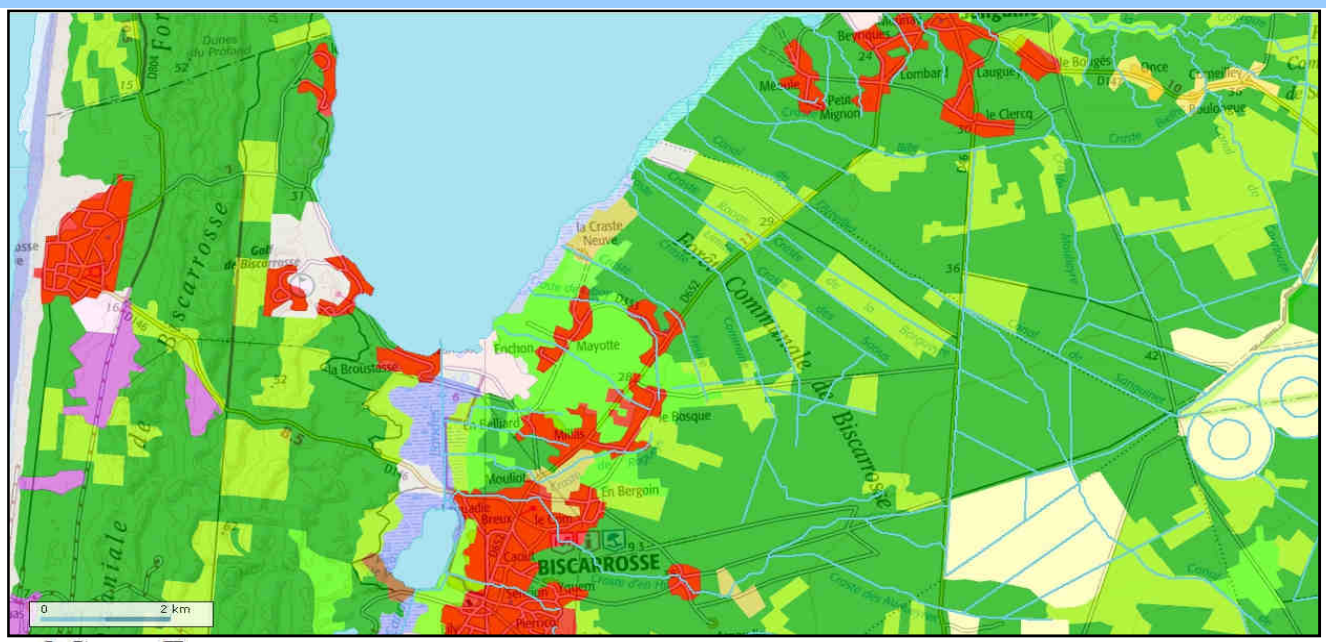
Depuis 2005, suite à la Directive Cadre Eau de 2000 prévoyant un suivi de la qualité des plans de plus de 50 ha, l'Agence de l'Eau Adour Garonne a élaboré le SEQ Plan d'eau, dont l'objectif est d'évaluer la qualité des lacs, en croisant plusieurs paramètres : physico-chimie (SEQ Eau), hydrologie et morphologie (SEQ Milieu Physique), communauté vivante (SEQ Biologique). Dans le cadre de ce programme, deux lacs landais ont d'ores et déjà fait l'objet de mesures : l'étang de Cazaux-Sanguinet et l'étang de Soustons. A terme, ces mesures seront étendues à tous les plans d'eau de plus de 50 ha. A noter que le Syndicat Mixte Géolandes a déjà procédé à ces mesures sur des plans d'eau de moins de 50 ha.

Les données actuellement disponibles, très disparates dans le temps, indiquent que les étangs de Cazaux-Sanguinet et le Petit étang de Biscarrosse présentent une bonne qualité physico-chimique des eaux.

Cependant, plusieurs lacs landais sont touchés par des phénomènes d'eutrophisation et de comblement parfois marqués, accélérés par les activités anthropiques. Selon l'état des lieux de la ressource, réalisé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, les lacs de Sanguinet, Parentis-Biscarrosse, Aureilhan, Léon, Soustons et le lac Blanc risquent de ne pas atteindre le bon état global à l'horizon 2015, en raison d'une part d'un apport important de nutriments (azote, phosphore) et de macrophytes exotiques envahissants.


OCEAN ATLANTIQUE
Bassin d'Arcachon
craste de nézer
Le Canal des Landes
ETANG DE CAZAUX-SANGUINET
Surface : 5800 ha
Volume : 500 millions de m3
Profondeur max : 26 m
Profondeur moy. : 8,6 m
Tx de renouvellement : 0,23/an
Surf. bassin versant : 20 000 ha
La Gourgue
Le Canal Transaqutain
Le Canal de l'Arreillet
Barade de la limite
PETIT ETANG DE BISCARROSSE
Surface : 70 ha
Surf. bassin versant : 3000 ha
ETANG DE PARENTIS-BISCARROSSE
Surface : 3600 ha
Volume : 240 millions de m3
Profondeur max : 20 m
Profondeur moy. : 6,7 m
Tx de renouvellement : 0.78/an
Surf. bassin versant :25 200 ha
Le Courant de Sainte-Eulalie
Le ruisseau des Forges
Ruisseau de La Pave
Le Canteloup
ETANG D'AUREILHAN
Surface : 340 ha
Volume : 6,4 millions de m3
Profondeur max : 5,6 m
Profondeur moy. : 1,9 m
Tx de renouvellement : 52,5/an
Surf. bassin versant : 47 500 ha
Le Courant de MIMIZAN
L'Escource
Le Ruisseau de Tirelagüe
N
Limite du bassin versant hydrographique des étangs littoraux Born et Buch
Plans d'eau - Zones humides
sens d'écoulement
Réseau hydrographique principal
Réseau hydrographique secondaire
0 5 10 15
Kilomètres
Droits et sources : BD Carthage, IGN, Agence de l'eau, CEMAGREF Bordeaux
Conception réalisation : Syndicat mixte GEOLANDES - Juilet 2006

Occupation des sols



Corine Land Cover France

- **1 Territoires artificialisés**
 - **11 Zones urbanisées**
 - 111 Tissu urbain continu
 - 112 Tissu urbain discontinu
 - **12 Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication**
 - 121 Zones industrielles et commerciales
 - 122 Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés
 - 123 Zones portuaires
 - 124 Aéroports
 - **13 Mines, décharges et chantiers**
 - 131 Extraction de matériaux
 - 132 Décharges
 - 133 Chantiers
 - **14 Espaces verts artificialisés, non agricoles**
 - 141 Espaces verts urbains
 - 142 Equipements sportifs et de loisirs
- **2 Territoires agricoles**
 - **21 Terres arables**
 - 211 Terres arables hors périmètres d'irrigation
 - 212 Périmètres irrigués en permanence
 - 213 Rizières
 - **22 Cultures permanentes**
 - 221 Vignobles
 - 222 Vergers et petits fruits
 - 223 Oliveraies
 - **23 Prairies**
 - 231 Prairies
 - **24 Zones agricoles hétérogènes**
 - 241 Cultures annuelles associées aux cultures permanentes
 - 242 Systèmes culturaux et parcellaires complexes
 - 243 Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants
 - 244 Territoires agro-forestiers
- **3 Forêts et milieux semi-naturels**
 - **31 Forêts**
 - 311 Forêts de feuillus
 - 312 Forêts de conifères
 - 313 Forêts mélangées
 - **32 Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée**
 - 321 Pelouses et pâturages naturels
 - 322 Landes et broussailles
 - 323 Végétation sclérophylle
 - 324 Forêt et végétation arbustive en mutation
 - **33 Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation**
 - 331 Plages, dunes et sable
 - 332 Roches nues
 - 333 Végétation clairsemée
 - 334 Zones incendiées
 - 335 Glaciers et neiges éternelles
- **4 Zones humides**
 - **41 Zones humides intérieures**
 - 411 Marais intérieurs
 - 412 Tourbières
 - **42 Zones humides maritimes**
 - 421 Marais maritimes
 - 422 Marais salants
 - 423 Zones intertidales
- **5 Surfaces en eau**
 - **51 Eaux continentales**
 - 511 Cours et voies d'eau
 - 512 Plans d'eau
 - **52 Eaux maritimes**
 - 521 Lagunes littorales
 - 522 Estuaires
 - 523 Mers et océans

Carte d'occupation des sols, source : Corine Land Cover, 2006

En terme d'occupation des sols, on retrouve sur la carte ci-dessus :

- des zones urbanisées : Biscarrosse, Biscarrosse Plage, d'Ispes, Navarrosse et Sanguinet.

- des zones d'équipements sportifs et de loisirs : golf d'Ispes, les campings Maguide à l'ouest, la Rive à l'est, et les nombreux campings ou centre de loisirs situés au sud du lac, rive gauche du Canal Transaquitain.

- quelques zones de surfaces essentiellement agricoles, dont une sur les rives du lac, au nord de la craste neuve.

- décharges : la déchetterie de Biscarrosse Bourg, au sud du petit étang de Biscarrosse. (Une seconde, non représentée, se situe à Biscarrosse Plage.)

L'ensemble s'est installé au sein d'un réseau de forets de conifères, de forêts dites mélangées et de zones plutôt arbustives.

Territoires artificialisés (ha)	Territoires agricoles (ha)	Forêts et milieux semi-naturels (ha)	Zones humides et surfaces en eau (ha)
2241	401	13312	3321
Territoires artificialisés (%)	Territoires agricoles (%)	Forêts et milieux semi-naturels (%)	Zones humides et surfaces en eau (%)
11,63	2,08	69,06	17,23

Domaine : Occupation du sol - Thème : Occupation du sol 2006 - Echelon : Communes
Source : UE-SOeS, CORINE Land Cover, 2006 / ©IGN, BD Carto®, 2006
Unité : ha

Le territoire communal est à 69,06 % composé de forêts et milieu semi-naturels.

Inventaire des sources de pollution

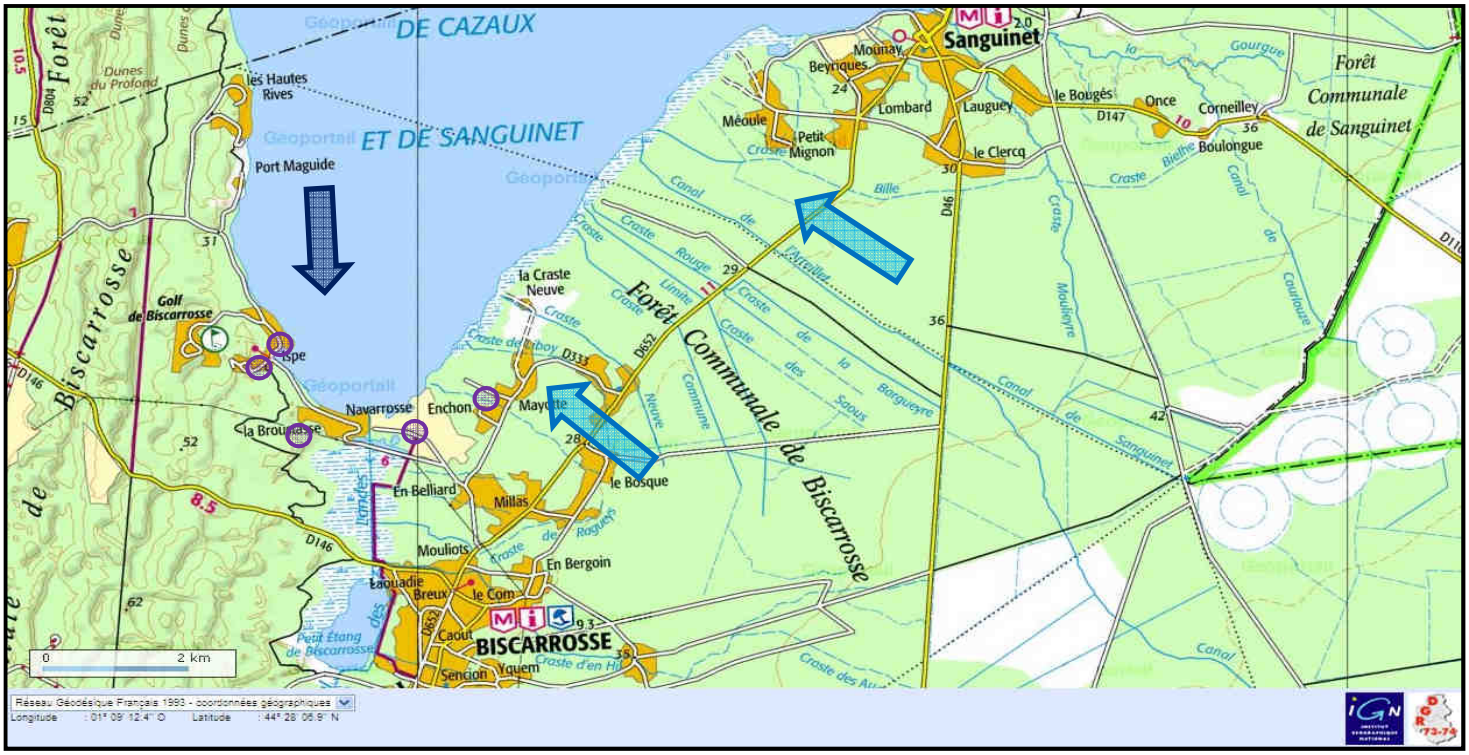
Sources de pollution présentes sur la zone d'étude

Les nombreuses zones de loisirs, accueillant les touristes estivants, ainsi que les zones urbanisées associées, sont susceptibles de générer des pollutions, notamment en cas de dysfonctionnement sur le d'assainissement.

Au vue du contexte hydrographique, le réseau de crastes constitue le vecteur principal de transfert de pollution.

Les plages concernées par ce profil sont situées à proximité de l'exutoire sud du lac de Sanguinet, et notamment la plage d'Ispes-Navarrosse qui est accolée au Canal Transaquitain. Ce contexte laisse supposer que des pollutions provenant des eaux du lac, via des sources plus au nord notamment, puissent influencer la qualité des eaux de baignade de ces plages.

Localisation des différentes sources de pollution



Influence du bassin versant

Influence des eaux du lac dont le Canal Transaquitain est l'exutoire
(essentiellement sur la plage d'Ispes-Navarrosse et Mayotte)

Postes de refoulement
(ne sont uniquement représentés ceux à proximité du lac)

Les eaux usées domestiques

Description des réseaux de collecte des eaux usées

Ci-après, quelques données issues du rapport d'activités du délégataire pour l'Assainissement (Saur) en 2009.

Nombre de stations d'épuration	3
Nombre de postes de relèvement	57
Linéaire de conduites (en ml)	197 742
Volumes assujettis à l'assainissement (m3)	980 392
Volumes épurés (en m3)	1 126 679
Quantité de boues produites (en tMS)	419
Nombre de bilans journaliers d'autosurveillance	37
Conformité	100%

La commune est équipées de trois STEP :

Nom	Hautes Rives	Biscarrosse Bire Brac	Biscarrosse Plage
Date de mise en service	1975	1994	2002
Capacité nominale	1500 Eq. Hab.	43000 Eq. Hab.	30000 Eq. Hab.
Charge nominale en débit	225 m3/j	6410 m3/j	4500 m3/j
Charge nominale en DBO5	90 kg/j	2575 kg/j	1800 kg/j
Charge nominale en DCO	180 kg/j	5650 kg/j	3600 kg/j
Nature de l'effluent	Domestique Pseudo-séparatif		Domestique séparatif
Description	Boues activées - aération prolongée	Boues activées - aération prolongée + Site d'infiltration	Boues activées - Moyenne charge
Filière eau	Traitement secondaire		
Filière boue	Déshydratation Birebrac	Déshydratation Centrifugation	Déshydratation table égouttage + centrifugation
Equipement de télésurveillance	Non	Oui	Oui
Groupe électrogène	Non	Oui	Non
Milieu récepteur	Drainage dans le sol	Aspersion vers peuplement forestier	Océan Atlantique

A l'échelle de la commune, on relève ainsi qu'un des points noirs du réseau d'assainissement est le rejet en mer de la STEP de Biscarrosse Plage. Ce dernier est situé au sud de la plage sud de la commune, c'est à dire à une position qui reste moins problématique d'un point de vue sanitaire, car les courants sont globalement nord-sud et que la plage au sud du rejet est relativement éloignée.

Sur l'ensemble des postes de relèvement, 5 disposent de groupe électrogène, (parmi eux, ceux des secteurs d'Ispes, Mayotte et Navarrosse) et 23 sont équipés pour la télésurveillance (parmi eux, ceux des secteurs d'Ispes, Mayotte et Navarrosse).

Biscarrosse Plage

Description de la station

Nom de la station : Biscarrosse Plage (Zoom sur la station)
Code de la station : 0540046V012
Nature de la station : Urbain
Région : AQUITAINE
Département : 40
Date de mise en service : 01/01/2006
Service instructeur : DDTM 40
Maitre d'ouvrage : COMMUNE DE BISCARROSSE
Exploitant : SAUR
Commune d'implantation : BISCARROSSE
Capacité nominale : 30000 EH
Débit de référence : 4500 m3/j
Autosurveillance validée : validé
Traitement requis par la DERU :
- Traitement secondaire
- Filières de traitement :
Eau - Prétraitements
Eau - Boue activée aération prolongée (très faible charge)

Agglomération d'assainissement

Code de l'agglomération : 050000240046
Nom de l'agglomération : BISCARROSSE-PLAGE
Commune principale : BISCARROSSE
Tranche d'obligations : [10 000 ; 100 000 [EH
Taille de l'agglomération en 2010 : 25900 EH
Somme des charges entrantes : 25900 EH
Somme des capacités nominales : 30000 EH
- Liste des communes de l'agglomération :
BISCARROSSE

Chiffres clefs en 2010

Charge maximale en entrée : 25900 EH
Débit entrant moyen : 2550 m3/j
Production de boues : 75 tMS/an
Autre chiffres en 2010

Destinations des boues en 2010 (en tonnes de matières sèches par an) :



Chiffres clefs en 2009

Chiffres clefs en 2008

Milieu récepteur

Bassin hydrographique : ADOUR-GARONNE
Type : Eau côtière
Nom : Plage CEL
Nom du bassin versant :

Zone Sensible : Hors Zone Sensible
Sensibilité azote : Non
Sensibilité phosphore : Non

Voir le point de rejet (Double-cliquer sur le point pour l'effacer)

Conformité équipement (31/12/2011 : prévisionnel) : Oui

Respect de la réglementation en 2010

Conforme en équipement au 31/12/2010 : Oui
Date de mise en conformité : 20/06/2001
Abattement DBO5 atteint : Oui
Abattement DCO atteint : Oui
Abattement Ngl atteint : Sans objet
Abattement Pt atteint : Sans objet
Conforme en performance en 2010 : Oui

Réseau de collecte conforme : Oui
Date de mise en conformité : 31/12/2000

Respect de la réglementation en 2009

Respect de la réglementation en 2008

précédent | suivant | accueil

Source : MEDDE - ROSEAU - Mars 2012

BISCARROSSE (CITE HAUTES RIVES)

Description de la station

Nom de la station : BISCARROSSE (CITE HAUTES RIVES) (Zoom sur la station)
Code de la station : 0540046V003
Nature de la station : Urbain
Région : AQUITAINE
Département : 40
Date de mise en service : 01/01/1974
Service instructeur : DDTM 40
Maitre d'ouvrage : COMMUNE DE BISCARROSSE
Exploitant : SAUR
Commune d'implantation : BISCARROSSE
Capacité nominale : 1500 EH
Débit de référence : 225 m3/j
Autosurveillance validée : validé
Traitement requis par la DERU :
- Traitement approprié
- Filières de traitement :
Eau - Boue activée aération prolongée (très faible charge)

Agglomération d'assainissement

Code de l'agglomération : 050000340046
Nom de l'agglomération : BISCARROSSE BISCAROSSE HAUTES-RIVES
Commune principale : BISCARROSSE
Tranche d'obligations : Taille < 200 EH EH
Taille de l'agglomération en 2010 : 360 EH
Somme des charges entrantes : 360 EH
Somme des capacités nominales : 1500 EH
- Liste des communes de l'agglomération :
BISCARROSSE

Chiffres clefs en 2010

Charge maximale en entrée : 360 EH
Débit entrant moyen : 50 m3/j
Production de boues : 0 tMS/an
Autre chiffres en 2010

Destinations des boues en 2010 (en tonnes de matières sèches par an) :



Chiffres clefs en 2009

Chiffres clefs en 2008

Milieu récepteur

Bassin hydrographique : ADOUR-GARONNE
Type : Sol
Nom : Hautes Rives
Nom du bassin versant :

Zone Sensible : Hors Zone Sensible
Sensibilité azote : Non
Sensibilité phosphore : Non

Voir le point de rejet (Double-cliquer sur le point pour l'effacer)

Conformité équipement (31/12/2011 : prévisionnel) : Oui

Respect de la réglementation en 2010

Conforme en équipement au 31/12/2010 : Oui
Conforme en performance en 2010 : Oui

Respect de la réglementation en 2009

Respect de la réglementation en 2008

précédent | suivant | accueil

Source : MEDDE - ROSEAU - Mars 2012

BISCARROSSE-BIREBRAC

Description de la station

Nom de la station : BISCARROSSE-BIREBRAC (Zoom sur la station)
Code de la station : 0540046V011
Nature de la station : Urbain
Région : AQUITAINE
Département : 40
Date de mise en service : 01/01/2006
Service instructeur : DDTM 40
Maitre d'ouvrage : COMMUNE DE BISCARROSSE
Exploitant : SAUR
Commune d'implantation : BISCARROSSE
Capacité nominale : 42917 EH
Débit de référence : 6410 m3/j
Autosurveillance validée : validé
Traitement requis par la DERU :
- Traitement secondaire
- Filières de traitement :
Eau - Prétraitements
Eau - Boue activée aération prolongée (très faible charge)

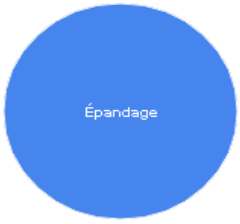
Agglomération d'assainissement

Code de l'agglomération : 050000140046
Nom de l'agglomération : BISCARROSSE-BIREBRAC
Commune principale : BISCARROSSE
Tranche d'obligations : [10 000 ; 100 000 [EH
Taille de l'agglomération en 2010 : 14800 EH
Somme des charges entrantes : 14800 EH
Somme des capacités nominales : 42917 EH
- Liste des communes de l'agglomération :
BISCARROSSE

Chiffres clefs en 2010

Charge maximale en entrée : 14800 EH
Débit entrant moyen : 3180 m3/j
Production de boues : 343 tMS/an
Autre chiffres en 2010

Destinations des boues en 2010 (en tonnes de matières sèches par an) :



Chiffres clefs en 2009

Chiffres clefs en 2008

Milieu récepteur

Bassin hydrographique : ADOUR-GARONNE
Type : Sol
Nom : forêt CEL
Nom du bassin versant :

Zone Sensible : Hors Zone Sensible
Sensibilité azote : Non
Sensibilité phosphore : Non

Voir le point de rejet (Double-cliquer sur le point pour l'effacer)

Conformité équipement (31/12/2011 : prévisionnel) : Oui

Respect de la réglementation en 2010

Conforme en équipement au 31/12/2010 : Oui
Date de mise en conformité : 31/12/2004
Abattement DBO5 atteint : Oui
Abattement DCO atteint : Oui
Abattement Ngl atteint : Sans objet
Abattement Pt atteint : Sans objet
Conforme en performance en 2010 : Oui

Réseau de collecte conforme : Oui
Date de mise en conformité : 31/12/1998

Respect de la réglementation en 2009

Respect de la réglementation en 2008

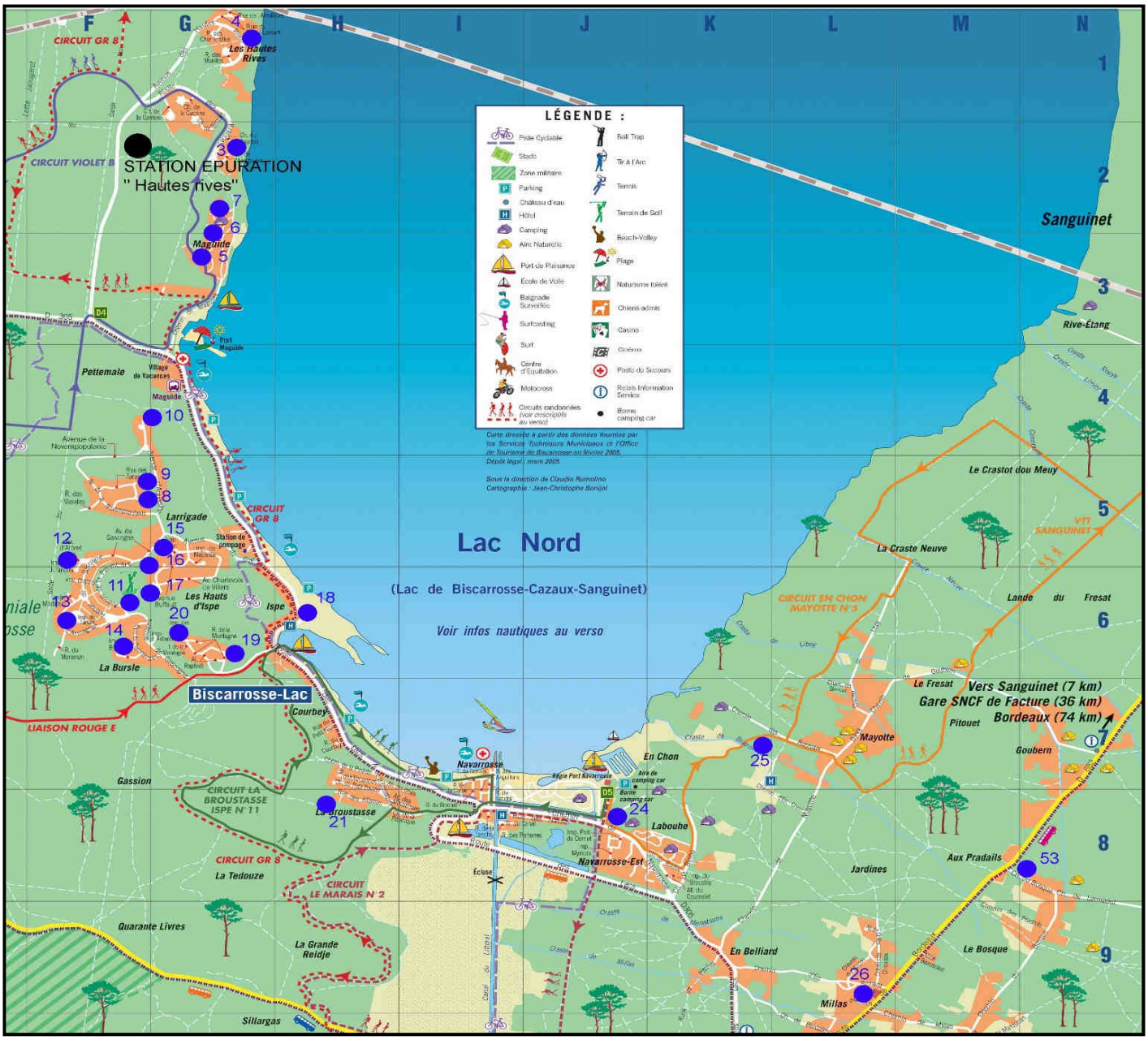
précédent | suivant | accueil

Source : MEDDE - ROSEAU - Mars 2012



assainissement non collectif
STEP
poste de relèvement

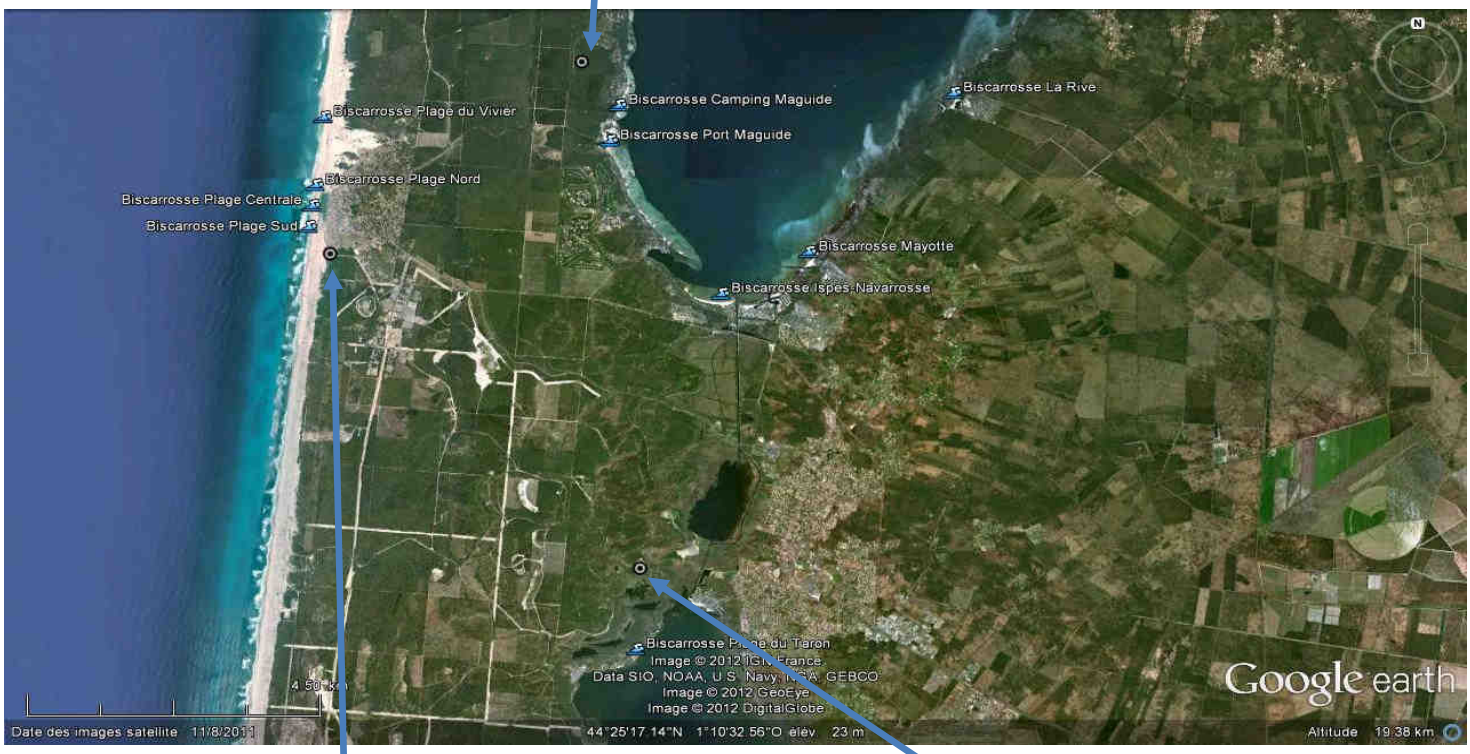
Assainissement de la commune de Biscarrosse



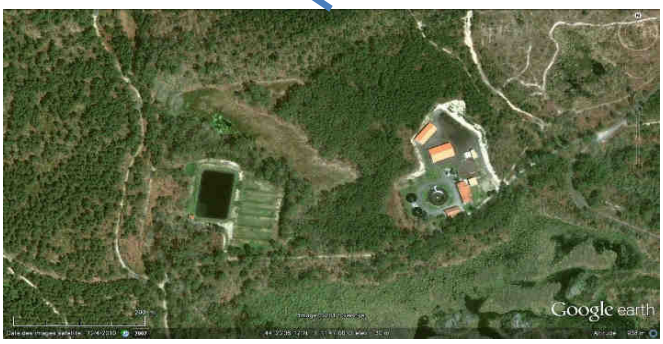
Assainissement de la commune de Biscarrosse, Lac Nord



STEP Hautes Rives



STEP Bire Brac



STEP Plage





STEP Biscarrosse Plage

Rejet de la STEP

Vue aérienne du rejet en mer de Biscarrosse Plage

Ouvrages de stockage des boues et des matières de vidange et des zones d'épandage

Les Landes possèdent plusieurs installations de prétraitement des boues avant épandage. Il existe une unité de compostage de boues mis en service à Biscarrosse en 2006.

Assainissement non collectif

D'après une étude (données clientèle de la Générale des Eaux) de 2005, le taux de raccordement au réseau collectif est de 91%. Les rares secteurs non raccordés sont repérés sur la carte ci-après. D'après le Sydec, ils concernent 83 habitations, dont environ 50% disposent d'installations dont les nuisances ne sont pas significatives.

Risques associés au réseaux des eaux usées

La proximité du réseau d'assainissement représente, en cas d'incident ou de dysfonctionnement, un risque de pollution des zones de baignade. Le réseau hydrographique pouvant être un facteur aggravant.

Les postes de refoulement ci-après sont ceux susceptibles d'être à l'origine d'un potentielle pollution en cas de dysfonctionnement. Parmi eux, les postes 18, 24 et 25 sont équipés de groupes électrogènes et de télésurveillance.

Les postes de refoulement à l'ouest du lac sont à prendre en compte par transfert via les eaux du lac vers le sud, mais influencent plus directement la zone d'étude de Maguide.

En ce qui concerne l'assainissement non collectif, seules les plages de Latécoère et du Taron semblent pouvoir être influencées par un éventuel dysfonctionnement.

Ainsi, une attention particulière doit être observée à l'égard du risque lié à un dysfonctionnement du réseau d'assainissement, notamment par un suivi des incidents et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées.

poste 18	station de vide" Ispes" (Télésurveillance + Groupe électrogène)
poste 19	montagne bas
poste 21	la broustasse
poste 24	station de vide "Navarrosse" (Télésurveillance + Groupe électrogène)
poste 25	station de vide de "Mayotte" (Télésurveillance + Groupe électrogène)
poste 26	station de vide de "Millas" (Télésurveillance)
	station de vide "bosque nord"

Les eaux pluviales

Description du système de collecte des eaux pluviales

Sur Biscarrosse Bourg, on recense des réseaux busés dont les caractéristiques varient du diamètre Ø 300 mm au diamètre Ø 1200 mm. On trouve également des crastes et des fossés à ciel ouvert dans la zone urbaine, essentiellement côtés sud et ouest des lacs.

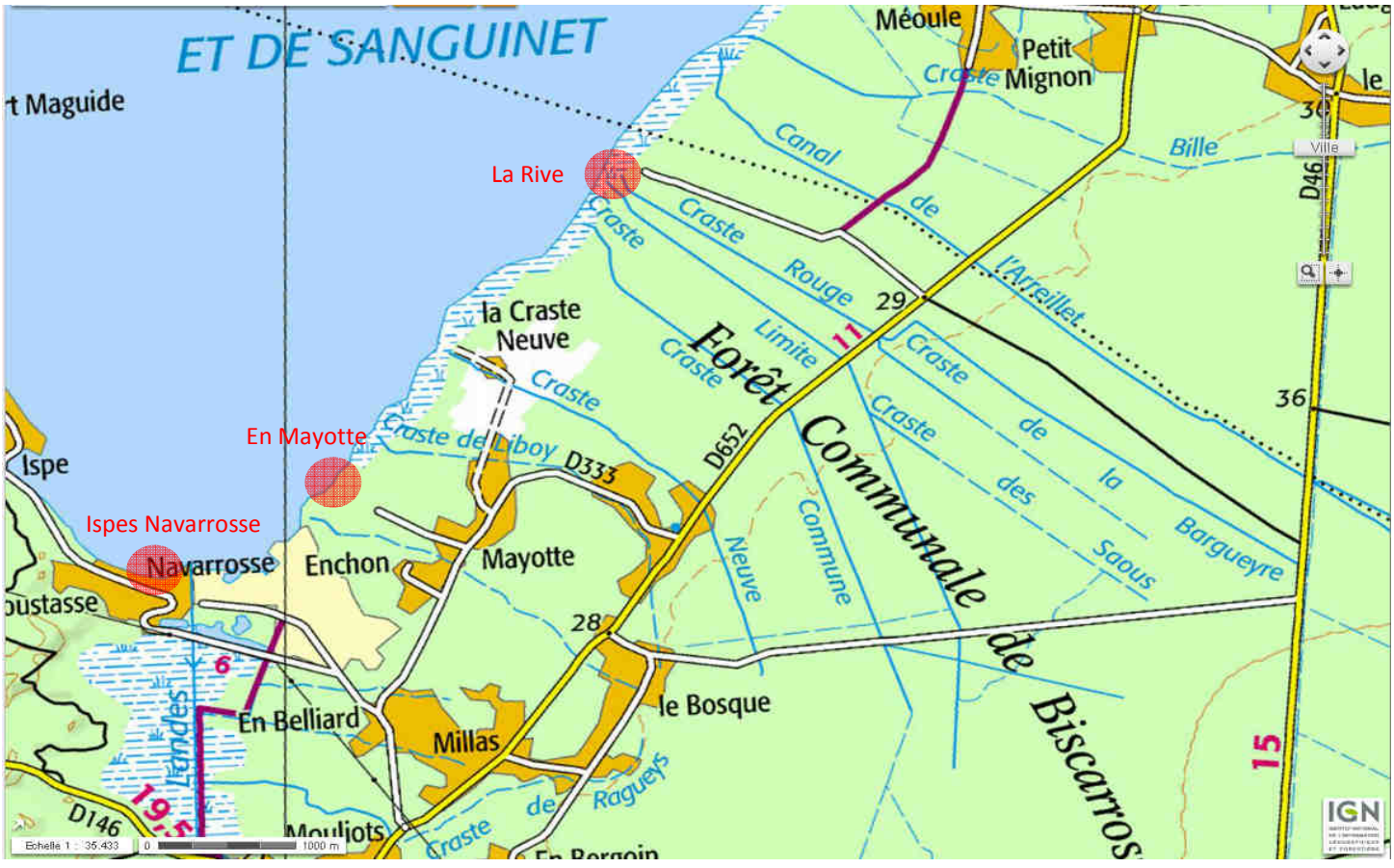
Les réseaux d'eaux pluviales se jettent dans les crastes qui drainent ainsi les eaux pluviales dans le canal littoral et les 2 étangs de Biscarrosse (étang de Biscarrosse et Parentis, de Cazaux et l'étang de Cazaux-Sanguinet). Une partie de ces crastes est canalisée, avec pour certaines des ouvrages hydrauliques. 17 exutoires principaux ont été recensés. Les collecteurs d'eaux pluviales présentent un bon état général sur l'ensemble de la commune.

Il est à noter que de nombreuses propriétés sont connectées directement et individuellement sur le réseau de craste.

Evaluation de la sensibilité au ruissellement

La topographie générale est relativement plane, elle varie de +47 m IGN 69 à +20.40 m IGN 69. Le point au haut sur Biscarrosse bourg, se situe à l'Est au niveau du lieu dit Narp. Le point bas se situe au niveau des étangs de Biscarrosse et Parentis, du petit étang de Biscarrosse.
La pente moyenne du réseau hydrologique et hydrographique est de 0,5 %.

Sur Biscarrosse bourg, les sols présentent une couche supérieure de nature sableuse sur les premiers 60 cm. Cette couche est très perméable et permet une bonne infiltration des pluies (300 mm/h en moyenne). Cependant cette infiltration est limitée à cause de la nappe qui est affleurante à 60 cm de profondeur en moyenne. Et la couche d'Alios présente à une profondeur de 1 m de moyenne est très peu perméable et ne permet pas l'infiltration en profondeur.



Zones de baignade

Crastes à proximité de la zone d'étude, source Géoportail.

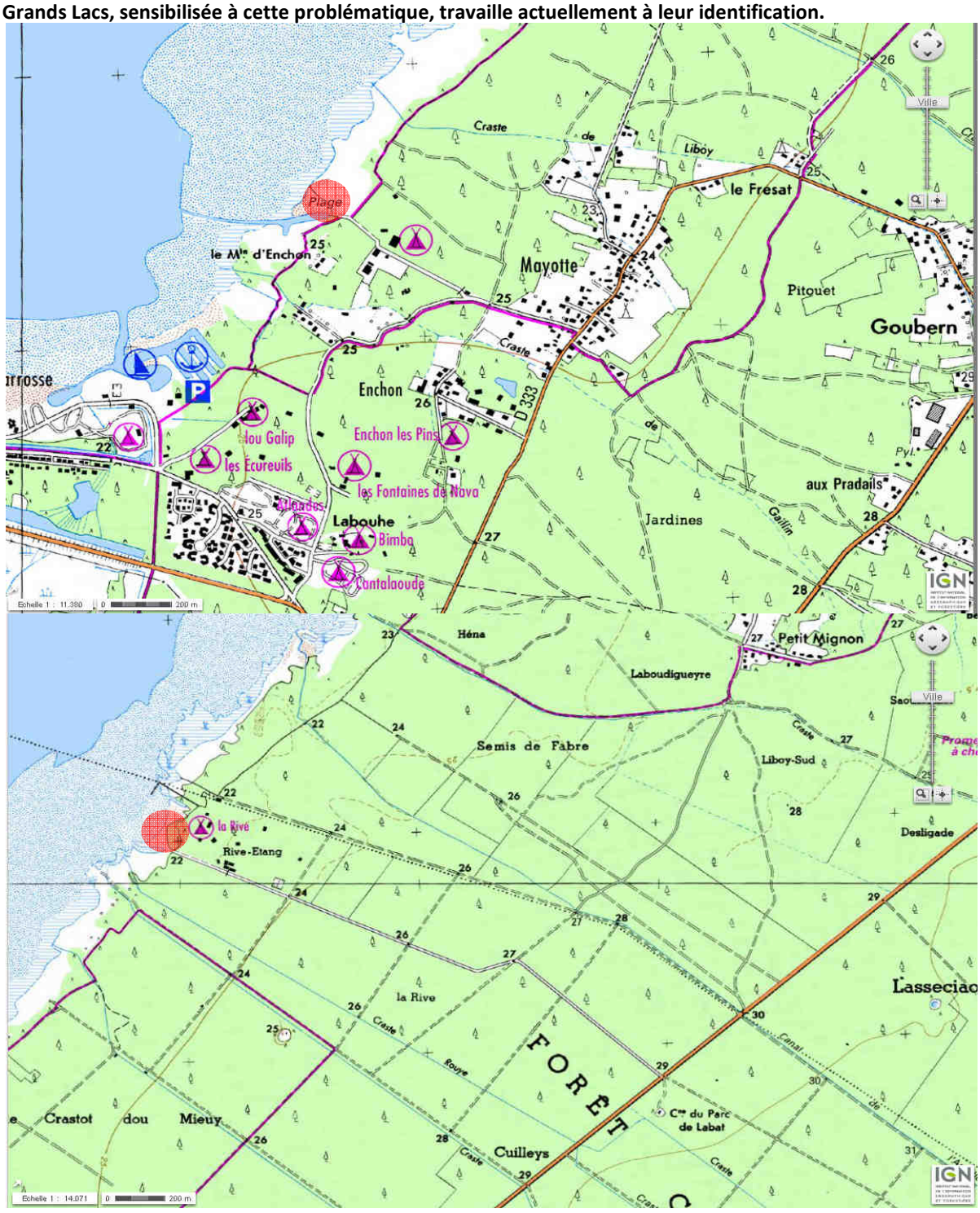
Risques associés aux eaux pluviales

Les crastes sont relativement nombreuses tout autour du lac. Elles collectent les eaux pluviales mais aussi des rejets "sauvages" (agricoles, sanitaires...).

A l'échelle de la zone d'étude, les crastes sont nombreuses, elles sont situées essentiellement côté est du lac concernant principalement les plages de la Rive et de Mayotte.

les crastes de Gaillin (sud) et Liboy (nord) entourent le camping Mayotte.
Le ruisseau de Craste-Bille et le canal de l'Arreillet sont situés au nord du camping la Rive.
Entre les deux campings se trouvent les crastes Rouge, des Saous, Commune et La Craste Neuve.

Ainsi les crastes constituent une source de pollution potentielle, a fortiori, celles situées à proximité de la zone de baignade. Il est important de connaître le bassin versant de ces crastes et les rejets qu'elles sont susceptibles de drainer. La communauté des Grands Lacs, sensibilisée à cette problématique, travaille actuellement à leur identification.



Zones de baignade

Crastes à proximité des zones de baignade, source Géoportail.

Les activités agricoles

Le territoire agricole représente seulement 2,08 % de la superficie de la commune, soient 401 ha.

SAU en 2000 (%)	Nb de sièges exploitations agricoles, 2000	SAU sièges, 2000 (ha)	STH sièges, 2000 (ha)	STH sur la SAU sièges, 2000 (%)	Typologie des grands types de cultures en 2000
1,37	13	222	21	9,46	1

Source : Ministère chargé de l'agriculture, RA 2000 - Ifen
SAU : Surface Agricole Utilisée
STH : Superficie Toujours en Herbe (STH)
Typologie des grands types de cultures sur le littoral en 2000
1 : Agriculture de type périurbain
2 : Elevage plutôt extensif, faibles surf. agricoles
3 : Elevage et prairies importants
4 : Agr. intensive, grandes cultures et/ou élevage
5 : Vignes et cultures permanentes entretenues

La carte d'occupation des sols montre la présence d'un secteur essentiellement agricole entre les crastes commune et neuve.

Il n'y a pas d'épandage à proximité des zones de baignade.

Risques associés aux activités agricoles

De manière générale, les exploitations agricoles présentes sur le bassin versant des étangs sont situés relativement loin (plus de 10 km). Cependant, il est important de rester vigilant, dans la mesure ou de nombreuses crastes ou ruisseaux peuvent drainer d'éventuels polluants, notamment en cas de forte pluviométrie.

Les activités industrielles

Le tableau ci-après recense les ICPE situées sur la commune, d'après la base de données du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

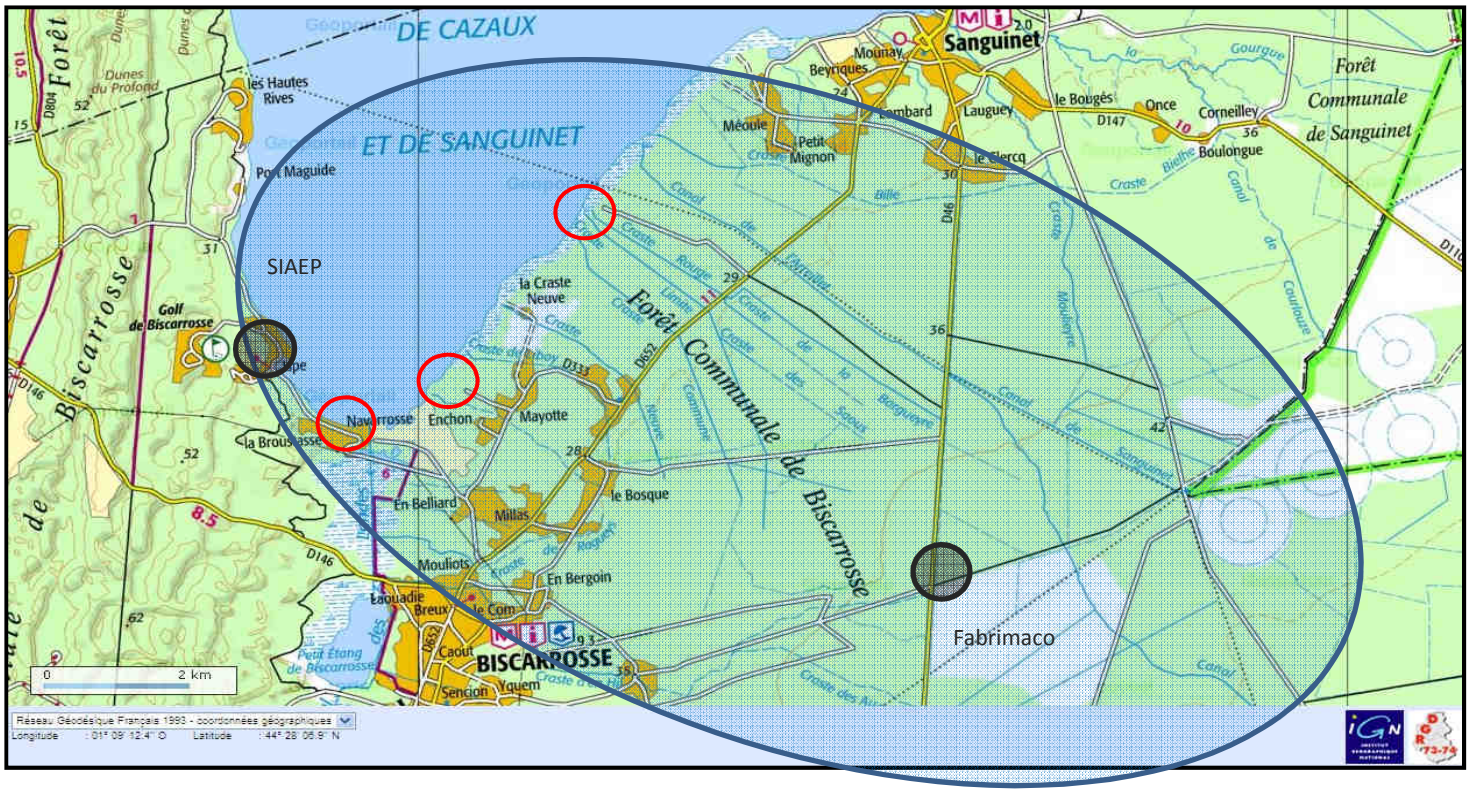
	Activités	Rubriques	Seveso
FABRIMACO (Narp)	Carrières	2510	Non-Seveso
LAFITTE TP - Biscarrosse (Naouas)	Carrières	2510	Non-Seveso
SIAEP	Production d'eau	1138	Non-Seveso

Parmi les trois ICPE, deux sont présentes sur la zone d'étude :

La station de pompage (SIAEP). Elle rejette des eaux de lavage de filtres dans le lac à une profondeur comprise entre 1 et 2 mètres (au droit de l'usine). Les lavages sont réalisés avec les eaux traitées de l'usine. Pour informations, en 2003, 150000 m3 ont été rejetés.
Dans le cadre du profil, son influence sur la qualité des eaux de baignade reste à étudier plus précisément.

L'entreprise Fabrimaco, société de fabrication de matériaux de construction, est relativement loin de la zone de baignade.

L'entreprise Laffite TP est située légèrement plus à l'ouest, à proximité de Biscarrosse plage.


DE CAZAUX
ET DE SANGUINET
SIAEP
Fabrimaco
Forêt Communale de Biscarrosse
Forêt Communale de Sanguinet
Sanguinet
BISCARROSSE
Golf de Biscarrosse
la Craste Neuve
Navarrosse
Enchon
Mayotte
le Bosque
En Belliard
Millas
Mouliots
En Bergoin
Laouadie
Breux
le Com
Caout
Sencion
Yquem
Mouney
Beyriques
Méouie
Petit Mignon
Lauguey
le Bougès
Once
Corneilley
Boulongue
le Clercq
les Hautes Rives
Port Maguide
la Broussasse
Dunes du Profond
Petit Étang de Biscarrosse
0
2 km
Réseau Géodésique Français 1993 - coordonnées géographiques
Longitude : 01° 09' 12.4" O
Latitude : 44° 28' 06.9" N

Activités de loisirs et d'accueil

Les activités de loisirs et d'accueil sur les plages ou à proximité sont une source de contamination. L'afflux des touristes estivaux engendre des rejets importants, notamment au niveau des zones d'hébergements (campings, aires de camping-cars, ports de plaisance...).

Activités de loisirs

La zone d'étude comptent de nombreux campings, l'essentiel d'entre-eux est situé en arrière de la base de loisirs, entre Mayotte et le Canal Transaquitain.

Au niveau de la plage d'Ispes-navarrosse, il n'y a pas de camping à proximité immédiate (les campings sont de l'autre côté du Canal Transaquitain).

En ce qui concerne les plages de la Rive et de Mayotte, dans les deux cas, un camping du même nom jouxte la zone de baignade.

Tous sont reliés à l'assainissement collectif.

Hébergements

Le tableau, ci-après, présente quelques caractéristiques de la capacité d'hébergement de la commune.

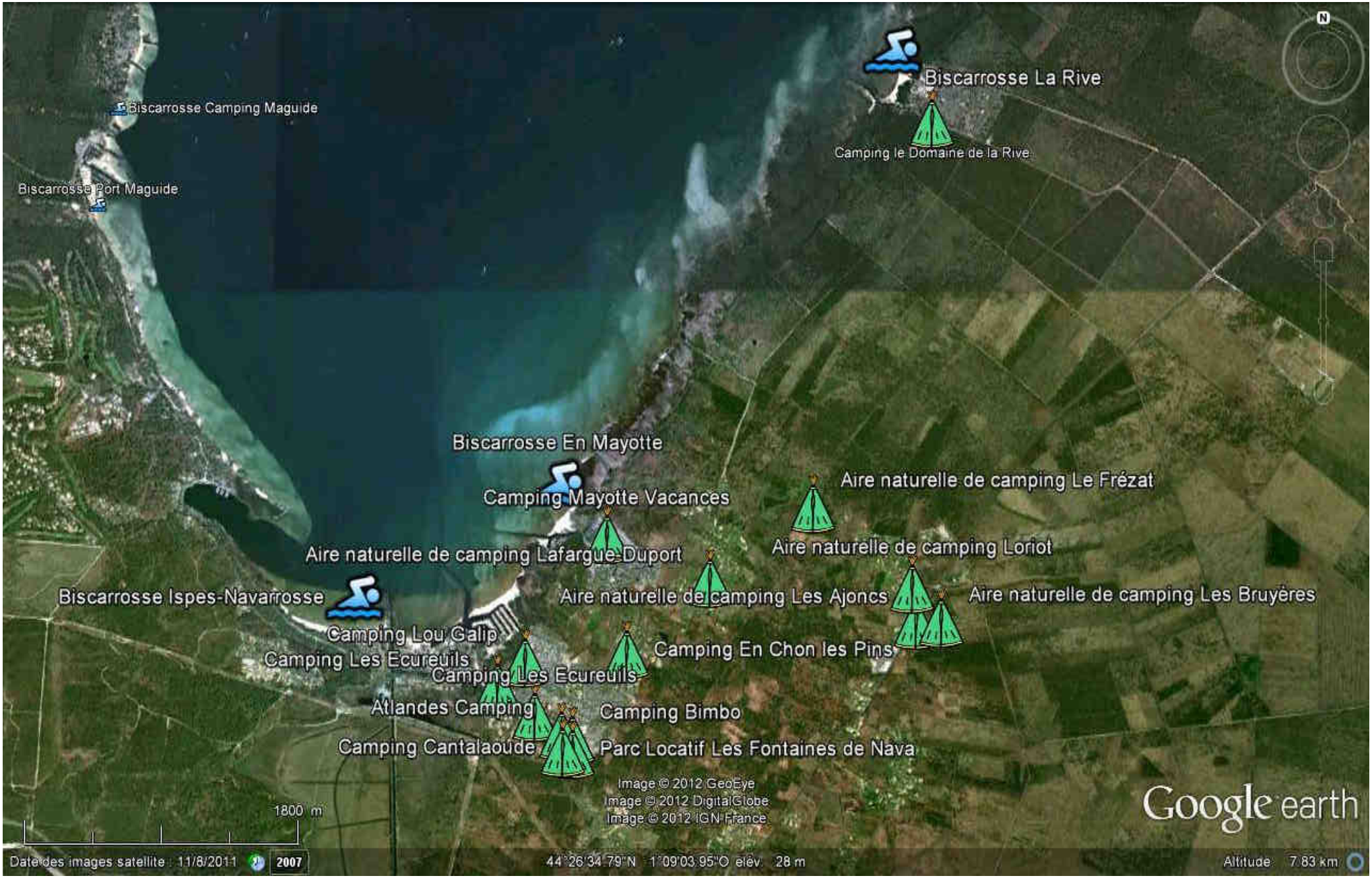
Typologie de l'accueil touristique, 1999*	Densité touristique, 1999 (lits / km²)	Capacité d'hébergement total, 1999 (en nombre de lits)
6	240,5	38596

Nb résidences secondaires, 2006	% Résidences secondaires, 2006	Nb campings, 2008	Nb emplacements campings, 2008	Nb hôtels, 2008	Nb chambres d'hôtels, 2008
5699	49,15	14	5663	12	248

Source : Insee-Direction du Tourisme

** Typologie de l'accueil touristique en 1999*

1. Cap. moy., camping et res. secondaires dominent
2 : Cap. faible, pas d'accueil particulier
3 : Cap. très forte, res. sec. et de tourisme dominent
4 : Cap. forte, res. sec., assoc. et camping dominent
5 : Cap. très forte, res. sec. et hôtellerie dominent
6 : Cap. forte, offre


Biscarrosse La Rive
Biscarrosse Camping Maguide
Camping le Domaine de la Rive
Biscarrosse Port Maguide
Biscarrosse En Mayotte
Camping Mayotte Vacances
Aire naturelle de camping Le Frézat
Aire naturelle de camping Lafargue-Duport
Aire naturelle de camping Loriot
Biscarrosse Ispes-Navarrosse
Aire naturelle de camping Les Ajoncs
Aire naturelle de camping Les Bruyères
Camping Lou Galip
Camping Les Ecureuils
Camping En Chon les Pins
Camping Les Ecureuils
Atlandes Camping
Camping Bimbo
Camping Cantalaoude
Parc Locatif Les Fontaines de Nava
Image © 2012 GeoEye
Image © 2012 DigitalGlobe
Image © 2012 IGN France
1800 m
Date des images satellite : 11/8/2011
2007
44°26'34.79"N 1°09'03.95"O élév. 28 m
Altitude 7.83 km
Google earth

Ports de plaisance ou de pêche ou des zones de mouillage

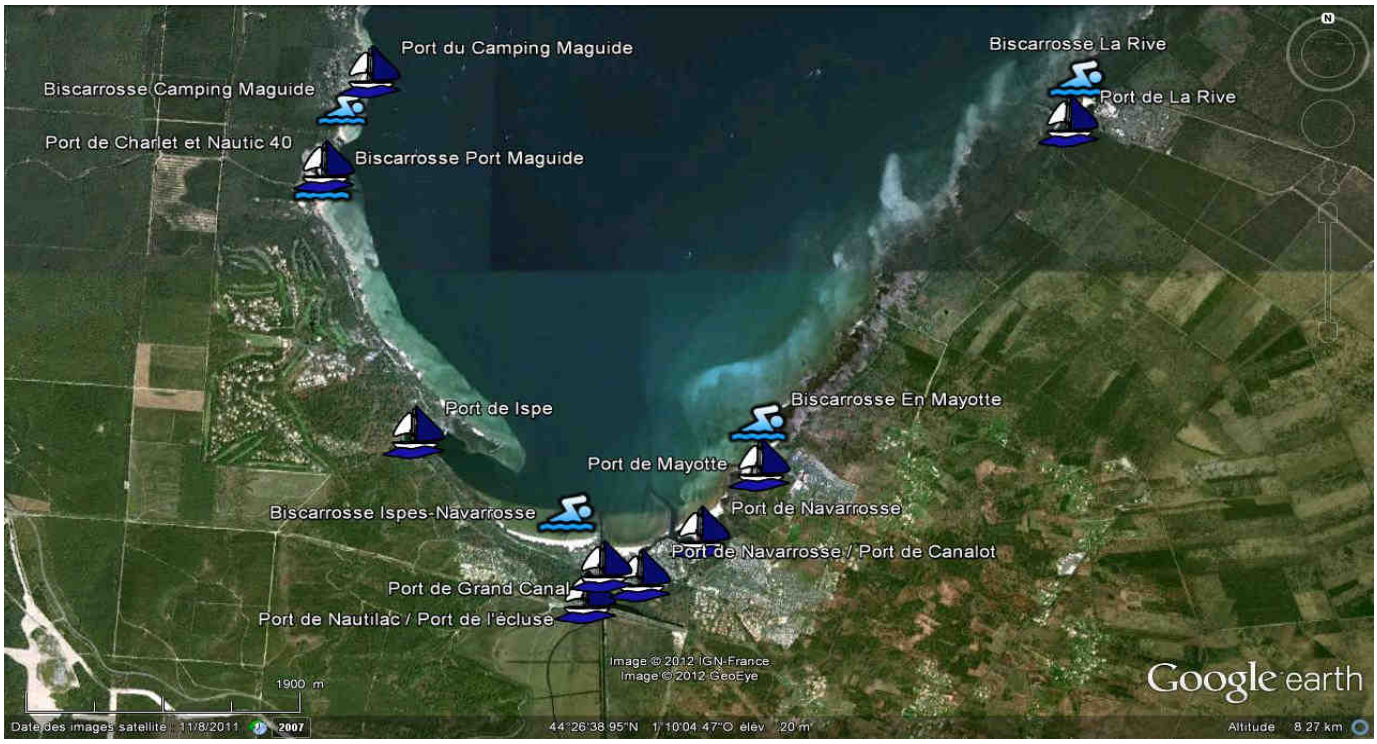
La mairie de Biscarrosse dispose de sites aménagés sur les rives des lacs Nord et Sud pour y stationner les bateaux.
On dénombre environ 1000 places qui se répartissent de la façon suivante :

Lac Nord : 900 places annuelles entre Navarrosse et Ispes ; 100 saisonnières dans le port de Navarrosse.
Lac Sud : 100 places annuelles.

A cela s'ajoutent les ports privés.
Le Communauté des Communes des Grands Lacs (CDCGL) a réalisé un état des lieux estimatif des ports de son territoire dont un extrait est présenté, ci-dessous.
Il n'y a pas de dispositif de récupération et de traitement des eaux des bateaux, ces derniers ne sont ne sont pas habitables et ne disposent donc pas, a priori, de toilettes.
Il y a un projet de station de carénage sur Biscarrosse.

Les ports de plaisance constitue un risque potentiel de pollution en cas de dysfonctionnement des systèmes de récupération des eaux ou d'actes malveillants.

DOMAINE PUBLIC					
Commune	Port	Nb points d'ancrage	Superficie en m²	Volume sable	Volume vase
Biscarrosse	Canalot	170	3 770	1 130	754
	Port écluse	52	6 640	1 990	1325
	Grand canal	50	6 450	1 940	1290
	Ispe	294	60 570	18 170	12114
	Latécoère	10	1 680	505	335
	Lily	80	19 590	5 880	3910
	Navarrosse	550	31 070	9 320	6214
	Taron	27	3 700	1 100	740
	Sous total estimatif	1233	133 470	40 035	26682
DOMAINE PRIVÉ OU CONCÉDÉ					
Commune	Port	Nb points d'ancrage	Superficie en m²	Volume sable	Volume vase
Biscarrosse	Port d'Antin	300	13 480	4 040	2696
	Camping Maguide	85	2 310	690	460
	Charlet & Nautic40	650	27 620	8 280	5520
	La Rive	90	3 960	1 190	790
	Camping Mayotte	120	5 840	1 750	1160
	Port de Nautilac	120	6 640	1 990	1325
	Canalot/Camping/	130	3 770	1 130	754
	Sous total estimatif	1495	63 620	19 000	12700



Ports publics et privés à proximité de la zone d'étude



Port du Camping Maguide | Port de Charlet et Nautic 40 | Port de Ispe | Port de Navarrosse



Port de La Rive | Port de Mayotte | Port de Grand Canal



Port de Nautilac | Port de Navarrosse Camping - Canal



Port de Lily | Port de Latécoère | Port du Taron | Port d'Antin

Autres sources de pollution diffuses

Connaissance des conditions d'accès des animaux aux plages

Les animaux sont interdits sur la plage.

Risques majeurs

D'après le Dossier Départemental des Risques Majeurs établi par la Préfecture des Landes en 2005, la commune de Biscarrosse est soumis aux risques suivants :

Risques littoraux (le recul du trait de côte, les submersions marines, les avancées dunaires),
Feu de forêt,
Transport de marchandises dangereuses (Canalisations de gaz et routes).
Le tableau, ci-dessous, est issu de l'application Gaspar (Gestion Assistée des Procédures Administratives relatives aux Risques naturels et technologiques) de la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR).

Risque
Avancée dunaire
Feu de forêt
Mouvement de terrain - Tassements différentiels
Phénomène lié à l'atmosphère
Phénomènes météorologiques - Tempête et
Séisme
Transport de marchandises dangereuses

Base Gaspar : risques majeurs, source Prim.net.

Evénements accidentels (base de données ARIA)

Plusieurs événements accidentels ont été recensés dans la base de données ARIA. Parmi eux, deux peuvent être cités.

20/06/1994 - FRANCE - 40 - BISCARROSSE - Origine inconnue
Une pollution d'origine inconnue est observée dans le sud du bassin d'Arcachon. Plusieurs nappes de pollution de couleur orangée et d'une superficie de 400 à 1 000 m² se rapprochent de la côte. La baignade est interdite sur les plages concernées.

18/08/1993 - FRANCE - 40 - BISCARROSSE - Origine inconnue
1 200 l de supercarburant s'écoulent dans le réseau des eaux pluviales. Le réseau est isolé et le mélange eau hydrocarbure est récupéré par pompage. Un supermarché est évacué et la D 652 est déviée compte tenu du risque d'explosion.

Prolifération d’algues ou de cyanobactéries

Un protocole de suivi et d'alerte a été mis en place en collaboration avec IRSTEA (Cf. Chapitre Mesures de gestion)

Episodes de prolifération

La campagne de surveillance des cyanobactéries est mise en place dans le cadre du contrôle sanitaire depuis 2007.

Ispes Navarrosse : le seuil d'alerte 1 a été atteint 1 fois.
En Mayotte : le seuil d'alerte 1 a été atteint 1 fois.
La Rive : aucun seuil d'alerte n'a été atteint.

Nombre de cyanobactéries	Seuils	Recommandations
x < 20 000 cellules / ml	Qualité satisfaisante	Pas de recommandation particulière
20 000 < x < 100 000 cellules / ml	Seuil d'alerte 1	Information spécifique de la population par affichage sur site
100 000 cellules / ml **et** Microcystine LR < 25µg / L	Seuil d'alerte 2a	La baignade est limitée en dehors des zones de dépôts ou d'efflorescence. Information spécifique de la population par affichage sur site.
100 000 cellules / ml **et** Microcystine LR > 25µg / L	Seuil d'alerte 2b	La baignade est interdite .Les activités nautiques exercées dans des structures encadrées sont possibles sous certaines conditions. Information spécifique de la population par affichage sur site.
Forte coloration de l'eau et/ou couche mousseuse	Seuil d'alerte 3	La baignade et toutes les activités nautiques sont interdites. Information spécifique de la population par affichage sur site

Ces recommandations ont été adoptées par le Conseil supérieur d'hygiène publique de France (Cshpf) par un Avis du 6 mai 2003.

Causes associées aux proliférations de cyanobactéries

Les cyanobactéries sont fréquemment présentes dans tous les plans d'eau et sont capables de proliférations extrêmement importantes si les conditions leur sont favorables (température, nutriments...).

Les apports de nutriments par le bassin versant sont ainsi vraisemblablement une des causes associées à ces proliférations.

Plusieurs lacs landais sont touchés par des phénomènes d'eutrophisation et de comblement parfois marqués, accélérés par les activités anthropiques. Selon l'état des lieux de la ressource, réalisé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Cadre Eau, les lacs de Sanguinet, Parentis-Biscarrosse, Aureilhan, Léon, Soustons et le lac Blanc risquent de ne pas atteindre le bon état global à l'horizon 2015, en raison d'une part d'un apport important de nutriments (azote, phosphore) et de macrophytes exotiques envahissants.

Dans le cadre de l'élaboration et la mise à jour des profils, une étude sur l'origine de l'apport de nutriments et de leurs conséquences sur la qualité des eaux de baignade est en cours de réflexion.

Diagnostic

Classement des sources de pollution identifiées dans l'inventaire

Pollutions à court terme

Elles nécessitent la mise en place de mesures de gestion préventive.

De manière générale, le bassin versant de l'étang de Sanguinet est une source potentielle de pollution directe ou indirecte par transport éventuel de polluants.

Une étude de l'influence des ports et haltes nautiques sur la qualité des eaux de baignade est en cours de réflexion.

La liste ci-dessous reprend les pollutions potentielles qui pourraient affecter les zones de baignade.
Les conditions météorologiques restent un des principaux éléments déclencheurs à prendre en considération.

Pollution liée aux apports du bassin versant,
Pollution liée au réseau d'assainissement,
Pollution liée aux activités nautiques,
Pollution liée à une développement algal,
Pollution éventuelle liée à la présence ou la noyade d'animaux domestiques et sauvages,
Pollution liée aux baigneurs.

Pollutions chroniques

Elles doivent faire l'objet d'un plan d'action pour les supprimer à l'horizon 2015.

Aucune pollution bactériologique chronique n'a été recensée sur la zone d'étude.

Les risques accidentels de pollution sur la zone d'étude

Aucun risque accidentel de pollution n'a été concrètement identifié.

Tableau bilan

Sources identifiées de pollution hiérarchisées	Organismes ou collectivités responsables de ces pollutions	Facteurs de déclenchement des rejets et/ou de dégradation de la qualité des eaux
Apport via le bassin versant	Privé / commune	Météorologiques Rejets sauvages
Pollution liée aux activités nautiques	Commune / Clubs nautiques	Contexte météorologique Dysfonctionnement Actes malveillants
Pollution liée à un incident sur le réseau d'assainissement,	Commune	Contexte météorologique Dysfonctionnement
Développement algal Prolifération de cyanobactéries	Privé / commune	Météorologiques Apport de nutriments par le bassin versant.
Noyade d'animaux	Aucun Eventuellement : chasseurs lors de battues, animaux domestiques de résidents.	Aucun Eventuellement une battue.
Baigneurs	Baigneurs	Fréquentation Contexte météorologique

Mesures de gestion préventive des pollutions à court terme

Indicateurs de qualité

Une pollution à court terme, définie comme une contamination microbiologique affectant la qualité de l'eau de la baignade pendant moins de 72 heures et dont les causes sont aisément identifiables, peut être identifiée par un dépassement de l'une des valeurs seuils proposées par l'AFSSET sur les indicateurs Escherichia coli et entérocoques intestinaux suivant :

660 UFC / 100mL (entérocoques intestinaux) et 1 800 UFC / 100mL (Escherichia coli) pour les eaux douces
370 UFC / 100mL (entérocoques intestinaux) et 1 000 UFC / 100mL (Escherichia coli) pour les eaux de mer

La personne responsable de l'eau de baignade doit définir des mesures de gestion et mettre en place, dans le cadre de son programme d'autosurveillance, le suivi d'indicateurs. Le choix de ces indicateurs et de leurs seuils d'alerte est déterminant puisque c'est sur la base de leur dépassement que seront déclenchées les mesures de gestion du risque sanitaire (interdiction de la baignade par exemple).

Choix des indicateurs à surveiller

Indicateurs microbiologiques
Dans le cadre de l'autocontrôle, les seuils de l'AFSSET seront utilisés comme indicateurs microbiologiques.

Qualité de l'eau du bassin versant
Selon les conditions météorologiques, la qualité de l'eau du bassin versant est un indicateur plus ou moins corrélable avec la qualité de l'eau de baignade des zones de baignade de la commune.

Pluviométrie
La pluviométrie est un indicateur de vigilance mais aucune corrélation n'a été établie clairement avec la qualité de l'eau de la zone de baignade.

Cet indicateur de pollution potentielle n'est pas le seul puisque des pollutions sont observées aussi par temps sec.

Incidents, dysfonctionnement
Des incidents ou des dysfonctionnements sur les réseaux d'eaux et d'assainissement peuvent constituer un élément déclencheur de pollution. Les organes du réseau jugés sensibles doivent être équipés d'un système de surveillance et d'alertes.

Fréquentation
Une forte fréquentation de la zone de baignade peut être un indicateur de vigilance, mais aucune corrélation n'a été établie avec la qualité de l'eau.

Température
De fortes températures de l'air et de l'eau pourront être un indicateur de vigilance, mais, à ce jour, aucune corrélation n'a été établie.

Détermination et argumentation des seuils d'alerte

Avec les données actuelles, aucun indicateur classique, hormis la microbiologie, n'est suffisamment corrélable avec la qualité des eaux de baignade.

Ainsi, pour l'instant, seuls les indicateurs microbiologiques seront retenus, avec comme seuils ceux émis par l'avis de l'AFSSET.

Rq : depuis la saison 2010, en concertation avec le laboratoire en charge des prélèvements et des analyses, les seuils en entérocoques intestinaux ont été relevés à 2000 UFC/100mL.

Courbe de corrélation

A ce jour aucune corrélation n'a clairement été démontrée entre un indicateur et la qualité microbiologique. La détermination d'un seuil n'est donc pas pour l'instant envisageable.

Tableau bilan des indicateurs

Source identifiée de pollution	Indicateur	Corrélation avec les données de qualité d'eau	Corrélation avec les interdictions de baignade	Seuils d'alerte
Pollutions via le bassin versant	Pluviométrie Météorologie	Aucune corrélation démontrée	Aucune corrélation démontrée	à déterminer
Pollution liée aux activités nautiques	Incident	Non démontrée	Non	Alerte Incident
Incident technique sur le réseau d'assainissement	Visuel Télésurveillance	Non démontrée	Non	Alerte Incident dans la zone d'étude
Algues et cyanobactéries	Visuel Analyses	Aucune corrélation démontrée	Aucune corrélation avec la qualité microbiologique. Cf. recommandations du CSHPF.	Cf. recommandations du CSHPF du 6 mai 2003, ci-après.
Présence d'animaux	Visuel	Aucune	Aucune	Présence
Baigneurs	Fréquentation	Aucune	Aucune	Aucun seuil déterminé.
Pollution bactériologique	Indicateurs microbiologiques	Ces indicateurs microbiologiques sont les indicateurs de qualité de l'eau	Ces paramètres microbiologiques fixent les conditions d'interdiction.	Entérocoques intestinaux **660 UFC / 100mL** Escherichia coli **1 800 UFC / 100mL**

Mesures de gestion

L'objectif est de définir, sous forme de procédures, les mesures de gestion déclenchées en cas de dépassement de seuils d'alerte.

Ces procédures définissent particulièrement les personnes chargées de la surveillance des indicateurs, mais aussi toutes les modalités :

- de suivi des indicateurs et/ou de la qualité de l'eau,
- de transmission des alertes,
- de prises de décision,
- de levée de l'alerte *(moment où la qualité de l'eau revient sous les seuils proposés par l'AFSSET ou lorsque l'indicateur choisi repasse sous le seuil d'alerte).*

Ainsi, la procédure, ci-après, présente de manière générale le dispositif de mesures de gestion à mettre en place pour l'ensemble des indicateurs de qualité. Cette procédure est intégrée au "Guide du suivi sanitaire".

ACTIONS

Indicateurs
- **Surveillance et envoi des indicateurs**
- ex : suivi sanitaire, incident technique, pluviométrie…

Suivi des indicateurs
- **Reception des indicateurs**
- **Transmission des indicateurs**
- **Enregistrement des indicateurs**
- **Archivage des indicateurs**

Analyse des indicateurs
- **Analyse des indicateurs**
- **Vérification des indicateurs** : recontrôle

Mesures de Gestion
- **Protéger la santé des baigneurs** : interdiction de baignade
- **Rechercher les causes de dépassement**
- **Remédier aux causes**

Information du public
- **Informer le public** : affichage des résultats, de l'arrêté
- **Informer le SMGBL**

TRANSMISSION

Indicateurs
- Personne(s) en charge des indicateurs
- Nom :
- Mail :
- Téléphone :
- Mode de transmission :

Suivi des indicateurs
- Personne(s) en charge du suivi des indicateurs
- Nom :
- Mail :
- Téléphone :
- Mode de transmission :

Analyse des indicateurs
- Personne(s) en charge de l'analyse des indicateurs
- Nom :
- Mail :
- Téléphone :
- Mode de transmission :

Mesures de gestion
- Personne(s) en charge des mesures de gestion
- Nom :
- Mail :
- Téléphone :

Information du public
- Personne(s) en charge de l'information au public
- Nom :
- Mail :
- Téléphone :

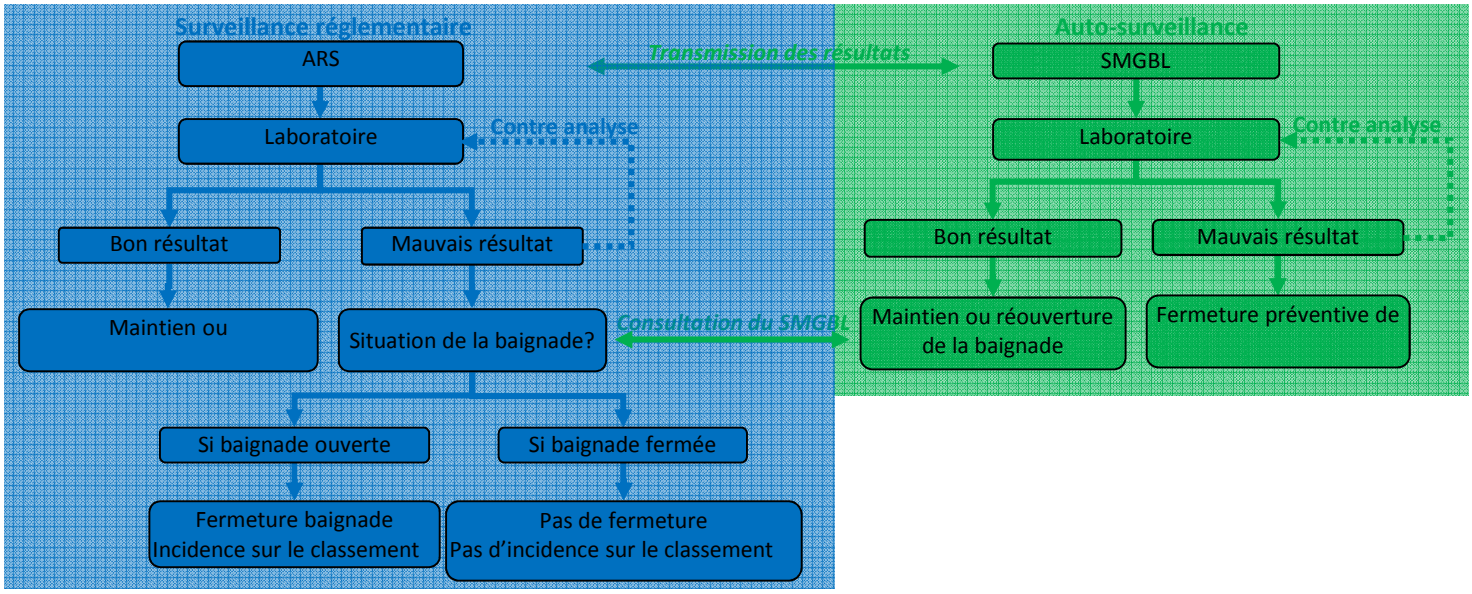
Suivi sanitaire

Procédure contrôle sanitaire / autocontrôle

Le programme d'autocontrôle suit une procédure élaborée en collaboration entre la Commune, le Syndicat Mixte de Gestion des Baignades Landaises et le laboratoire en charge des prélèvements et analyses.

Ce programme est établi en collaboration avec l'ARS, en charge du contrôle sanitaire, afin de coordonner les campagnes d'autocontrôle et de contrôle sanitaire de manière efficace.

Au quotidien, il existe un lien direct entre les deux campagnes de prélèvements du contrôle sanitaire et de l'autocontrôle de sorte que les mesures de gestion s'appuient sur l'ensemble des résultats.



Amélioration de la procédure d'autocontrôle

Chaque année, un bilan du suivi sanitaire présenté en fin de saison permet de discuter et d'améliorer les modalités de réalisation et de coordination des 2 campagnes d'analyse.

Par exemple, afin d'étendre le nombre de jours de suivi, il a été convenu depuis 2011, que les prélèvements de l'autocontrôle et du contrôle sanitaire ne soient plus effectués les mêmes jours.

De plus, les fréquences de prélèvement sont rediscutées chaque année en fonction du contexte et des résultats obtenus.

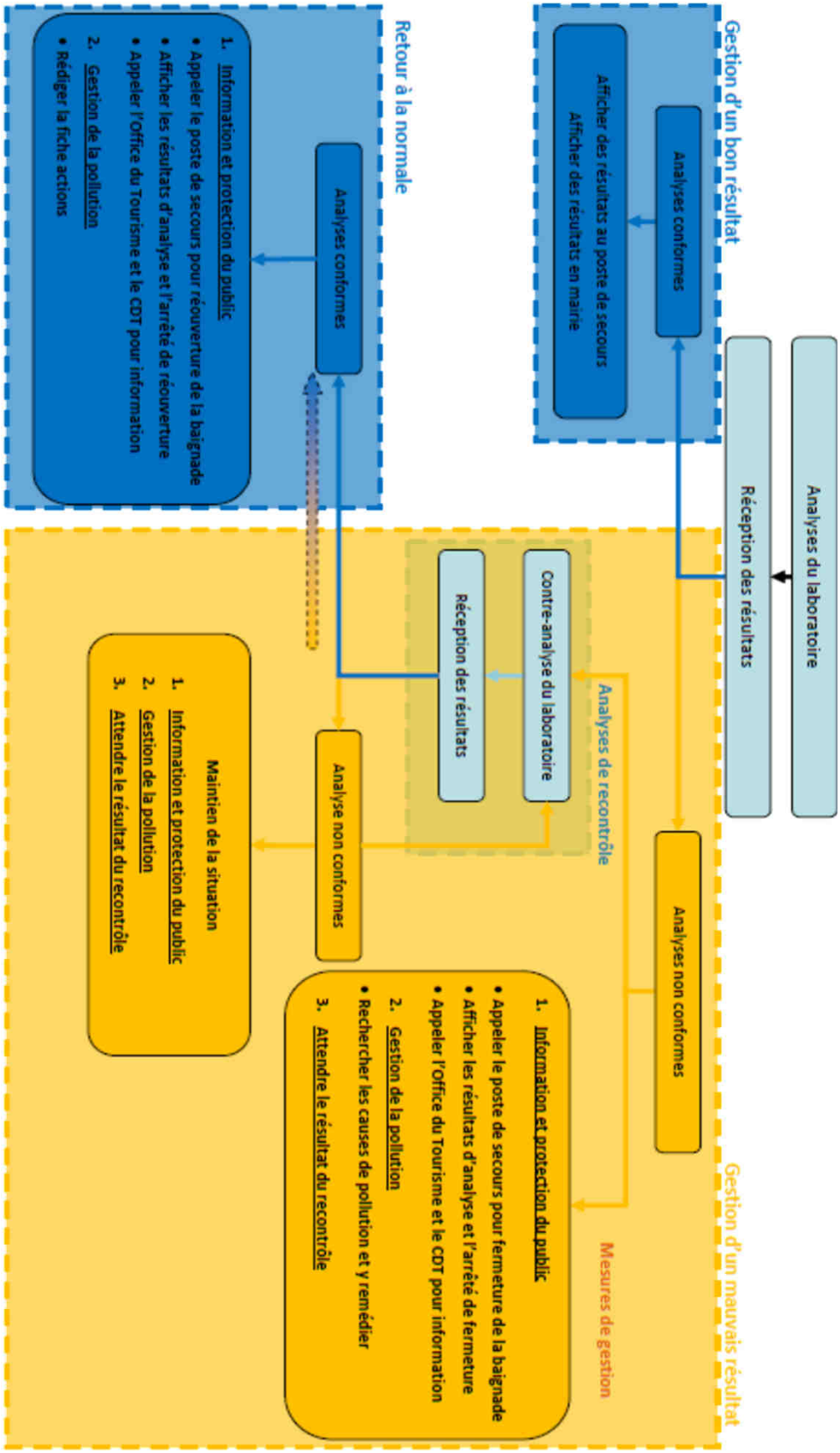
Dans le cas présent, les fréquence de prélèvement du suivi sanitaire sont :
autocontrôle : 2 / semaine

Procédure de gestion des résultats d'analyse (contrôle sanitaire et autocontrôle)

Lors d'un dépassement de seuils, AFSSET (autocontrôle) ou valeur impérative (contrôle sanitaire), le laboratoire déclenche automatiquement un contre-analyse.

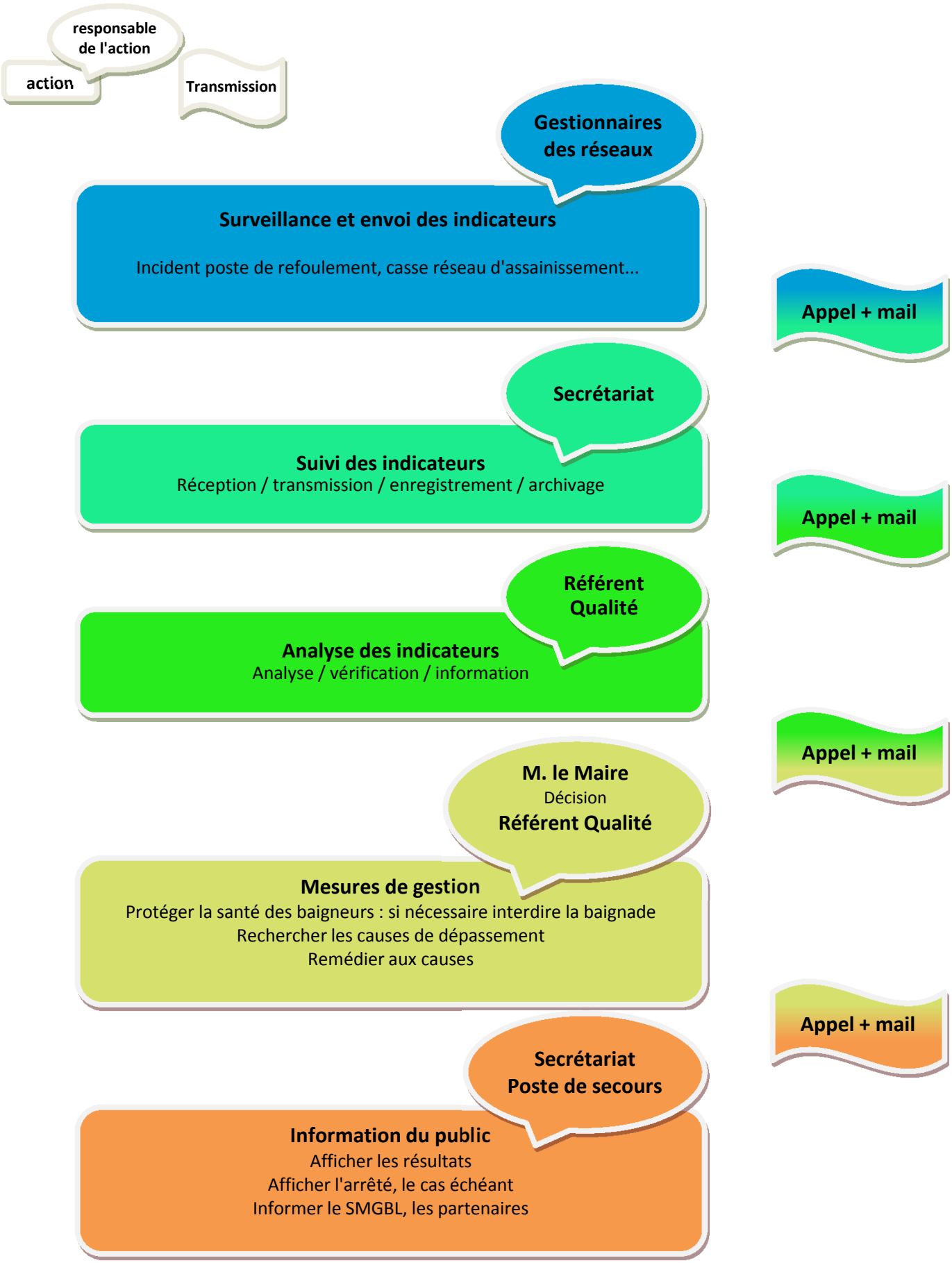
Pendant ce temps, la Personne Responsable des Eaux de Baignade prend les mesures de gestion adéquates (protection des baigneurs, communication, recherche des causes...) telles que présentées ci-dessous.

Cette procédure est intégrée au "Guide du suivi Sanitaire" élaboré chaque année



Suivi des incidents techniques

La procédure générale de suivi des indicateurs est adaptée au suivi des incidents techniques. Elle permet de définir les actions à mettre en œuvre lors de la survenue d'un incident, par exemple sur le réseau d'assainissement.



Prolifération de cyanobactéries

Recommandations réglementaires

Les mesures de gestion relatives à la prolifération de cyanobactéries sont les recommandations adoptées par le Conseil supérieur d'hygiène publique de France (Cshpf) par un Avis du 6 mai 2003.

Nombre de cyanobactéries	Seuils	Recommandations
x < 20 000 cellules / ml	Qualité satisfaisante	Pas de recommandation particulière
20 000 < x < 100 000 cellules / ml	Seuil d'alerte 1	Information spécifique de la population par affichage sur site
100 000 cellules / ml **et** Microcystine LR < 25µg / L	Seuil d'alerte 2a	La baignade est limitée en dehors des zones de dépôts ou d'efflorescence. Information spécifique de la population par affichage sur site.
100 000 cellules / ml **et** Microcystine LR > 25µg / L	Seuil d'alerte 2b	La baignade est interdite .Les activités nautiques exercées dans des structures encadrées sont possibles sous certaines conditions. Information spécifique de la population par affichage sur site.
Forte coloration de l'eau et/ou couche mousseuse	Seuil d'alerte 3	La baignade et toutes les activités nautiques sont interdites. Information spécifique de la population par affichage sur site

Protocole de suivi et d'alerte spécifique

En réponse aux préconisations de l'ARS (Agence Régionale de Santé), la Communauté des Communes des Grands Lacs (CCGL) a mis en place un protocole de suivi et d'alerte en cas de prolifération de cyanobactéries pour la chaîne des étangs des pays du Born. Ce protocole comprend :

Un réseau de surveillance permanent

Un réseau de surveillance composé d'observateurs (pêcheurs, Police Municipale, moniteurs d'activité nautique etc.) ayant la possibilité d'être présents sur le terrain au mieux quotidiennement et tout au long de l'année sur les différentes zones stratégiques est mis en place. La participation au réseau est sur la base du volontariat.

Les observateurs disposent d'une fiche informative synthétique permettant de détecter visuellement et objectivement la présence de Cyanobactéries (aspect, couleur, spécificité etc.).

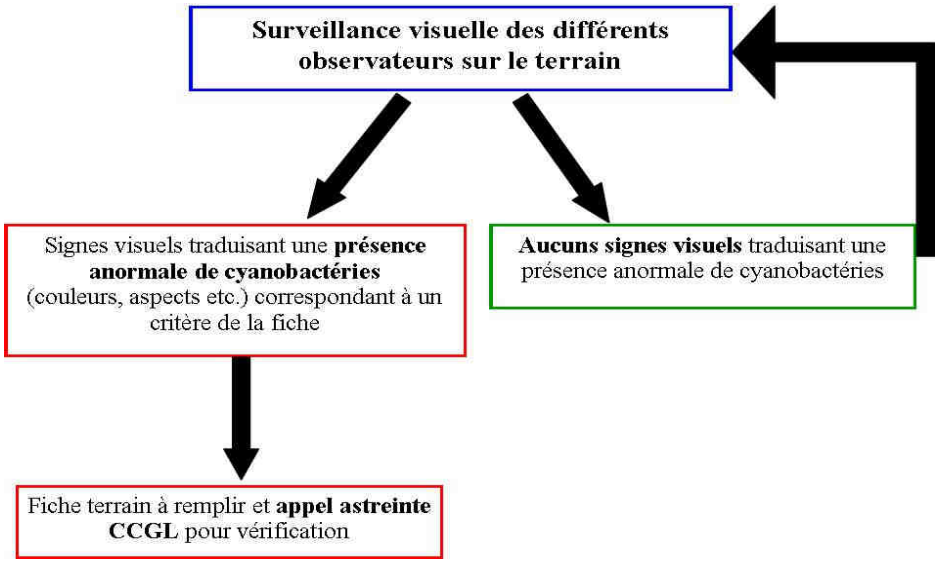
En cas de détection anormale, un numéro de téléphone portable sera d'astreinte (Communauté des Communes des Grands Lacs). Les observateurs doivent alors remplir une fiche d'information et préciser les signes visuels qui indiquent a priori la présence anormale de cyanobactéries.

La Communauté des Communes des Grands Lacs interviendra sur le terrain, d'une part pour valider la présence de cyanobactéries et d'autre part pour coordonner les opérations futures si nécessaire.

L'analyse physico-chimique de l'eau et la quantification de la chlorophylle a (totale et attribuable aux cyanobactéries)

La CCGL réalise à titre expérimental des analyses hebdomadaires de paramètres physico-chimiques de l'eau : T°C, pH, taux d'oxygène dissous, % d'oxygène dissous, conductivité, transparence et turbidité. La CCLG dispose des sondes correspondantes pour effectuer ces analyses.

Aussi, le taux de chlorophylle a totale et le taux de chlorophylle a attribuable aux cyanobactéries seront calculés par l'AglaeTorch, seul outil de terrain fiable, utilisé par Irstea dans le cadre de leur mission d'évaluation de l'état écologique des masses d'eau.



Procédure : Réseau de surveillance permanent

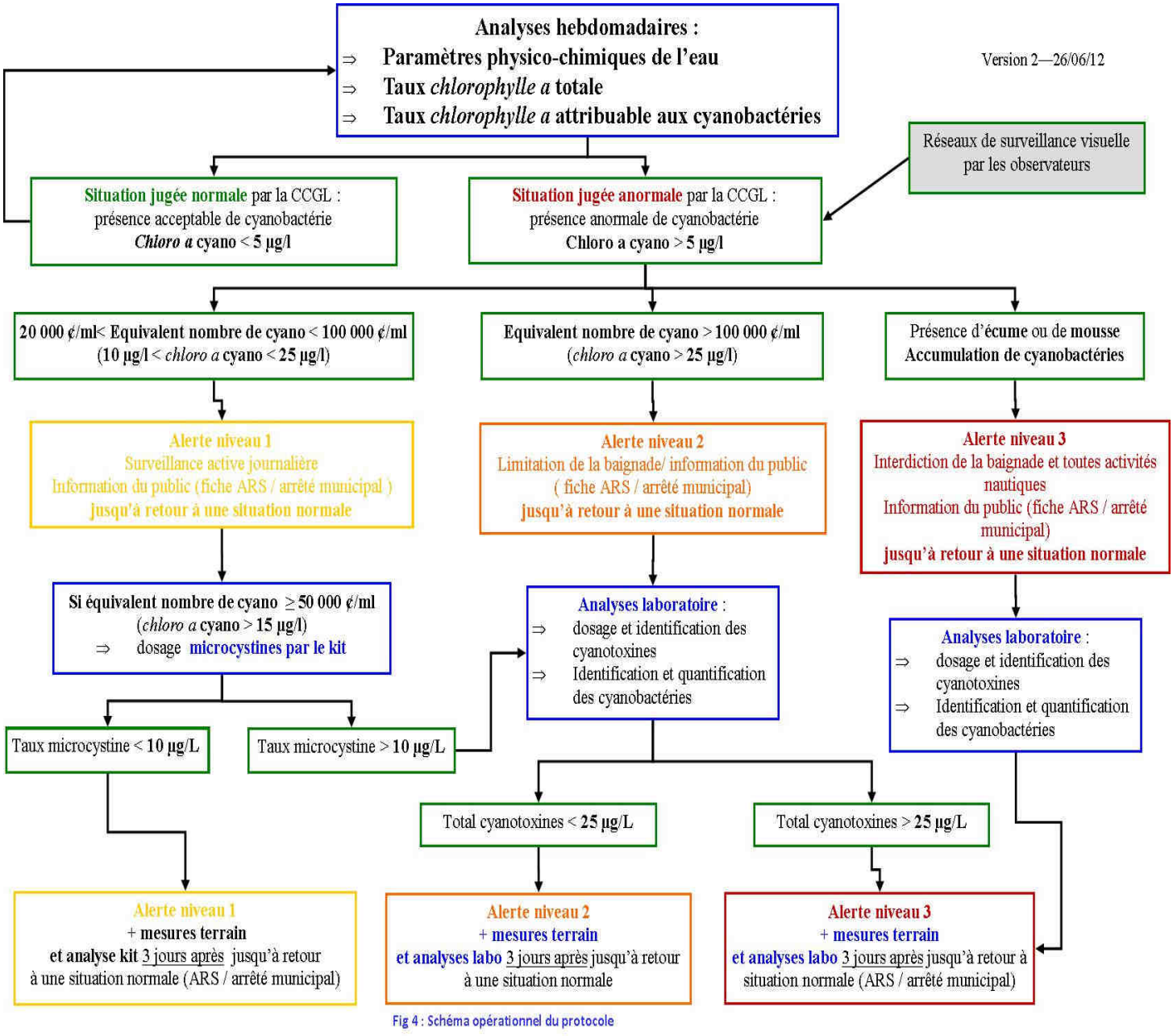


Fig 4 : Schéma opérationnel du protocole

Procédure du suivi analytique mis en place à titre expérimental par la CDCGL.

Tableau bilan des mesures de gestion

Ci-dessous le tableau bilan des mesures de gestion mises en place.

Personne chargée de la surveillance des indicateurs	Indicateur	Seuil / Valeur	Modalités de suivi des indicateurs et de la qualité de l'eau	Mesures de gestion	Modalités de levée d'alerte
Référent Qualité	Microbiologiques	AFSSET	Programme d'autocontrôle Contrôle sanitaire	Recontrôle Interdiction éventuelle de la baignade	Retour à la normale des indicateurs microbiologiques
Délégataire Service technique	Incident technique	Risque de déversement dans le lac	Visite, télésurveillance et téléalarme	Intervention + impact sanitaire (autocontrôle)	Fin de l'incident et de l'impact sanitaire éventuel.
Service technique et du poste de secours	Prolifération d'algues ou cyanobactéries	Recommandations CSHPF	Au quotidien lors de visites techniques ou pendant la surveillance	Recommandations CSHPF	Retour à la normale des indicateurs
Service technique et du poste de secours	Présence d'animaux morts	Présence	Au quotidien lors de visites techniques ou pendant la surveillance	Evacuation de l'animal Analyse de contrôle Limitation de la baignade éventuelle	Animal évacué et fin de l'impact sanitaire éventuel.

Pollutions à court terme et révision des indicateurs

Lorsqu'une valeur anormalement élevée (supérieure à l'un des seuils proposés par l'AFSSET) est mesurée pour un paramètre microbiologique, notamment dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire, sans que les indicateurs de l'autosurveillance ne le prévoient, la personne responsable de l'eau de baignade doit en identifier la cause et, le cas échéant, réviser le profil et le choix des indicateurs retenus.

Aucune révision n'a eu lieu depuis l'élaboration initiale du profil de baignade en février 2011.

Plan d’action

Le plan d’action définit les mesures à mettre en œuvre pour supprimer ou réduire les causes de pollution (pollutions à court terme, pollutions par des cyanobactéries, des macroalgues, du phytoplancton ou des déchets ou pollution entraînant une interdiction ou une décision de fermeture du site de baignade durant toute une saison balnéaire au moins).

Il existe aucune pollution bactériologique chronique influençant la qualité microbiologique des eaux de baignade.

Préparation de la saison

Afin de préparer au mieux la saison estivale, il est préconiser en amont de :

* vérifier l'état de fonctionnement de tout le matériel et équipements présents sur la plage (notamment les installations sanitaires et les douches), les points sensibles du réseau d'assainissement et de manière générale faire un point sur les sources de pollution potentielles identifiées.

* de participer à la réunion d'avant-saison ayant pour but de :
- regrouper tous les référents qualité pour rappeler à chacun leur rôle,
- de présenter les modalités du suivi sanitaire et les mesures de gestion associées,
- de rappeler les obligations des maires, notamment en termes d'information au public.

Document de synthèse : Plage d'Ispes-Navarrosse, commune de Biscarrosse

Date d'élaboration du profil de baignade : 01/09/2010 *Date de mise à jour : 29/08/2014*

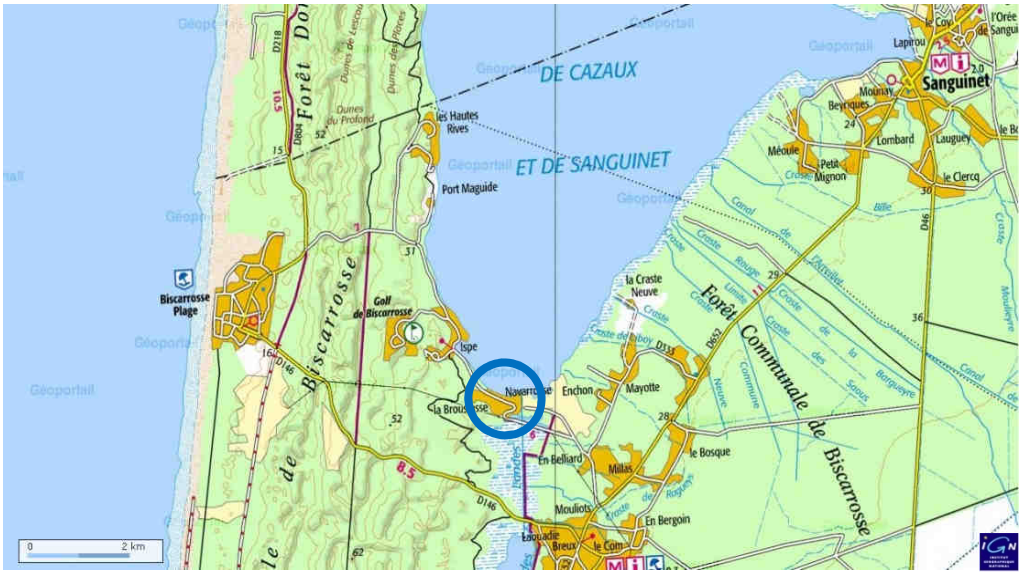
Caractéristiques de la baignade

Nom de la baignade : Plage d'Ispes-Navarrosse
Commune : Biscarrosse
Département : Landes
Région : Aquitaine
Personne responsable de l'eau de baignade : M.DUDON
Période d'ouverture : 29/06 au 01/09
Heures de surveillance : 12h30 - 18h30



La zone de baignade est placée arbitrairement sur ce schéma.

Présentation de la zone d'étude





Classement de la qualité de l'eau de baignade

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Classement	A	A	A	B	A	A	A

A : Eau de bonne qualité - B : Eau de qualité moyenne - C : Eau pouvant être momentanément polluée - D : Eau de mauvaise qualité

Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion

Diagnostic			Gestion préventive des pollutions			Plan d'actions
Sources de pollution potentielles	**Impact**	**Distance de la zone de baignade**	**Indicateurs suivis et seuils d'alerte**	**Procédures de suivi**	**Mesures de gestion préventive**	**Mesures de réduction des pollutions**
Lac, bassin versant, crastes.	Moyen (non démontré)	50 m	Microbiologie : seuils AFSSET	Suivi sanitaire	Interdiction de baignade	Aucune
Incident réseau	Moyen (non démontré)	100 - 1000 m	Nature de l'incident Microbiologie : seuils AFSSET	Suivi des incidents Suivi sanitaire	Interdiction de baignade	Aucune

Liste des épisodes de pollution au cours des dernières années

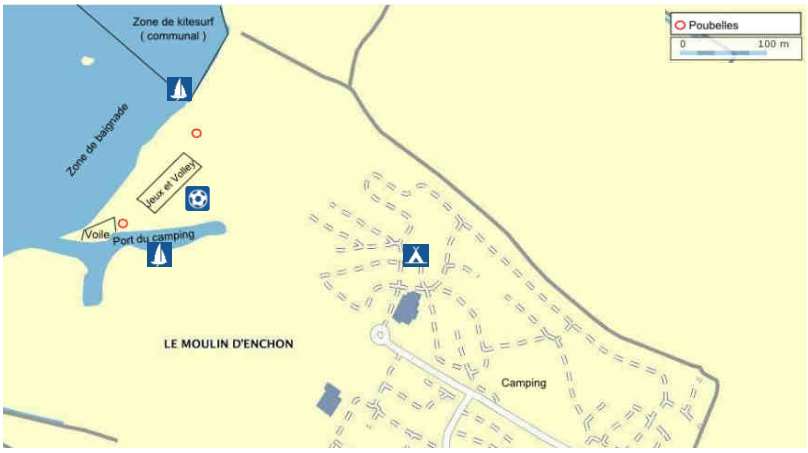
Date	Type de pollution	Origine de la pollution	Interdiction de baignade
23/08/2010	Entérocoques (14136 UFC/100 ml)	Inconnue	Non

Document de synthèse : Plage de Mayotte, commune de Biscarrosse

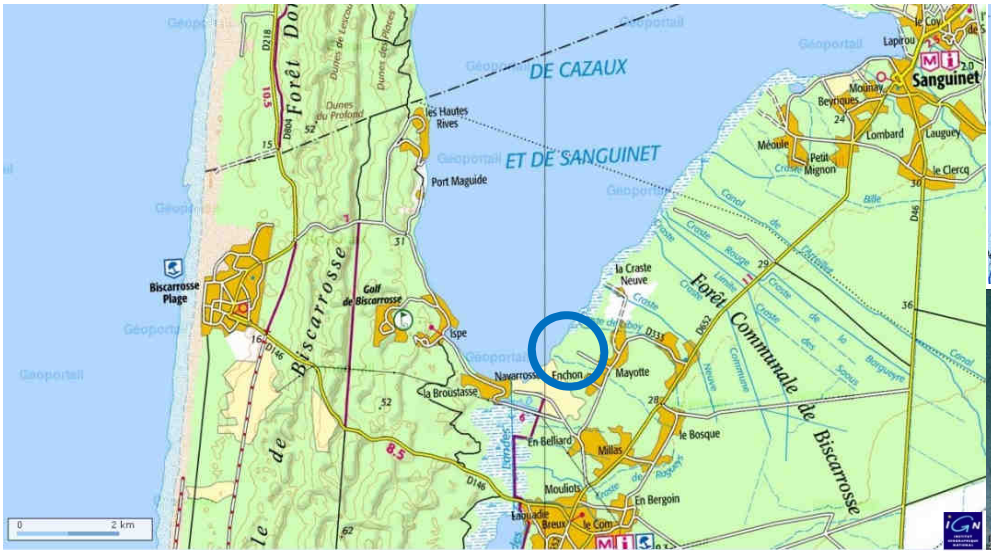
Date d'élaboration du profil de baignade : 01/09/2010 *Date de mise à jour : 29/08/2014*

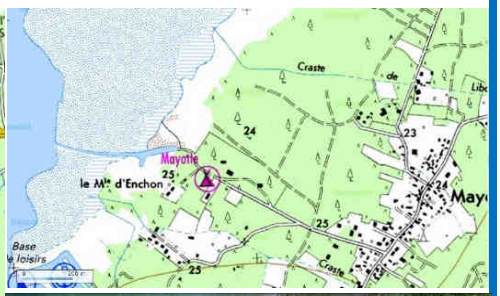
Caractéristiques de la baignade

Nom de la baignade : Plage de Mayotte
Commune : Biscarrosse
Département : Landes
Région : Aquitaine
Personne responsable de l'eau de baignade : M.DUDON
Période d'ouverture : du juin à mi-septembre
Heures de surveillance : pas de surveillance



Présentation de la zone d'étude







Classement de la qualité de l'eau de baignade

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Classement	B	A	A	A	A	A	A

A : Eau de bonne qualité - B : Eau de qualité moyenne - C : Eau pouvant être momentanément polluée - D : Eau de mauvaise qualité

Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion

Diagnostic			Gestion préventive des pollutions			Plan d'actions
Sources de pollution potentielles	**Impact**	**Distance de la zone de baignade**	**Indicateurs suivis et seuils d'alerte**	**Procédures de suivi**	**Mesures de gestion préventive**	**Mesures de réduction des pollutions**
Bassin versant, crastes.	Moyen (non démontré)	15 - 50 m	Microbiologie : seuils AFSSET	Suivi sanitaire	Interdiction de baignade	Aucune
Incident réseau	Faible	100 - 1000 m	Nature de l'incident Microbiologie : seuils AFSSET	Suivi des incidents Suivi sanitaire	Interdiction de baignade	Aucune

Liste des épisodes de pollution au cours des dernières années

Date	Type de pollution	Origine de la pollution	Interdiction de baignade
Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

Document de synthèse : Plage de la Rive, commune de Biscarrosse

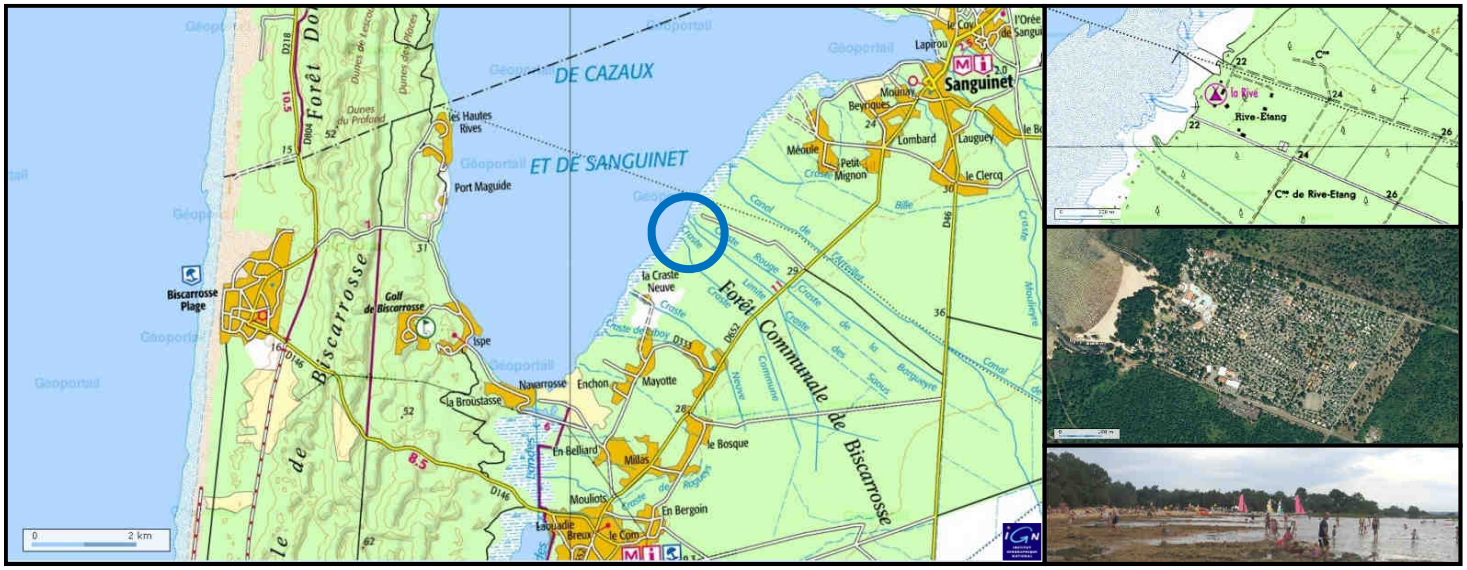
Date d'élaboration du profil de baignade : 01/09/2010 *Date de mise à jour : 29/08/2014*

Caractéristiques de la baignade

Nom de la baignade : Plage de la Rive
Commune : Biscarrosse
Département : Landes
Région : Aquitaine
Personne responsable de l'eau de baignade : M.DUDON
Période d'ouverture : du juin à mi-septembre
Heures de surveillance : pas de surveillance



Présentation de la zone d'étude



Classement de la qualité de l'eau de baignade

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Classement	A	A	A	A	A	A	A

A : Eau de bonne qualité - B : Eau de qualité moyenne - C : Eau pouvant être momentanément polluée - D : Eau de mauvaise qualité

Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion

Diagnostic			Gestion préventive des pollutions			Plan d'actions
Sources de pollution potentielles	**Impact**	**Distance de la zone de baignade**	**Indicateurs suivis et seuils d'alerte**	**Procédures de suivi**	**Mesures de gestion préventive**	**Mesures de réduction des pollutions**
Lac, bassin versant, crastes.	Moyen (non démontré)	10 - 100 m	Microbiologie : seuils AFSSET	Suivi sanitaire	Interdiction de baignade	Aucune
Incident réseau	Faible	200 - 1200 m	Nature de l'incident Microbiologie : seuils AFSSET	Suivi des incidents Suivi sanitaire	Interdiction de baignade	Aucune

Liste des épisodes de pollution au cours des dernières années

Date	Type de pollution	Origine de la pollution	Interdiction de baignade
Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

Conseil Général des Landes
SYNDICAT MIXTE DE GESTION DES BAIGNADES LANDAISES
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE